

Wagner à l'UN: "non et non"

par Gilles RACINE

Pour le juge Claude Wagner, la blague a assez duré. Hier, il a opposé un "non" catégorique et sans appel à toute candidature éventuelle de sa part à la direction de l'Union nationale.

"Dites-le comme vous le voulez, a-t-il confié hier soir, je n'ai aucune intention de retourner en politique. C'est un non catégorique."

"En aucune circonstance, sous aucune considération et d'aucune façon je ne retournerai en politique."

Incisif dans ses propos portant sur les rumeurs de sa candidature possible au congrès de leadership de l'Union nationale mais par ailleurs déçagé, M. Wagner a ajouté: "J'en ai soupé de toutes les interprétations qu'on a faites de mes propos. Je pensais pourtant que j'avais été clair. Parce que j'ai eu un certain sourire, on a cru que je voulais seulement retarder ma décision."

"Une fois pour toutes, c'est non. Quant à moi, ça met un point final à toute cette histoire."

Sans appel

Pour le juge, la cause est entendue, jugée et sans appel. Ce qui ne l'empêche pas de demeurer disposé à servir le Québec, comme il l'avait déjà dit, "mais pas en politique".

Fin novembre, dans les cercles unionistes de Québec, un mouvement s'était formé pour favoriser la candidature de M. Wagner à la direction de l'Union nationale.

On aurait procédé à un sondage-maison auprès des militants unionistes pour connaître leur réaction à la candidature de Claude Wagner et les résultats auraient été fort encourageants malgré un faible taux de réponse.

Depuis lors, et devant l'ampleur que prenait le mouvement qui favorisait la venue de M. Wagner à la direction de l'UN, les observateurs se sont penchés sur les intentions de celui-ci.

Une première déclaration dans laquelle il disait qu'il était "disponible"

laissait entrevoir qu'il songeait à un retour à la politique.

Quelques jours plus tard, accusé d'ingérence politique incompatible avec sa fonction de magistrat, le juge remettait une déclaration écrite dans laquelle il disait qu'il n'avait "aucune intention de revenir en politique".

Mais le travail du mouvement qui favorisait sa candidature se poursuivait et même s'accroissait. On s'est alors demandé s'il ne cherchait tout simplement pas à se faire prier et, pour d'aucuns, se faire plébisciter à la tête de l'UN.

Maintenant qu'il a fait la déclaration que l'on sait, il ne lui est plus possible de faire machine arrière.

Qu'arrivera-t-il maintenant au Comité d'action politique qui favorisait sa candidature et qui a tenu une vaste réunion en sa faveur, mercredi soir, à Québec?

De deux choses l'une: ou, selon un membre de Montréal, les gens vont retourner tranquillement chez eux ou même se joindre à un autre parti parce que "sans Wagner, l'Union nationale, c'est fini" ou, selon une autre source, ils vont demeurer groupés et mettre la machine qu'ils ont montée à la disposition d'un autre candidat à la direction du parti.

Quoi qu'il en soit, ils n'auront pas réussi à faire descendre M. Wagner du banc pour se joindre à eux.

Trudeau fausse compagnie aux chefs du Commonwealth



par Pierre O'Neil, envoyé spécial de LA PRESSE

SINGAPOUR — La conférence du Commonwealth étant au point mort, le premier ministre du Canada a quitté Singapour ce matin pour passer la fin de semaine dans l'Etat de Sabah, une province de la Malaisie située dans la grande île de Bornéo, où le Canada participe à un vaste projet d'exploitation des produits de la forêt tropicale.

Les journaux ont publié avec étonnement cette nouvelle du départ de M. Trudeau dont certains prétendent qu'il n'est pas très opportun pour un homme qui se voyait comme le médiateur de la grande querelle entre les Britanniques et à peu près tous les autres pays membres du Commonwealth.

Mais outre que le premier ministre lui-même a toujours pris soin de ne pas se présenter comme un médiateur, la délégation canadienne aurait estimé, d'après les discussions de la conférence, que rien ne justifiait que M. Trudeau passe la fin de semaine à Singapour s'il a autre chose à faire.

La vente d'armes à l'Afrique du Sud

Rien d'original n'a encore transpiré du vaste tour d'horizon politique qu'ont entrepris les chefs de gouvernements au début de la conférence. Et malgré une infinité de déclarations

Voir TRUDEAU FAUSSE, page A 2

Le maire Lamontagne veut abolir la communauté urbaine de Québec

par Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Que diraient M. Lucien Saulnier et la majorité des maires de banlieue si, un matin, le maire Jean Drapeau déclarait qu'il en a marre de l'existence de la nouvelle Communauté urbaine et que l'île de Montréal, de 29 municipalités, devrait être regroupée en trois villes seulement?

C'est pourtant ce qui vient de se produire à Québec où le maire de la vieille capitale, M. Gilles Lamontagne, vient de recommander l'abolition pure et simple de la Communauté urbaine de Québec et la réduction de 23 à 3 seulement du nombre des villes du Québec métropolitain.

L'idéal serait même, selon le maire Lamontagne, d'en venir à la formation d'une seule ville, un peu à la ma-

nière du slogan "Une île, une ville", du tandem Drapeau-Saulnier...

Les trois villes suggérées pour Québec: la vieille capitale elle-même, il va sans dire, ainsi que Sainte-Foy et Beauport. On pourrait y ajouter la ville de Lévis qui engloberait toutes les municipalités de la rive sud.

La guerre est ouverte

Evidemment, ce premier coup de canon du maire Lamontagne en 1971, et qui sera suivi de plusieurs autres du même genre au cours de l'année, avons-nous appris, a provoqué une riposte vigoureuse de son ancien bras droit devenu président du comité exécutif de cette Communauté urbaine, M. Armand Trottier.

Amé de la CUQ, conseiller municipal de la ville de Québec, membre du même parti que le maire Lamontagne et ancien vice-président du comité exécutif de la ville de Québec dont le maire est le président, M. Trottier a qualifié la prise de position de "son" maire de "paternalisme" et s'est dit révolté de ne pas avoir été consulté tout en ajoutant qu'il s'agit là d'une idée bien personnelle du maire et non

Voir LAMONTAGNE, page A 2

météo

Généralement nuageux, chutes de neige locales. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et un peu plus froid. Max. 10° Min. 0° • Détails à la page A 2

Les prêtres "urbains" sont plus favorables au célibat

par Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le clergé québécois et plus spécialement les curés de la métropole sont beaucoup plus critiques que leurs confrères des autres centres urbains de la province en regard du statut du prêtre.

Ainsi, sur l'épineuse question du célibat des prêtres, le clergé du diocèse de Montréal est "très nettement plus favorable à l'instauration urgente de l'ordination sacerdotale d'hommes mariés: 26 p. 100 des Montréalais contre 16,4 p. 100 des provinciaux répondent que la question est urgente. Cette différence est très significative".

Par ailleurs, ce sont "surtout les curés montréalais qui se montrent

plus critiques que les curés urbains provinciaux".

Voilà ce que révèle une recherche sociologique menée auprès de 776 prêtres séculiers de la province sur un total de 4,356 et qui a été rendue publique, hier, par le Centre de recherches en sociologie religieuse de l'Université Laval de Québec, au cours d'une conférence de presse.

La recherche, présentée dans un volume intitulé: "Les prêtres du Québec aujourd'hui", par le sociologue Paul Stryckman, a fait l'objet d'un long résumé dans LA PRESSE d'hier.

A la demande des autorités diocésaines de Montréal, l'étude a été faite de façon un peu plus approfondie au

Voir LES PRETRES, page A 2

L'ambassadeur Bucher libéré sain et sauf

RIO DE JANEIRO (AFP) — L'ambassadeur de Suisse, M. Giovanni Enrico Bucher, enlevé le 7 décembre dernier, a été libéré sain et sauf, annonce-t-on à l'ambassade de Suisse.

C'est un conseiller de l'ambassade de Suisse qui l'aurait rencontré le premier.

Après avoir été abandonné par ses ravisseurs, M. Bucher semble s'être rendu chez l'un de ses conseillers, puis, ennuyé, ils sont allés directement à la résidence où ils sont arrivés peu après.

M. Giovanni Enrico Bucher paraissait en bonne forme physique. Sa dé-

marche était normale, son visage, cependant, exprimait une grande fatigue.

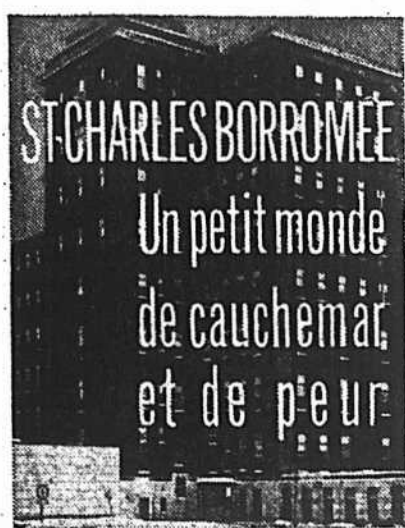
Interview

M. Giovanni Enrico Bucher, l'ambassadeur de Suisse au Brésil, qui vient d'être libéré par ses ravisseurs, avait cru, au moment de son enlèvement, qu'il ne s'agissait que "d'un simple accident de la circulation". Une voiture venait en effet de passer la rue et la "Buick" dans laquelle il roulait était presque entrée en collision avec la voiture des ravisseurs.

"J'ai vu une voiture venir vers

Voir L'AMBASSADEUR page A 2

L'hôpital Saint-Charles Borromée Les malades sont bafoués, maltraités et volés...



par Claire DUTRISAC

L'hôpital Saint-Charles-Borromée, plus connu peut-être sous l'appellation "hôpital du Cardinal", est-il encore cette espèce de paradis que le patronage du Cardinal Léger a créé dans l'esprit populaire? Est-il encore l'un de ces derniers cénacles où l'on peut trouver ce que certains nommeraient la fine fleur de la charité chrétienne, d'autres, le sens de l'humanité?

Reproches au personnel

Il est permis d'en douter quand on lit, dans le no 80 de la revue-maison de l'hôpital, "La Bonne Nouvelle", les plaintes et reproches voilés d'un patient à l'égard du personnel, et par ricochet, de l'administration. Il faut noter que cette "homélie" prononcée par Claude Brunet, patient de l'unité 6, a été publiée après que le directeur-général l'eût entendue. L'aumônier confie fréquemment à des patients le soin de prononcer l'homélie pendant la messe.

Ce jour-là, le 27 juin 1970, une vingtaine d'infirmiers et infirmières de l'école d'infirmiers-auxiliaires de l'hôpital recevaient leur diplôme après deux ans d'études. Extrayons quelques passages significatifs de cette "homélie".

Mais avant, disons brièvement qui est ce patient et quel crédit on peut accorder à ses dires. Claude Brunet est un homme jeune, trente ans, qui depuis l'âge de huit ans, est à plat ventre sur une civière qu'il meut à l'aide de ses bras.

Sa vitalité intellectuelle est telle qu'en dépit de sa maladie, il a réussi à s'instruire. Il a même récemment publié une brochure intitulée "Ma souffrance".

Dans l'article en cause, Claude Brunet fait d'abord état d'une conversion: il est l'homme qui a douté de l'homme et qui a retrouvé une "nouvelle foi en l'homme" face à ces nouveaux diplômés. Il a dit: "Mais, est-il possible qu'un auxiliaire, qui touche à peu près le même salaire qu'un aide-infirmier, soit profondément soucieux d'apporter au malade un soulagement, un certain courage paisible, et même une certaine joie de vivre?"

Claude Brunet déclare qu'il y a environ un an, il n'aurait pu répondre avec certitude à cette question. Il déclare: "...j'étais aveuglé, assommé par la constatation quotidienne du manque de discipline et d'attention pour le travail bien fait chez la majorité des syndiqués."

Comment se traduit ce manque de discipline et d'attention? M. Brunet l'explique. Les malades sont frustrés dans leurs besoins les plus fondamentaux: besoin de boire au moins cinq ou six verres d'eau par jour; besoin de manger suffisam-

ment, et non de se faire rentrer impatiemment, quelques cuillerées de "jello" dans la bouche, comme ça se produit chaque jour dans beaucoup d'hôpitaux. (Saint-Charles-Borromée est du nombre, même si l'auteur ne l'écrit pas explicitement.) Besoin d'être régulièrement changé de position dans un lit non mouillé, etc.

Le manque de respect

Ce qui fait le plus souffrir les patients de Saint-Charles, c'est le manque de respect.

Tout au long des divers numéros de "La Bonne Nouvelle" publiés au cours de 1968-1970, on retrouve, sous la plume de plusieurs patients et de quelques infirmiers, les mêmes reproches.

"Nous devons nous accepter tels que nous sommes d'abord, se respecter et respecter les autres..." (Gaétan Paquet, infirmier, nov. 1968.)

Un article, signé Robert Guertin, et coiffé du titre: "Le Droit au respect", est particulièrement pathétique et révélateur. En voici quelques extraits:

"La vie serait moins dure pour nous, les patients, si les employés de l'Entretien ménager et des

planchers... non? Pour nous, ce que nous souhaitons, c'est d'avoir la paix et un peu de silence (...). Rien de plus pesant que des moqueries ou des insultes, quand on souffre à en pleurer." (Janvier 1969.)

Les patients bafoués...

Les patients sont bafoués, insultés, nargués à Saint-Charles-Borromée. Non par les religieux, car sur environ neuf membres de l'Ordre hospitalier de Saint-Jean, un frère seulement oeuvre auprès des patients. Il faut dire que celui-là, si l'on en juge par l'amour que lui portent les malades, il compte pour neuf. A son sujet, on entend que des louanges.

Les brimades que subissent les patients de la part d'une trop grande partie du personnel ne trouvent d'explication que dans la négligence, l'inhumanité, et même le sadisme d'une partie du personnel. La gamme est variée. Voici quelques exemples:

— Profitant du sommeil des patients, on les vole. Et même lorsque le patient s'éveille, le voleur n'en a cure. C'est sa parole qu'on croira et non celle du malade.

— On bouscule les patients, on les invite à dormir de façon bru-

La Grande Corvée du Cardinal

Les besoins des malades chroniques indigents étaient, il y a une quinzaine d'années, aussi aigus sinon plus qu'aujourd'hui. En fait, très peu d'établissements et de services existaient qui leur étaient destinés. Tout comme en 1971, les ressources demeuraient insuffisantes.

L'attention du cardinal Paul-Emile Léger, alors archevêque de Montréal, fut attirée sur ce problème social. Le cardinal eut d'ailleurs l'occasion d'en faire lui-même la constatation et fut ému de cette situation tragique.

Vers cette époque, le Montreal General Hospital émigra sur la montagne. Le président de la société qui le gérait, le colonel W.W. Ogilvie, alla offrir au cardinal d'acheter l'immeuble et de le trans-

former en hôpital pour chroniques. Le cardinal n'avait pas d'argent. Mais le colonel répliqua: ça ne fait rien. Donnez-moi un chèque d'un million, votre nom suffit.

Et ce fut la naissance de la fameuse "Grande Corvée" du cardinal. Des bénévoles répondirent en grand nombre à l'appel du cardinal et la population se montra généreuse.

La Grande Corvée n'avait pas pour seul but de recueillir des fonds pour l'achat et l'aménagement de ce qui demeura longtemps connu sous l'appellation "l'hôpital du cardinal" et qui était l'hôpital Saint-Charles-Borromée. D'autres oeuvres devaient en profiter et être créées.

Voir LA "GRANDE CORVEE", page A 2

soins infirmiers nous témoignaient seulement un peu plus de respect!"

"Dans une maison comme ici, ce sont les malades qui sont chez eux, pas les employés. Nous demeurons ici à longueur d'année, tandis que les employés s'en vont en congé après leur travail. Aucun de nous n'a demandé à être en chaise roulante. On n'est pas assis là-dedans pour le "fun".

"Moi, continue Robert Guertin, je n'ai jamais marché, je n'ignore pas ce que c'est la maladie, après bientôt trente-six ans! Comme mes frères dans la souffrance, je n'exige pas d'être compris..."

"Je ne veux être ni méchant, ni effronté, ni grossier, mais qu'on me permette une constatation: les laveurs de planchers et les infirmiers doivent prendre soin de nous."

"Quand j'entends: 'C'est les maudites chaises roulantes qui salissent les planchers', je pense: 'Oui mais... pas de chaises, pas de malpropreté; pas de malades, pas d'hôpital; pas d'hôpital, pas d'employés; et alors...?'

"Les laveurs de planchers, ce qui les concerne, c'est de laver les

tale. L'invitation (!) est farcie de bons jurons à la canadienne: "Dors, mon vieux c..."

— Les mauvais traitements sont nombreux. On frappe les malades en certains cas. Les plaies de lit sont fréquentes.

— Il n'est pas rare qu'un patient reste couché trois ou quatre heures dans un lit souillé par ses urines ou ses selles.

— On néglige de laver les mains des malades. On ne donne pas aux malades sèches, qui ne réalisent pas leur état, les soins d'hygiène requis.

— Les infirmiers exigent un dollar d'un patient pour un bain; d'autres offrent des boissons gazeuses pour que le malade affirme avoir reçu son bain...

— Un patient handicapé est laissé quelque deux heures sur le siège de la toilette.

Ca suffit! Hélas! ce n'est pas tout.

*Les soulignés (caractères gras) sont de nous.

LUNDI: Un groupe de syndiqués exerce une dictature dont se plaignent patients et employés.

Les croisières printemps-été

Où aller? Comment se vêtir? Quoi manger? Comment se divertir? Quelles escales choisir? Faut-il abandonner sa diète en croisière? Comment sont organisées les excursions à terre? Quelle température fait-il au printemps et en été? Quel est le coût d'une croisière dans les mers du sud? Autant de questions dont vous trouverez les réponses dans notre cahier spécial de tourisme d'aujourd'hui consacré en très grande partie aux croisières printemps-été.

— pages E 1 à E 14

Louis Chiasson: emprisonnement à perpétuité

— page A 3

Les "Skyhawks" pilonnent le Cambodge

— page B 1



L'URSS s'engage à électrifier l'Egypte

— page B 1

Le design à l'hôpital fait merveille

— page C 1

Le cinéma québécois pour quoi c'est faire?

— page D 9

La direction de "LA PRESSE" et le rapport Davey

UN RAPPORT EQUIVOQUE



— page A 5

Sommaire

Annonces classées / GS à G8, H1 à H14
Arts et Lettres / D1 à D15
Bandes dessinées / A10
Bridge / A11
Critique du samedi / A7
Décès, naissances, etc. / C7
Economie / B3 à B5
Editorial / A4
Etes-vous observateurs? / A11
Horoscope / C3
Information canadienne / B2
Informations étrangères / B1
Jardinage / G3
Les secrets de polichinelle / C4
Loisirs et récréation / A10
Loto-Press / B7
Mots croisés / A11
"Mot-mystère" / G4
Radio et télévision / A11
Sciences / A12
Sports / F1 à F7
Tourisme / E1 à E14
Tribunaux / A8
Vie religieuse / A13
Vivre aujourd'hui / C1 à C5
Votre médecin / C4

mini logo
Tirage du 15 janvier 1971
12254
12254 gagnent \$5,000
2254 gagnent \$500
254 gagnent \$100

AUTOROUTE EST-OUEST



TRUDEAU FAUSSE

SUITE DE LA PAGE A1

publiques et privées, le problème des ventes d'armes à l'Afrique du Sud n'a pas évolué.

— Les Britanniques ont déclaré à la conférence qu'elle n'est pas une cour d'appel et qu'elle n'a pas à juger la politique de l'Angleterre.

— Les Africains, tout autant que les Britanniques, ont déclaré leur attachement au Commonwealth, et précisé qu'ils n'étaient pas venus à la conférence pour signer l'acte de décès de l'association. Mais, ils restent sur leur position.

— Pendant ce temps, les croiseurs soviétiques battaient pavillon, à quelques milles seulement au large des lieux où siège la conférence, en route pour l'océan Indien. On sait que Londres voit comme une menace à la sécurité de l'Ouest, la présence de la flotte soviétique dans cette région et que c'est cette menace qui lui sert de prétexte pour vendre des armes à l'Afrique du Sud.

Devant le caractère un peu statique des événements pour l'instant, caractère accusé par la nature des discours qui sont prononcés dans la phase du tour d'horizon, le premier ministre a donc décidé de faire ce voyage à quelque 1.200 milles de Singapour jusqu'à Sandakan, dans l'île de Bornéo, pays de jungles épaisses, de tortues géantes, où le Canada paie pour le compte de la Malaisie, le coût d'un relevé des richesses forestières, en vue d'une exploitation sur une haute échelle.

Il a voyagé par avion commercial de Singapour à Kota Kinabalu, la capitale de la province malaisienne de Sabah. De là, il a gagné par avion des Forces armées malaisiennes Sandakan qui se trouve totalement à l'est de la capitale. C'est dans cette région qu'il prendra connaissance des travaux auxquels participent une trentaine de Canadiens.

Scénario différent

Ainsi, pour M. Trudeau, le déroulement de cette conférence est très différent de celle de Londres, la première à laquelle il a participé en 1969 et qui avait donné lieu aux carnets mondains que l'on sait.

Plusieurs raisons expliquent que le scénario soit différent.

— D'abord la conférence se déroule à Singapour dont il n'est pas besoin de faire de dessin pour illustrer combien elle peut être différente de Londres.

— De même, le comportement de M. Trudeau s'est légèrement modifié depuis les ennuis qu'il avait eus à Londres au sujet de sa vie personnelle.

— Il faut bien dire aussi que les journaux de Londres ne sont plus représentés ici, comme ceux des autres pays, par un nombre plus ou moins important de correspondants. L'agressivité des journaux londoniens allongeait considérablement à chaque jour le carnet mondain quand nous

étions à Londres, et bien que ceux de Singapour fassent un grand effort pour les imiter, ils n'y arrivent pas totalement.

— Enfin, les journalistes canadiens ont eux aussi des choses à découvrir à Singapour, et il n'est pas exclu que cela réduise aussi leur intérêt pour la vie privée de M. Trudeau, dont certains se faisaient jadis une règle essentielle de la suivre dans toutes ses manifestations.

A huis clos

La situation des informateurs ici est d'ailleurs intéressante. Ils sont certainement au-delà de 300 à couvrir un événement qui se déroule à huis clos. Leur nombre pour chaque pays varie selon l'importance de chacun dans le Commonwealth, et le Canada vient par exemple pour le nombre, en troisième ou quatrième place.

Mais alors qu'ils s'en remettaient fréquemment aux journaux de Londres pour connaître et interpréter certains aspects des conférences de jadis, ils sont ici laissés à eux-mêmes, se plaignant parfois de ne pas pouvoir profiter tous les matins, en prenant le café, de la connaissance qu'ont acquis certains journalistes londoniens de toute la faune du Commonwealth, et en conséquence, de ses habitudes, de ses manières et de tous les aspects de ses difficultés.

Pour l'instant, la conférence étant sans histoire, on ne regrette pas trop les délais de livraison du Times de Londres. Mais, la semaine prochaine, ce sera peut-être une autre histoire. Car au début de la semaine prochaine, la conférence aborde la question de l'Afrique du Sud: on s'attend à un débat extrêmement franc, sinon très dur.

M. Trudeau rentrera à Singapour dimanche soir, c'est-à-dire dimanche matin, heure de Montréal, avec les dix journalistes — dont le représentant de LA PRESSE — choisis pour être les yeux et les oreilles de leurs collègues au cours de cette fin de semaine.

Ainsi passe-t-on d'une jungle à l'autre!

L'AMBASSADEUR

SUITE DE LA PAGE A1

nous, nous couper la route et j'ai cru qu'il ne s'agissait que d'un simple accident. Je me rappelle même avoir dit à mon chauffeur et à mon garde du corps sur la banquette avant: "Je ne crois pas que ce soit sérieux." Je ne pensais qu'aux dégâts matériels."

Tel est le récit donné par l'ambassadeur de Suisse de son enlèvement, comme il l'a raconté pendant sa captivité lors d'un entretien enregistré obtenu par le journaliste allemand Hero Buss, correspondant de la revue "Stern" en Amérique latine.

"Mais, a ajouté l'ambassadeur, tout d'un coup j'ai vu la porte s'ouvrir et un homme, revolver au poing, m'a dit: "Sortez vite". J'ai compris alors que

j'étais victime d'un enlèvement. Il m'a conduit dans une autre voiture et nous sommes partis à grande vitesse. Lorsque je quittai la voiture, j'ai entendu trois ou quatre coups de revolver. Je n'ai pu me rendre compte de rien sur le moment mais j'ai appris par la suite que mon garde du corps avait été abattu. Le tout n'a duré que quelques secondes. Une fois dans la voiture, ils m'ont fait porter des lunettes de soleil avec du coton à l'intérieur."

Première déclaration

Les premières déclarations de l'ambassadeur de Suisse, M. Giovanni Enrico Bucher, en arrivant ce matin à 9 h 55 GMT chez lui, ont été de gratitude envers le gouvernement brésilien qu'il a remercié chaleureusement "pour tout ce qu'il avait fait pour mener à bien les négociations avec les ravisseurs".

M. Bucher, heureux de retrouver ses amis, contenait sa joie, et demandait des nouvelles de chacun.

LAMONTAGNE

SUITE DE LA PAGE A1

de l'ensemble du conseil municipal québécois.

Caucus

"L'avenir de la CUQ a fait l'objet de discussions lors d'un récent caucus du conseil de ville mais aucune position n'a été prise à cette occasion", a dit le président Trotter.

Pour sa part, le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, a réagi en disant que le partage en trois villes du territoire de la Communauté urbaine de Québec mérite d'être étudié sérieusement. "Rien ne paraît illogique et le découpage semble acceptable", a-t-il dit. Il devait ajouter que si cette idée se réalise, "il faudra apporter des amendements à la Loi de la Communauté urbaine de Québec".

Il est à prévoir, au cours des prochains jours, des réactions diverses de la part des dirigeants des 20 autres municipalités concernées.

LES PRETRES

SUITE DE LA PAGE A1

près du clergé montréalais. Ainsi, en plus d'interroger 122 prêtres du diocèse de Montréal, représentant déjà 15,7 p. 100 de tout le sondage, les dirigeants de l'enquête ont interviewé 38 autres prêtres. Le clergé montréalais compte à lui seul environ le cinquième de la totalité des prêtres séculiers du Québec, c'est-à-dire ceux qui oeuvrent particulièrement dans les paroisses. Les prêtres, membres de communautés religieuses, sont pas inclus dans la recherche.

La vie affective

C'est au chapitre de la vie affective des prêtres que la différence des opinions entre le clergé montréalais et le clergé des autres milieux urbains de la province est surtout significative.

Québécois docteur en grec moderne

Un Québécois titulaire d'une licence ès lettres classiques de l'université Laval, M. Jacques Bouchard, a soutenu à l'Université de Salomonique sa thèse de doctorat en lettres portant sur le sujet suivant: "Georges Terzetti (1800-1874), sa vie et son oeuvre."

Tout le corps professoral de la Faculté des lettres de l'université grecque assistait à la soutenance. Le jury décerna, à l'unanimité, le titre de docteur avec la mention "Très grande distinction" à M. Bouchard. Sa thèse a déjà paru en librairie à Athènes.

Récemment rentré de Grèce, le nouveau docteur est chargé de cours de langue et de littérature néo-helléniques à la Faculté des lettres de l'université Laval de Québec.

"Les curés urbains provinciaux s'affichent plus nombreux à manifester une opinion partagée sur ce sujet; les Montréalais sont plus nombreux à accepter l'affirmation et, par le fait même, à se montrer défavorables à la situation du prêtre célibataire", conclut la recherche sociologique de M. Stryckman.

En chiffres: 26 p. 100 des prêtres montréalais considèrent l'ordination sacerdotale d'hommes mariés comme urgente en comparaison de 16,4 p. 100 pour le clergé de la province.

• Les Montréalais sont moins nombreux à rejeter systématiquement la solution du mariage des prêtres: 3 p. 100 refusent cette solution comparativement à 7,3 p. 100 en province;

• Les deux clergés (Montréal et province) ont lu l'encyclique Sacerdotalis Caelibatus: les curés montréalais avancent un jugement légèrement plus critique que leurs confrères provinciaux. Seulement 67,2 p. 100 à Montréal jugent cette encyclique opportune contre 85,9 p. 100 des provinciaux.

Règle plus générale, si la hiérarchie abolissait l'obligation du célibat pour les prêtres et permettait une adaptation de l'organisation pastorale, 41,4 p. 100 des prêtres de l'ensemble du Québec disent qu'ils garderaient certainement le célibat, 3,6 p. 100 qu'ils se marieraient sûrement et 54,9 p. 100 se disent incertains ou ne peuvent répondre.

Mais les statistiques disent bien ce qu'elles veulent. Ainsi, un communiqué de presse joint au volume publié, hier, parle plutôt de 84,7 p. 100 des prêtres du Québec qui sont satisfaits du ministère qu'ils accomplissent actuellement dans l'Eglise et de 85,2 p. 100 des prêtres qui sont d'accord pour accepter leur situation actuelle de célibataire. "Si la législation sur le célibat changeait, 67 p. 100 déclarent qu'ils garderaient, tout au moins probablement, leur statut de célibataire", dit le communiqué de presse.

LA "GRANDE CORVEE"

SUITE DE LA PAGE A1

entre autres les Buissonnets devenu l'Institut Dominique-Savio, La Porte du Ciel, etc.

De plus, on réclame et on obtient l'aide de divers corps de métier pour la restauration de l'immeuble. Des ouvriers donneront gratuitement leur temps. On évalue la somme de leur travail à \$1,000,000 environ.

La Grande Corvée a obtenu sa charte en décembre 1956.

On prévoyait, au début, un foyer de charité et un pavillon pour un hôpital. Sous la poussée des besoins, l'hôpital pour soins à long terme eut la part du lion.

Aujourd'hui, l'hôpital Saint-Charles-Borromée compte quelque 400 lits dont environ 92 cas d'hébergement. Mais le ministère des Affaires sociales a décidé, d'une part, de vider de ses patients une aile construite en bois et présentant des dangers d'incendie, et, d'autre part, d'aménager l'hôpital plus spacieusement. Le nombre total de lits sera abaissé à 288.

Si, à l'hôpital Saint-Charles, on trouve beaucoup de personnes âgées, il y a aussi des malades chroniques très jeunes. Leur handicap peut être congénital ou peut être la suite d'accidents.

Le directeur, le Frère Cléophas Bourboin, s'emploie activement à améliorer l'aspect physique de son institution et l'on doit souligner qu'il y réussit bien.

Le conseil d'administration est présidé par M. Marc Carrière. Voici les autres membres, selon une liste publiée dans "La Bonne Nouvelle", la revue-maison de l'institution: les Frères Roland Bernard, Macaire Poitras, Elie LeGresley, Conrad Scott, Paul-Henri Boily, René Bourboin; les docteurs Marius Denis et Raymond Riest; M. Lucien Lambert.

La direction de l'hôpital comprend: le Frère Cléophas Bourboin, directeur général, le Frère Roland Bernard, directeur du service des soins infirmiers, et M. Gérard Morin, directeur du personnel.

Pas de débrayage aux Postes

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, et le président de l'Union des facteurs du Canada, M. Roger Décarie, ont fumé le calumet de paix, à Ottawa, hier.

Il n'y aura donc pas de débrayage aux postes, un service fédéral, dont l'ancien ministre, M. Eric Kierans, disait, il y a quelques mois, qu'il avait encaissé à peu près tout ce qu'il pouvait prendre, et qui se remet difficilement de la longue litanie de grèves tournantes de l'été dernier.

Ainsi donc, l'Union des facteurs, qui quelques jours plus tôt, dans un communiqué de presse, avait dénoncé "la hache de guerre pour dénoncer la pagaille" aux postes, a convenu d'une trêve avec la direction des postes qui se dirigent vers un déficit accru pouvant atteindre \$100 millions.

Dans un communiqué conjoint publié, hier, à l'issue d'une "rencontre fructueuse" entre les deux parties, il est dit, d'ailleurs, que M. Décarie, au cours de ces entretiens, "a déploré avoir fait publier le communiqué du 11 janvier", mais qu'il a aussi affirmé que "c'était là la seule façon de porter ce problème à l'attention du ministre". M. Décarie espère qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à la même procédure à l'avenir.

Le malaise évoqué par l'Union des facteurs du Canada découle des modalités d'application de la décentralisation des opérations postales qui relèveront de quatre régions, le Québec, l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest. Dans les deux premiers cas, la réorganisation est déjà très avancée.

L'exécutif national de l'Union des facteurs reprochait au ministère des Postes de lui passer par-dessus la tête et de discuter au niveau local de problèmes qui, éventuellement, pourraient avoir une portée nationale.

Les conditions de la trêve portent précisément sur ces deux points.

D'une part, le ministère des Postes s'engage à soumettre à l'exécutif national toute question qui pourrait avoir une portée nationale avant d'entreprendre des discussions au niveau local.

De l'autre, le syndicat s'engage à soumettre tout problème découlant d'un manque de communication ou de consultation au ministre Côté avant d'entreprendre toute autre démarche.

Les opérations

La sortie de M. Décarie, cette semaine, a été particulièrement remarquée, d'abord par son ton, et aussi parce qu'elle survenait quelques mois seulement après la signature de la convention collective négociée durant une grève tournante qui a virtuellement paralysé le service postal, même si elle ne l'a pas immobilisé pour autant.

C'était aussi la première fois que les employés syndiqués des postes croisaient le fer avec le nouveau ministre, M. Côté, qui fut nommé à ce ministère par M. Trudeau pour y rétablir de meilleures relations humaines.

Depuis son arrivée aux Postes, M. Côté a surtout eu à s'occuper "des gars de Lapalme", un différend qui traîne en longueur et qui fait partie de la succession laissée par M. Kierans.

M. Côté travaille aussi à rétablir la confiance du public dans le service postal, qui, durant les grèves tournantes, a vu lui échapper plusieurs de ses bons clients. Or, il arrive que plusieurs d'entre eux ont trouvé des moyens permanents souvent moins dispendieux et plus efficaces d'assurer leurs communications. Par conséquent, ils n'ont pas recommandé à utiliser les services postaux, une fois la convention collective signée et la situation redevenue normale.

Aujourd'hui, le ministère des Postes tente de remonter la pente et de reprendre les affaires qu'il a perdues. S'il ne parvient pas à accroître son volume d'affaires, il devra revoir son échelle de tarifs.

Lundi, à Toronto, il inaugurera un nouveau service de "distribution garantie du courrier" qui assurera une livraison dans les 24 heures à l'expéditeur. Le ministère des Postes espère offrir le même service dans la métropole dès le mois de juillet.

Des boîtes particulières seront disposées dans les lieux publics à cette fin et les camionneurs effectueront des levées spéciales afin d'acheminer

le courrier à sa destination, au Canada, par avion, dans les 24 heures.

La baisse

La diminution des affaires s'est fait sentir à Montréal, par exemple, au cours des six jours marquant la période des Fêtes alors que les postes ont reçu deux millions de pièces de courrier de moins que l'an dernier.

Cette diminution peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont le calendrier. Ainsi, cette année, Noël et le premier de l'An tombaient un vendredi. Au ministère des Postes, on voit aussi dans cette baisse, un indice du peu de confiance dont jouit le service postal dans le public.

Cette situation se reflète évidemment dans les revenus.

Au 31 octobre 1970, les revenus des postes accusaient un retard de 7,8 p. cent par rapport à ceux enregistrés à la même époque, l'année précédente.

A la fin du mois de décembre, la situation s'était quelque peu rétablie, toutefois, les revenus étaient encore inférieurs de 5,8 p. cent par rapport aux recettes de l'année précédente. Il s'agit d'une diminution de \$19 millions. L'administration postale a jusqu'au 31 mars prochain, la fin de l'année fiscale du gouvernement, pour rattraper les affaires perdues.

La même tendance a été décelée dans les ventes de timbres qui, en octobre, étaient inférieures de 8,8 p. cent à celles de l'année précédente. En décembre, l'écart n'était plus que de 6,6 p. cent.

Par ailleurs, les autres revenus du ministère des Postes, la location de casiers postaux, la vente de mandats ont connu une augmentation de 8,9 p. cent, durant la même période.

Les séquences du conflit postal et l'aventure des "gars de Lapalme" (dommages à la propriété, achats de camions) risquent de faire passer le déficit du ministère des Postes de \$68,8 millions à \$100 millions.

le TEMPS qu'il fera

Nuageux et neige

C'est le froid sec de la baie d'Hudson que le déplacement vers le sud humidifie qui nous vaut d'être transis des qu'on met le bout du nez dehors. Le météorologue de Dorval ne prévoit malheureusement pas de changements. La vague, qui s'implantera pendant trois jours dans tout le Québec, défilera les ardeurs continuelles du soleil pour ensuite poursuivre son chemin aux États-Unis qui l'encerteront dans la région de la Nouvelle-Angleterre.

Mais mercredi, le temps va s'adoucir, le mercure va grimper et si l'humidité persiste, nous aurons droit à une autre bordée de neige.

Voici les prévisions de la météo pour samedi:

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Laurentides, des Cantons de l'Est et de Québec: Nuageux avec quelques éclaircies et chutes de neige locales. Minimum de zéro à 5 sous zéro. Maximum d'environ 10 au-dessus. Aperçu pour dimanche: généralement ensoleillé et un peu plus froid.

Régions de la Mauricie, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Îles: Ciel variable et quelques chutes de neige locales. Minimum de 15 à 20 sous zéro. Maximum aux alentours de 5 sous zéro. Aperçu pour dimanche: ensoleillé et froid.

En Amérique du Nord

Voici un aperçu des températures enregistrées hier en Amérique du Nord:

Dawson, -41; -40; Prince George, -18; -17; Prince Rupert, -11; -10; Vancouver, -23; -22; Victoria, -29; -28; Jasper, -25; -24; Edmonton, -25; -24; Calgary, -28; -27; Lethbridge, -29; -28; Yellowknife, -51; -40; Prince Albert, -48; -47; Saskatoon, -41; -40; Regina, -35; -34; Winnipeg, -30; -29; Churchill, -13; -12; Thunder Bay, -12; -11; Sault Ste-Marie, -7; -6; White River, -19; -18; Kapuskasing, -10; -9; Earlton, -5; -4; North Bay, -3; -2; Sudbury, -3; -2; Muskoka, -18; -17; Windsor, -17; -16; London, -22; -21; Toronto, -21; -20; Peterborough, -24; -23; Trenton, -25; -24; Kingston, -17; -16; Ottawa, -4; -3; Montréal, -3; -2; Québec, -6; -5; Fredericton, -7; -6; Saint-Jean, -4; -3; Moncton, -1; -2; Halifax, -6; -5; Charlottetown, -11; -10; Yarmouth, -7; -6; St. John's, -2; -1; Minneapolis, -12; -11; Bismarck, -35; -34; Chicago, -10; -9; Detroit, -14; -13; Buffalo, -28; -27; Albany, -21; -20; Boston, -15; -14; New York, -31; -30; Washington, -24; -23; Pittsburgh, -20; -19; Cincinnati, -26; -25; Raleigh, -30; -29; Atlanta, -37; -36; Jacksonville, -58; -57; Tampa, -62; -61; Miami, -61; -60; Orlando, -59; -58; New Orleans, -66; -65; Oklahoma, -21; -20; Kansas City, -10; -9; Denver, -15; -14; Tucson, -31; -30; Los Angeles, -46; -45; San Francisco, -51; -50; Boise, -36; -35.

ADMISSIONS 1971-72
COLLÈGE ANDRÉ GRASSET (1971)

Collège Privé
Reconnu d'intérêt public
Externat mixte
Enseignement collégial
Préparation aux structures d'accueil
Universitaires

S'adresser au plus tôt à:

Bureau de l'admission
1001 est, boul. Crémazie, Montréal 352
Tél.: 388-5745
de 9 h à 17 h du lundi au vendredi incl.

On devra produire les dossiers d'admission

AVANT LE 1er MARS 1971



Une centaine d'étudiants de l'école polytechnique ont manifesté, hier midi, devant le palais de justice, où se déroule le procès des diverses personnes appréhendées lors de la crise d'octobre. La manifestation n'a duré qu'une

dizaine de minutes. Elle a pris fin lors de l'intervention d'un groupe de policiers montréalais. Le tout s'est déroulé dans le plus grand calme.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

La lutte contre la pollution fait 105 victimes à Hull

HULL (PC) — La pollution, ou plus précisément la lutte contre la pollution, vient de faire 105 victimes à l'usine de Canada Packers à Hull. La compagnie vient d'annoncer la fermeture de son abattoir qui polluait un ruisseau tributaire de la rivière Outaouais, et la mise à pied consécutive de 105 ouvriers.

Ces mesures entreront en vigueur au plus tard le 29 mai. La section d'emballage de l'usine, qui emploie 320 travailleurs, continuera cependant de fonctionner.

"Pollution Probe", un groupement de citoyens consacré à la lutte contre la pollution, avait fabriqué des pains

de savon à partir du gras et des déchets de bestiaux vidés dans le ruisseau qui coule à proximité de l'usine de Canada Packers. Ils avaient remis un de ces pains de savon aux dirigeants de la compagnie, pour leur faire comprendre que l'abattoir était une source de pollution.

La direction de la compagnie avait alors décidé de prendre les mesures qui s'imposaient. Et elle a estimé plus avantageux de supprimer l'abattoir que d'y installer les équipements coûteux qui auraient été nécessaires pour l'élimination des déchets. Les animaux qu'elle met en conserve viennent maintenant de d'autres abattoirs au Canada et aux États-Unis.

Explosion à Joliette: 3 blessés

JOLIETTE (PC) — Une explosion qui a ébranlé l'usine de Canadian Firestone Tire Company a fait trois blessés, vendredi matin, à Joliette.

Sous la violence de l'explosion, un pan de mur s'est écroulé, et deux hommes ont été brûlés au premier

degré, tandis qu'un troisième a subi un choc nerveux.

Selon le directeur du service des incendies de Joliette, c'est apparemment une bouilloire trop chaude qui a causé l'explosion. Une enquête est en cours.

La maison du président de l'Assemblée nationale a été la cible du FLQ

par Michel BENOIT

Le Front de Libération du Québec vient-il de reprendre ses activités terroristes? C'est ce que laissait entendre un interlocuteur anonyme, qui a revendiqué, hier soir, l'attentat au "cocktail Molotov" dont a été la cible la résidence de M. Jean-Noël Lavoie, député de Laval et président de l'Assemblée nationale.

L'appel, reçu à la station radio-phonique CKAC, un peu après l'attentat survenu vers 10 h 45, hier soir, au 4180-10 avenue, dans le quartier Chomedey, soit à la résidence de M. Lavoie, a annoncé que

la cellule fédéraliste Louis Riel avait organisé l'attentat.

L'interlocuteur, qui n'a pas causé longtemps au représentant de CKAC a tenu à préciser qu'un communiqué officiel du Front de Libération du Québec, parviendrait aujourd'hui à la station CKAC, dans lequel on expliquerait les causes de l'attentat.

Nous apprenions d'autre part, à la sûreté de Laval, que la détonation des explosions avait été de très faible importance, ne causant que des dégâts minimes à la résidence de M. Lavoie.

Chiasson condamné à la prison à vie

par Jean-Paul CHARBONNEAU
 envoyé spécial de LA PRESSE

RIVIERE-DU-LOUP — Louis Chiasson, l'homme à tout faire du "Repos du Vieillard", finira ses jours en prison.

C'est ainsi qu'en a décidé, hier après-midi, le juge Georges-René Fournier, de la Cour du Banc de la reine, au terme d'un procès de cinq jours qui s'est déroulé à Rivière-du-Loup.

Le juge Fournier a prononcé sa sentence quelques instants après que les 12 membres du jury eurent rendu leur verdict de meurtre dans le cas de Chiasson, âgé de 65 ans.

En condamnant l'accusé à la prison à perpétuité pour le meurtre de M. Albert Lebel, l'une des 39 victimes de l'hécatombe du "Repos du Vieillard", du 2 décembre 1969, à Notre-Dame-du-Lac, le juge Fournier a ainsi mis fin à un suspense qui durait depuis cette mémorable date.

Des contradictions

À la reprise de l'audience, hier, le juge Fournier a instruit, durant plus d'une heure, les membres du jury sur les questions de droit s'appliquant dans cette cause.

Le président du tribunal a également souligné qu'il semblait y avoir des contradictions dans le témoignage de Chiasson mercredi dernier.

Alors qu'il était interrogé par son procureur, Chiasson a déclaré qu'il n'a pas mis le feu et qu'il "plaidait non coupable jusqu'à sa mort".

Il avait cependant signé une déclaration dans laquelle il indiquait, en outre, qu'il ne dormait plus depuis cette date parce qu'il pensait à ses vieux, qu'il aimait, qu'il avait fait mourir sans le vouloir.

Lors de son réquisitoire, le juge Fournier s'est demandé comment il se faisait que Chiasson, le matin de la tragédie, s'était immédiatement rendu dans la buanderie lorsqu'il a aperçu de la fumée sortant de la chambre de Mme Lavoie.

Signalons que divers témoignages, dont celui de Chiasson, rendus lors de ce procès ont fait mention que le feu, qui a détruit l'hospice, a commencé dans la buanderie.

À un certain moment le juge a mentionné: "On dit que Chiasson prenait soin des vieux. Il n'est pas lui-même un jeune".

Pendant que le président du tribunal s'adressait aux membres du jury, le prévenu semblait indifférent: il regardait partout dans la salle d'audience.

Les membres du jury ont commencé à délibérer à 11 h 40, mais quelques minutes plus tard, ils devaient revenir dans la salle d'au-

dience demander une explication au président du tribunal.

Ils devaient revenir à 2 h 30 pour rendre cette fois, leur verdict et déclarer Chiasson coupable de l'accusation qui pesait contre lui.

Le juge Fournier a alors prononcé sa sentence; Chiasson condamné à la prison à perpétuité.

Pendant la lecture de sa sentence, Chiasson est demeuré calme comme il était resté durant tout son procès.

Pour la construction d'un autre foyer à Notre-Dame-du-Lac

Par ailleurs, le maire de Notre-Dame-du-Lac a déclaré, hier, que les autorités locales et la population ont fait de nombreuses représentations auprès du gouvernement afin qu'un foyer pour personnes âgées soit construit dans cette municipalité. Une corporation sans but lucratif a même été formée pour promouvoir ce projet.

Le premier magistrat de cette municipalité, M. René Bérubé, a ajouté que malgré toute la bonne volonté des gens de Notre-Dame-du-Lac, le gouvernement fait la sourde oreille à leur demande bien légitime.

"Avec le résultat, dit-il, que 179 personnes âgées de 60 ans et plus attendent avec de moins en moins d'optimisme, que le gouvernement décide de leur sort. La situation devient alarmante étant donné que l'hôpital local n'accepte pas les malades chroniques".



Louis Chiasson... condamné à vie

La "bataille des tennis"

Les contribuables d'Outremont rejettent un projet d'emprunt

À la suite du référendum tenu à Outremont, hier et aujourd'hui, les 14 et 15 janvier sur le règlement numéro 661 au sujet de la centralisation des tennis et de l'aménagement d'un terrain de pistes et pelouses et d'un terrain de baseball, 918 électeurs-propriétaires se sont prononcés contre ce projet et 479 pour. Pour un total de 1397 suffrages exprimés sur 3400 habitants à voter.

Le maire d'Outremont, M. Pierre Desmarais II, regrette que les citoyens de cette ville soient de ce fait privés des avantages prévus par ce projet.

"Je demeure convaincu, a dit le maire, que ce projet était nécessaire à notre jeunesse et qu'il aurait entraîné une économie substantielle pour le contribuable. La décision des propriétaires-électeurs est cependant sans appel".

Ce résultat règle donc la bataille des tennis qui avait débuté, il y a un mois, au conseil municipal lorsque la Ville avait adopté le règlement d'emprunt.

La bataille des tennis a débuté il y a un mois, à Outremont, lorsque le conseil municipal a adopté un règlement d'emprunt de \$310,000 destiné à financer sur vingt ans le regroupement de dix courts de tennis dans un seul endroit, soit au parc Beaubien.

Sitôt cette décision du conseil annoncée, un tollé de protestations s'est élevé. Deux membres du conseil, MM. Jean-Jacques Gladu et François Dionne ont mené une lutte systématique au projet, soulignant qu'Outremont n'avait pas les moyens financiers d'entreprendre un tel projet. De son côté, l'administration du maire Pierre Desmarais II a fait valoir que la centralisation des tennis entraînerait une économie de plus de \$300,000 sur vingt ans.

Il a ajouté que le maintien des tennis actuels aux quatre coins de la ville coûterait plus cher d'entretien annuel et de réparations que la centralisation au parc Beaubien.

Bref, le conflit verbal a dégénéré en une véritable bataille politique. Multipliant leurs efforts, les conseillers Gladu et Dionne ont mobilisé plus de 100 propriétaires en vue de bloquer l'adoption du règlement.

Une requête dûment signée par 117 propriétaires a forcé les autorités de la ville à décréter un référendum.

Vote de grève à la police de Moncton

MONCTON, N.-B. (PC) — Les membres de la force policière de Moncton, au Nouveau-Brunswick, ont voté, hier soir, en faveur de la grève pour appuyer leurs demandes d'augmentations de salaires. La date de déclenchement du débrayage a été fixée au 29 janvier.

Les policiers exigent une augmentation de 30 pour cent répartie sur deux ans, tandis que les autorités municipales s'en tiennent à leur offre de 10 pour cent. Une commission de conciliation nommée récemment avait recommandé une augmentation de 16 pour cent.

Le salaire actuel des policiers de Moncton varie entre \$94,51 par semaine pour un policier d'un an de service à \$144,75 pour un inspecteur.



photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Protestation massive à Brossard

C'était, hier, la date limite pour les demandes de révision du rôle d'évaluation de Brossard. On a donc vu le président de la Ligue des propriétaires, M. Fernand Jourdenais (à droite), se présenter à l'hôtel de ville, armé d'une pétition contenant les signatures de plus de 1,354 contribuables mécontents, du nouveau rôle qui entraîne une hausse de 25 p. 100 de la taxe foncière, avec, dans certains cas, des pointes de 50 p. 100 et plus. Cette pétition, M. Jourdenais l'a remise au greffier de Brossard, M. Gervais (à gauche), qui a dû prendre en main aussi 740 requêtes individuelles de révision: il en avait déjà 407 dans son bureau. Selon M. Jourdenais, les 4,080 propriétaires de Brossard auraient signé en bloc si la Ligue avait pu les rejoindre tous.

urgences médicales
 Cueillette & livraison gratuites
 24 heures par jour
 7 jours par semaine
845-7251
PHARMACIE MONTREAL
 La plus grande Pharmacie de Détail au Monde / Jean P. Duquet, L.P.
 916 est, rue St-Catharines

Les salaires de la mort

Je cite, après tout le monde, la célèbre réplique de Daniel Gërímádeh, auteur mont-réalis bien connu. Il s'agit d'un bref échange entre un condamné et un bourreau.

— Le condamné : Tu n'as pas honte de faire un tel métier ?

— Le bourreau : Hé ! Faut bien vivre.

On pense à cette histoire à propos du commerce des armes que font la plupart des pays développés, y compris le Canada.

Le Commonwealth est présentement en difficulté pour la raison que le pays fondateur, l'Angleterre, entend continuer à vendre des armes à l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud a besoin d'armes pour maintenir la position de sa population blanche par rapport à celle de sa population noire et vis-à-vis des Etats voisins. La solidarité des pays membres du Commonwealth, et dont la population est d'une couleur autre que blanche, avec la population noire de l'Afrique du Sud, menace de faire éclater le Commonwealth. Le Canada tâche à jouer les rapiéciers. En mots fort simples, tel est présentement le problème. La cause immédiate, c'est le commerce des armes.

Avant la guerre de 39-45, la vente d'armes n'était qu'un commerce artisanal, pratiqué par des individus qui, en général, ne s'en vantaient pas. Et puis les Etats se sont aperçus que c'était payant. Ils ont interdit le trafic des armes aux individus pour se le réserver.

Les deux meilleurs vendeurs sont évidemment les USA et la Russie. La France vient en troisième place. Ses exportations d'armes ont presque triplé l'année dernière. Parfois, il s'agit de troc pur et simple : livraison, à la Grèce, de vedettes lance-missiles contre du raisin de Corinthe.

Pour revenir au Canada, notons que si nous ne sommes pas un gros vendeur en chiffres absolus, nous n'en sommes pas moins le plus grand marchand de matériel militaire per capita au monde. D'après une étude du professeur Knelman, de l'université Sir George Williams, l'industrie militaire canadienne fait vivre 115.000 Canadiens. (Cf. LA PRESSE du 11 décembre 1970, article de M. Marcel Pépin). Elle ne fait mourir personne, bien sûr.

On n'écrit sur ce sujet qu'avec un considérable sentiment de vanité. Le pays qui a exporté la liberté, l'égalité et la fraternité exporte aussi des mirages très fraternels. Oubliions les USA et la Russie; pensons au Canada, champion de toutes les paix et pays virginal, s'il en est.

Il n'en est point. Les Etats, qui ont tous peur de perdre la face, n'en ont plus depuis longtemps. En fait, qu'est-ce qu'un Etat, sinon une structure où des hommes se succèdent, chaque équipe ne pouvant faire, en fin de compte, que ce que permet l'opinion publique et le rapport des forces internationales.

Touchant le commerce des armes, l'opinion publique est parfaitement contradictoire, comme elle l'est sur tous les sujets. Prenons un exemple concret : l'opinion publique canadienne est contre la guerre du Vietnam. Bien. Une manière efficace, pour le Canada, de signifier son opposition à la guerre au Vietnam consisterait à mettre l'embargo non pas sur la fabrication de pièces militaires plus ou moins détachées, ni sur la fabrication d'ingrédients entrant dans la composition du napalm (mesures que les USA contraindraient facilement), mais sur le nickel. Voilà une mesure qui gênerait sérieusement l'industrie américaine de guerre et de paix.

Mais pensez-vous que les ouvriers de Sudbury consentiraient à chômer pour sauver Hanoï ? Faudrait leur en parler, à eux et à leur syndicat, avant de procéder. Et s'il est vrai que 115.000 Canadiens gagnent leur vie dans l'industrie de guerre canadienne, pensez-vous qu'ils consentiraient à chômer, ne serait-ce que provisoirement, pour stopper le trafic de la mort ? Et pensez-vous que les ouvriers américains ou français accepteraient pour mettre un terme au commerce des armes ? Poser la question, c'est y répondre.

Les mêmes personnes qui protestent généreusement contre la guerre, contre les procès de Burgos ou d'ailleurs, protesteraient contre le chômage (en général) et contre l'imprévoyance du gouvernement s'il prenait la décision d'arrêter complètement son commerce des armes.

De la même façon, ceux qui s'inquiètent de la pollution ne s'en promènent pas moins en auto, et les hommes de gauche, qui dénoncent Franco et les colonels grecs n'en vont pas moins passer des vacances ensoleillées et pas chères, dans ces pays opprimés, soutenant de leur argent des régimes abhorrés. Les contestataires sont très rares quelles que soient les apparences.

Conclusion ? Il n'y a pas de conclusion. Tout le monde est logique, mais personne n'est cohérent. Une simple remarque, tout au plus : si j'étais capable, je te ferraieras le monde demain matin et j'en ouvrirais un autre, où il n'y aurait qu'une seule règle : défense de mentir.

Jean-Paul DESBIENS



Droits réservés

Le PQ, pile et face

Le Parti québécois a deux visages. Celui de ses conférences de presse et celui de l'Assemblée nationale. Le premier est agressif et tout ce qui s'appelle pouvoir n'échappe pas à ses foudres. Le second est serein et porte la marque d'une volonté constructive.

M. René Lévesque est le chef du Parti québécois. Le Dr Camille Laurin est le leader parlementaire du PQ à l'Assemblée nationale. M. Lévesque dirige les conférences de presse. Le Dr Laurin dirige la poignée de députés péquistes à l'Assemblée nationale.

De là à conclure que le style des conférences de presse est attribuable à M. Lévesque, il n'y a qu'un pas que, malheureusement pour lui, il faut franchir. M. Lévesque s'y montre d'une agressivité et, parfois, d'un négativisme décevants.

Le Dr Laurin — les courriéristes parlementaires ont tous souligné son sérieux et sa dignité en Chambre — a certes des leçons à prendre de son chef. Mais il n'a pas cette fa-

cheuse habitude, même dans les pires situations, de souffler par son verbe ce qui pourrait rester d'espoir.

Les événements des dernières semaines n'ont pas aidé la cause du PQ, qui a pourtant obtenu 24 pour cent des votes aux élections d'avril. Il est sans doute vrai que plusieurs personnes qui ont souffert des perquisitions ou qui ont été arrêtées entretenaient de fortes sympathies à son endroit.

Si les autorités politiques ont vraiment voulu, au cours des raids d'octobre 1970, démolir le PQ, c'est une question qui ne se règle pas seulement par des attaques à l'emporte-pièce. Il faut que, dans la mesure du possible, le mal soit réparé. Il faut surtout que de semblables pratiques ne se renouvellent pas. Ici, le PQ aurait avantage à se montrer plus positif.

Ce n'est pas tout d'accuser les gouvernements d'Ottawa et de Québec de rendre irrespirable le climat politique et de

pervertir l'administration et les fondements mêmes de la Justice. Encore faudrait-il y aller de quelques suggestions pouvant permettre de respirer un peu l'air de cette démocratie et de cette liberté si chères au PQ.

M. Lévesque apporte à son parti une bonne dose d'expérience et de courage. Ce n'est pas un homme qui se laisse abattre facilement. Placé devant une difficulté, il fonce jusqu'à ce qu'elle soit disparue. Personne ne changera sa personnalité.

Le PQ a besoin de lui, c'est indéniable. Mais cette "bête politique" ne devrait pas craindre de suivre un peu l'exemple d'hommes comme le Dr Laurin ou l'économiste Jacques Parizeau. Leur mérite principal est de proposer des remèdes aux problèmes qu'ils constatent.

Actuellement, c'est de ce type d'hommes dont le Québec a vraiment besoin. Le passé politique de M. Lévesque prouve qu'il peut encore être de ceux-là.

Claude GRAVEL

ce que pense LE LECTEUR

Une hostilité étrange

Dans mes rencontres avec le peuple au temps des fêtes, j'ai constaté qu'il existait une hostilité injustifiable envers nos chefs politiques. Et cela même chez d'honnêtes gens. Il est certain que cette hostilité est un produit de la propagande subversive. Notre peuple a besoin d'être éclairé à ce sujet. C'est ce que je veux, faire hic et nunc parce que ça presse.

En démocratie occidentale, il ne se peut pas que les élus du peuple se comportent en politique de façon à mécontenter l'électorat envers eux. Ce serait condamner inévitablement leur parti à perdre le pouvoir à la prochaine élection. A vrai dire, il n'y a que les membres de l'opposition qui sont en mesure de critiquer avec compétence le gouvernement. C'est leur rôle et pas du tout celui des agents de subversion.

L'hostilité que j'ai constatée est certainement attribuable à des professionnels de la subversion qui montent la tête de nos gens. J'ai même rencontré des compatriotes sympathisant avec les terroristes barbares qui font les manchettes des journaux depuis quelque temps. Et au lieu de boycotter les partis actifs de ces révolutionnaires, on rencontre des gens, pourtant honnêtes, qui se sont laissés empoisonner l'esprit par leur propagande.

En présence de tels faits, il est du devoir des informateurs du peuple, en mesure de le faire, d'éclairer nos gens sur la propagande de ces faux prophètes de l'heure. Il est urgent qu'ils cessent d'entraîner notre peuple vers une révolution qui ne ferait que tout planifier dans la pauvreté. Cette propagande subversive a assez duré. Ces partisans de fausses libertés égarent nos gens. La direction morale de notre peuple nous appartient depuis les origines de la Nouvelle-France. Il faut que ça continue ainsi.

Comme militant chrétien français, je trahirais la vérité chrétienne si je ne contribuais pas à éclairer mes

compatriotes sur cette hostilité injustifiable envers nos chefs politiques. Ce n'est pas en écoutant des égarés en train de créer des sentiments de mécontentement et d'hostilité que l'on trouvera solution aux problèmes de l'heure.

G. BERGERON
Waterville, Qué.

A Pierre Vadeboncoeur

Votre article publié dans le Devoir du 8 janvier n'apporte, à vrai dire, aucune arme nouvelle, offensive ou défensive, à l'arsenal des forces opposées à notre forme actuelle de gouvernement. Le journal qui vous fait large place dans ses colonnes, nous a habitués à des insultes et des sarcasmes de haute volée à l'égard de tous ceux qui osent soutenir d'autres idées que celles de son infatigable directeur et de ses obéissants collaborateurs (v.g. Devoir du 7 janvier, p. 4: Le pellerin de la trudeaucratie).

Je voudrais seulement vous faire part de quelques réflexions inspirées par vos propos que je trouve d'une virulence et d'une élégance assez remarquables. La hargne, la rogne et la grogne ont rarement atteint un degré aussi élevé.

Et puis, je m'étonne (au sens de "admirer") de trouver sous votre plume certaines phrases assez révélatrices de certains dessous d'une certaine situation. Ainsi quand vous écrivez: "ces éléments considérables (!) qui indiquent par leur agitation même ou par leurs analyses que des changements radicaux s'imposent", j'ai un peu l'impression que vous incorporez dans une même gibelotte, anarchistes et intelligentsia (!). Ce groupuscule "politiquement averti" serait donc formé, si je ne m'abuse, de maoïstes, de marxistes, de naifs, d'idéalistes et d'utopistes de tout crin. Et c'est de la part de cette "gentry" nouveau genre que les mesures de guerre ont été violemment critiquées. Comme c'est étrange ! Seuls... ces citoyens de pointe se sont sentis brimés dans l'exercice de leurs libertés individuelles (surtout qu'on n'exige pas de précision à ce sujet). Eux seuls constituent "l'opposition réelle" et savent ce qu'est la "démocratie réelle". Nous les non-intellectuels de la "démocratie dépassée", nous croyons tout de même savoir un peu à quoi ressemble cette démocratie de rechange que l'on nous propose. Malgré nos déficiences irrédutibles et profondes, nous ne pou-

vons pas ignorer quelques vérités premières comme par exemple: La Lumière vient de l'Orient. Avec la même candeur, nous pourrions ajouter: L'Orient est rouge. Et toujours avec la même désarmante simplicité, nous, les obscurs, les prostrés, les silencieux, nous nous demandons pourquoi vous, les évolués, vous consentez encore à habiter cette Province où l'on veut empêcher les professeurs d'endoctriner les étudiants, où les syndiqués se permettent de rappeler à l'ordre leurs chefs syndicaux, où sans cesse il faut "aider l'acumen défaillant de certains".

Oui, nous nous demandons pourquoi vous, cohortes brillantes, aigles aux regards pénétrants, vous ne vous êtes pas déjà envolés vers ces régions éclairées, au propre comme au figuré, par le "Soleil radieux". Loin de moi la pensée que vous pourriez être retenus au milieu de nous par un quelconque intérêt matériel. Quoique, par votre situation avantageuse et vos salaires substantiels, vous soyez intégrés dans "l'establishment", nous sommes convaincus que la partie supérieure de votre âme est parfaitement détachée de la condition bourgeoise qui est la vôtre, que vous l'admettiez ou non, et que vous ne honnisiez rien tant que vos appartements douillets, vos télévisions en couleur, vos autos confortables, etc., etc.

Au pays du Soleil levant, par exemple, vous pourriez mieux réaliser l'unité profonde de votre être. Entre le bol de riz et la Pensée nouvelle, Logos de l'Évangile nouveau, il n'y a pas de place pour une scission d'ordre transcendantal. Et puis, vous pourriez toujours aller calmer vos chaleurs belliqueuses dans les vastes plaines neigeuses de la Sibérie. Je ne comprends pas grand-chose, n'étant pas insérée dans les "vraies oppositions", mais j'admettrais fort bien que vous, de la minorité agissante, pleine de morgue, sinon de haine pour nous, de la majorité défaillante, vous soyez tentés (et nous comptons bien que vous succumberez à la tentation) de secouer la poussière de vos pieds et de partir en oubliant pour toujours cette tourbe ignare, cette province que votre zèle ardent n'aura pu sauver de son marasme intellectuel, politique et économique.

Adieu, défenseurs désintéressés de la veuve et de l'orphelin, des pauvres et des opprimés ! (On ne sait pas encore ce que vous avez fait pour eux, mais vous, vous paraissez le savoir). Adieu, esprits rayonnants et fulgurants qui n'auront tout de même pas réussi à vaincre l'opacité de nos

ténébres ! Adieu, héros prestigieux que des troupes fatiguées de blablas intempestifs et redondants, refusent de suivre ! Adieu pour toujours peut-être, car on ne revient pas de certains pays ! Adieu, adieu ! et grand merci à monsieur Vadeboncoeur de nous avoir dit ce que signifie "occiput"...

Jeanne B. GOSSELIN.
Québec

(1) On sait que pour être intégré à l'intelligentsia québécoise, il suffit de se déclarer anti-bourgeois, anti-conservateur, anti-fédéraliste, anti-religieux — bref, anti-tout ce qui constitue l'ordre établi. Au point de vue culturel, au point de départ, une 9e année suffit...

A un "pellerin" borné

En réflexion à votre éditorial du 28 décembre dernier, où vous dites que les adultes désireux de rester "lucides et réceptifs", commencent à avoir la pénible impression d'être les protestants de cette soi-disant catholicité que forment les hippies, séparatistes, socialistes ou maoïstes, je me demande ce qui vous permet d'être catégorique à ce point, car je crois que vous dites une fausseté en faisant une telle affirmation.

Cette affirmation pour moi ne peut être que fausse, car les gens ayant comme option le fédéralisme, que vous qualifiez d'adultes désireux de rester lucides et réceptifs, sont je crois justement les gens les moins réceptifs et semblent avoir un grand dédain des gens qui ont une autre option que la leur.

Quant au mot "lucides", les fédéralistes croient tellement l'être qu'ils croient aussi être les seuls à posséder la "Vérité" (ils sont aveuglés par la lumière qui les éclaire).

Vous dites que les séparatistes sont farouchement convaincus d'être les seuls à détenir la vérité, et vous, les fédéralistes, n'êtes-vous pas plutôt super farouchement convaincus d'être les seuls. Le séparatisme n'est pas une vérité, ce n'est qu'une croyance. Vous dites qu'hélas, loin de rechercher la discussion, ils la fuient. Je crois que c'est encore l'inverse. Faites une visite à un des bureaux du Parti Québécois (n'avez aucune gêne) et vous constaterez que c'est probablement le seul parti à accepter l'opinion des autres sans diminuer personne (ce n'est peut-être pas général, mais à toute chose il y a une exception).

Plus loin vous dites encore: "Tous ces gens leur apparaissent comme des vendus, des traitres, des dégénérés, etc..."; laissez-moi vous dire que vous généralisez facilement. Pourquoi vous acharnez à mal juger en généralisant sans cesse. Il y a des séparatistes "bornés", comme il y a des fédéralistes "bornés". Excusez-moi d'être brutal, mais j'ose vous classer dans ce dernier groupe, la raison étant que vous faites, je le répète, et toujours selon mon opinion, de fausses affirmations dans des éditoriaux où votre opinion devrait, il me semble, être un peu moins catégorique (ce n'est pas drôle d'avoir toujours l'épée de M. Paul "Power" Desmarais au-dessus de sa tête).

Toujours pour employer vos mots, je crois que les gens qui ont votre mentalité, favorisent eux aussi la formation de "clans irréductibles". Vos éditoriaux en sont un moyen. Un peu plus loin dans votre éditorial vous parlez de "ces embusqués, qui ont pourtant rejeté le cléricisme", j'espère me tromper en osant croire que vous êtes toujours autant catégorique. Sachez qu'il y a beaucoup plus selon moi (je n'ai pas une statistique) d'indépendantistes pratiquants que de non-croyants.

Pour mettre fin à ma lettre, je désire simplement vous donner l'exemple d'une fausseté que vous avez dite dans un de vos éditoriaux de la fin novembre ou du début de décembre où vous dites que le Parti Québécois a fait parvenir des lettres à tous les "non-francophones" (c'est votre expression) du comté d'Ahuntsic pour fin de contestation d'élection dans ce même comté. Vous auriez dû plutôt dire "à toutes les personnes ayant un nom à non-consonance canadienne", car j'ai reçu moi-même une copie de cette lettre, et je me suis présenté comme bien d'autres au bureau du Parti Québécois, d'Ahuntsic, pour prouver ma citoyenneté canadienne, de plus ma langue maternelle est le français. Voyez comme vous êtes mal informé.

Yvan LYMBURNER
Ahuntsic
Montréal

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272. Seul La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti. Service de tirage — téléphone 874-6911.

Le bilinguisme de la revue "Le C.G.A."

Monsieur Ernest Maheux, C.G.A. président
L'Association des comptables généraux du Canada
Montréal

Monsieur,

Membre-étudiant depuis peu de votre association professionnelle, j'ai reçu le périodique "Le C.G.A.", revue de la profession", des mois octobre-novembre 1970.

Alors que vous prétendez dans une allocation prononcée à Calgary (cf. page 5, paragraphe 8) être désireux "d'unir les C.G.A. de langue française et de langue anglaise", la revue de la profession est systématiquement "à magazine pour la profession". Des 44 pages de votre revue prétendument bilingue, 4 1/2 pages sont rédigées en français; sauf le bref article de M. Emile Bouvier, combien furent composées en français?

Des publicités, aucune ne s'adresse aux francophones. Même la Commission de la Fonction Publique du Canada, pays quelquefois bilingue, n'offre des emplois qu'à des "professionnally qualified accountants".

Que dire alors de la North America Life Assurance Company qui n'assure (peut-être) que la vie des Anglo-Saxons?

Quant aux dessins humoristiques, ils s'adressent exclusivement à nos compatriotes qui, c'est déjà connu, ont l'humour plus facile que nous.

Il m'est inutile d'allonger indéfiniment cette liste puisque la place réservée au français est tellement insignifiante que je pourrais déplorer pendant des pages l'unilinguisme intrinsèque de votre revue.

Fort des principes de coopération que vous invoquez dans le discours cité précédemment, je suis assuré qu'à l'humiliation que les rédacteurs font subir à ma langue et à ma culture vous substituez la justice, j'entends l'égalité entre les deux langues officielles de ce pays.

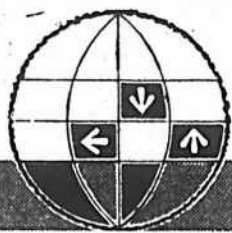
Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération, l'expression de mes sentiments distingués et... votre revue.

Raymond-Patrick ALLEN

Prière de noter...

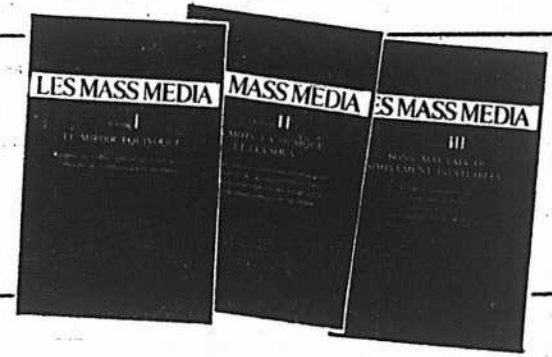
Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner nom et adresse: le "nom de plume" n'est pas accepté. Plus la lettre est courte, plus elle est lue. S'imposer un maximum de 400 mots.

La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible: s'il y a quelque retard, prière de nous excuser.



La direction de "LA PRESSE" et le rapport Davey

UN RAPPORT EQUIVOQUE



Dans cette série d'articles, la direction de "LA PRESSE" expose ses points de vue sur le rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse.

LA PRESSE est loin d'avoir été maltraitée par le rapport Davey. Bien au contraire, plusieurs passages du rapport sont carrément louangeurs. Ainsi, LA PRESSE est citée avec huit autres quotidiens canadiens au nombre des journaux qui "ne cessent d'embarrasser les puissants. Des journaux qui trouvent le tour d'être à la fois divertissants, provocants et honnêtes". (Tome I, p. 94). A la page suivante on lit ce qui suit: "Nous tenons à signaler que parmi les trente quotidiens sur le contenu desquels notre Comité a fait des recherches, le "Gleaner" de Fredericton arrivait au deuxième rang (après LA PRESSE) de ceux qui avaient la plus forte proportion de matière rédactionnelle venant de leurs propres rédacteurs." Plus loin, on lit encore que "LA PRESSE" et "Le Devoir" jouissent dans leur milieu d'un prestige et d'une influence peut-être sans égaux dans n'importe quel journal de langue anglaise". (Tome I, p. 106)

A la page 136, le rapport cite en exemple certaines clauses de la convention collective des journalistes de "LA PRESSE" et conclut dans les termes suivants: "Il s'agit là de l'un des rares cas au Canada où la direction d'un journal et le personnel de la rédaction du journal se sont réunis en vue de codifier, dans une convention collective, cette idée qu'un journaliste n'est pas un simple employé."

Enfin, à la page 144, LA PRESSE est mentionnée avec quelques autres journaux comme étant l'un de ceux qui se préoccupent davantage de la formation et du perfectionnement de leur personnel.

Ce n'est donc pas le dépit qui a guidé LA PRESSE dans l'étude du rapport Davey et dans les jugements sévères que nous portons

sur ce rapport. Nous estimons tout simplement que, malgré les moyens dont il disposait, le temps qu'il a pris et les quinze noms de sénateurs qui apparaissent en tête du tome comme des sceaux sur une bulle papale, le Comité spécial du Sénat a produit un rapport superficiel, contradictoire et prétentieux.

Les trois volumes du rapport Davey sur les moyens de communication de masse possèdent à peu près toutes les caractéristiques des journaux "pop" sauf, bien entendu, les photos sanguinolentes ou affriolantes: titres sexy, affirmations contradictoires, informations biaisées, contenu superficiel.

La collaboration des mass media n'a pourtant pas fait défaut, car de l'aveu même du président "les mass media nous ont donné leur plus entière collaboration. Nos relations avec leurs représentants ont été empreintes de cordialité et ont été parfois marquées d'une extrême franchise qui allait jusqu'aux propos confidentiels". (Tome I, p. VIII)

Le moins que l'on puisse dire tout de suite, c'est que le rapport Davey est très loin de constituer "l'instrument idéal" qui (permettrait au Parlement) de trancher enfin la question de savoir si (la population) a la presse dont elle a besoin, ou tout simplement la presse qu'elle mérite". (Tome I, p. VII)

Quelle que soit la qualité du rapport, LA PRESSE a jugé utile d'en faire l'étude et de formuler son opinion sur les principales recommandations qu'il contient. Nous n'avons pas ménagé notre collaboration lors de la préparation du rapport; il nous reste à aider le Comité à corriger sa copie.

A compter d'aujourd'hui, LA PRESSE publie des commentaires et des suggestions touchant les points suivants:

- 1.— le caractère particulier de la presse écrite au Québec;
- 2.— le phénomène de la concentration de la presse écrite;
- 3.— pour ou contre la création d'un conseil de presse d'envergure nationale;
- 4.— la création d'une caisse de prêts pour aider à mettre sur roues une presse Toyota;
- 5.— le secret professionnel.

MANDAT DU COMITE

Le mardi 18 mars 1969, le Sénat du Canada a constitué le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse en approuvant la résolution suivante:

qu'un Comité spécial du Sénat soit nommé pour étudier et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public du Canada, et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier l'étendue et la nature de leur incidence et de leur influence sur le public canadien et en faire rapport;

que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir.

Le Comité a été reconstitué pendant la deuxième session du Parlement (le 29 octobre 1969) et pendant la troisième session du Parlement (le 8 octobre 1970).

LISTE DES MEMBRES DU COMITE SPECIAL DU SENAT SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE

Le sénateur Keith Davey, président; le sénateur L.-P. Beaubien, vice-président; et les sénateurs Romuald Bourque, Douglas D. Everett, Harry E. Hays, C.P., Mary E. Kinneer, J. M. Macdonald, Charles R. McElman, William J. Petten, J. Harper Prowse, Josie D. Quart, Donald Smith, Herbert O. Sparrow, Frank C. Welch, Paul Yuzyk.

LES ACTIVITES DU COMITE

La Commission sénatoriale chargée d'enquêter sur les mass media, et présidée par le sénateur Keith Davey, a fait rapport il y a quelques semaines, soit un an après le début des audiences publiques à Ottawa, le 9 décembre 1969.

La Commission sénatoriale chargée d'enquêter sur les mass media, rapports provenant de quelque cinq cents (500) sources différentes: d'information au Canada et pour étudier la nature et la portée de leur influence sur le public.

La Commission Davey a tenu quarante-trois (43) séances publiques et a entendu cent vingt-cinq (125) témoins. De plus, elle a compilé des rapports provenant de quelque cinq cents sources (500) différentes: particuliers, entreprises commerciales, associations diverses.

Le journaliste québécois doit aussi être traducteur

Le rapport Davey n'a pas tenu compte, en traitant des particularités des moyens d'information québécois, des problèmes que pose la traduction tant sur le plan de l'exercice du journalisme que sur celui du coût de fabrication.

En général, on peut considérer que nos journalistes doivent avoir la double qualité de "journaliste" et de "traducteur". La connaissance des deux langues est essentielle à l'exécution de leur travail, autant dans le domaine de la recherche de l'information que dans sa traduction et son adaptation.

Dans l'ensemble, on peut déduire empiriquement que la traduction représente environ 10 pour cent du travail effectué par les journalistes de LA PRESSE; mais si l'on tient compte de l'usage qui est fait de la connaissance de l'anglais dans la recherche et dans l'adaptation de l'information d'après ses diverses sources, on peut établir que l'incidence de la langue anglaise représente environ 25 pour cent du travail de nos journalistes.

Principaux secteurs de traduction:

- Politique internationale
- Politique nationale
- Faits divers
- Sport
- Economie - finance

Secteurs secondaires:

- Informations féminines
- Sciences
- Arts et spectacles
- Tourisme
- Affaires publiques

Secteurs à faible incidence de traduction:

- Affaires urbaines
- Politique municipale
- Informations politiques de Québec

La comparaison du volume de dépêches reçu à LA PRESSE quotidiennement, en anglais et en français, constitue un exemple éloquent:

AGENCE	MOYENNE DU VOLUME QUOTIDIEN (mots)	
	Anglais	Français
Presse canadienne		39,000 *
Canadian Press (Toronto)	42,000	
Canadian Press (Montréal)	25,000	
Associated Press	65,000	
United Press International	65,000	
United Press International (Sport)	62,000	
Agence France-Presse		45,000
Dow Jones	25,000	
TOTAL	284,000	84,000

* Le volume quotidien total de mots transmis par la Presse canadienne est en réalité de 45,000. Toutefois, de ce total, 6,000 sont retransmis directement de l'Agence France-Presse, que nous recevons déjà, et ne comptent donc pas dans le volume de ce que nous pouvons utiliser.

Parmi les oubliés du rapport Davey

Magazines hebdomadaires au Québec		Journaux du dimanche au Québec	
"Perspectives"		(Tirage ABC 30-9-70)	
La Presse	240,000	Dernière-Heure	55,388
Le Droit	37,758	Dimanche-Matin	247,376
La Voix de l'Est	11,649	Québec-Press	84,166
Le Soleil	158,755	Sunday-Express	36,994
La Tribune	40,759	Progrès-Dimanche	35,844
Le Nouvelliste	47,002	Journal de Montréal	85,000
	535,923		545,953
"Perspectives-Dimanche"			
Dimanche-Matin	275,712		
	811,635		

(Tirage ABC 31-3-70)

* Tirage déclaré par l'éditeur

LUNDI:
La concentration de la presse écrite au Québec

(1) La presse écrite au Québec: le clin d'oeil du hibou

"Dans le domaine du journalisme, comme en bien d'autres domaines, le Québec n'est pas une province comme les autres." Ainsi débute un des chapitres du rapport Davey. Ce préambule amène les enquêteurs à faire deux constatations, à savoir: 1) on compte moins de quotidiens et plus d'hebdomadaires régionaux et "pop" au Québec que dans les autres provinces; 2) le rôle de la télévision en tant qu'agent informateur se révèle plus considérable au Québec que partout ailleurs au pays.

Après avoir souligné ces faits, les rédacteurs du rapport se contentent d'esquisser à larges traits certains aspects du journalisme québécois. S'agit-il d'indifférence ou de prudence? Toujours est-il qu'ils se sont abstenus de souligner, comme il aurait fallu, certaines particularités de la presse écrite francophone: particularités tout aussi importantes, sinon plus, que celles qui ont retenu leur attention.

La traduction

En tout premier lieu, on s'étonne qu'une Commission chargée de circonscrire les principaux problèmes techniques auxquels les "mass media" ont

à faire face, n'ait pas été frappée de l'ampleur du travail de traduction que doit s'imposer le journalisme de langue française. Le rapport ne signale ce fait qu'indirectement. Se plaçant au niveau des usagers des services d'agences, les enquêteurs se disent d'avis qu'il y a neuf clients de la "Presse Canadienne" qui peuvent, à juste titre, se plaindre d'un service inférieur à celui qui est assuré aux autres. Ce sont les journaux d'expression française (...). Les journaux français reçoivent toujours sensiblement moins d'informations quotidiennes que leurs homologues anglais et ils souffrent du temps perdu à la traduction.

Il ne suffit pas de souligner en passant l'existence de ce problème technique, il aurait fallu élaborer davantage pour bien souligner que la dualité linguistique canadienne se traduit, dans un journal de langue française, par des inconvénients qui diminuent l'efficacité et augmentent les coûts d'exploitation.

a) L'aspect efficacité

Prenons pour hypothèse qu'une nouvelle parvient, en même temps, à des journaux de langues différentes. Si la dépêche entre sur le fil à la toute dernière minute, et si elle est rédigée en anglais, comme il arrive dans la plupart des cas, il est évident que le journal de langue française devra la traduire avant de la confier à la com-

position. Le journal anglophone ne connaît aucun de ces tracasseries. Il n'a qu'à imprimer la nouvelle telle quelle. De plus, si la dépêche ne parvient au pupitre que dix minutes, supposons, avant l'heure de tombée, elle pourra, si elle est jugée importante, paraître au complet dans le journal anglophone, alors que, dans le journal francophone, il faudra l'abréger considérablement, voire même se résigner parfois à ne pas la publier dans l'édition en cours et accuser, par le fait même, un retard sur les concurrents anglophones.

b) L'aspect coût

A LA PRESSE, dix pour cent environ du travail de rédaction est consacré à la traduction ou à l'adaptation de textes de l'anglais au français. Dans l'ensemble, pour offrir aux lecteurs un service comparable à ce qu'offre un journal de langue anglaise, on doit prévoir des dépenses (en personnel, en temps et frais divers) plus élevées d'au moins dix pour cent.

Toujours pour des raisons de coût, les journaux francophones ont également beaucoup de mal à tirer profit des nombreux services de textes (syndicated columns) mis à la disposition des entreprises de presse d'Amérique du Nord, et ce, justement parce que ces services finissent par coûter fort cher. Qu'on songe qu'en plus de payer l'abonnement à de pareils services, les journaux francophones doivent tenir compte du coût de traduction des textes. Les journaux anglophones n'ont qu'à payer l'abonnement au service et à confier les textes directement à la composition.

De plus, ils peuvent aussi échanger des textes de leurs propres journalistes ou correspondants avec ceux qu'offrent les services de textes. Cet échange est impossible du côté francophone. Toutefois, il arrive souvent qu'en dépit de ces inconvénients un journal francophone traduise et publie un texte en provenance des services. Il est beaucoup plus rare de voir un journal anglophone traduire un texte français, et c'est là la preuve que la tâche de traduire d'une langue à une autre est considérée comme une opération au coût prohibitif.

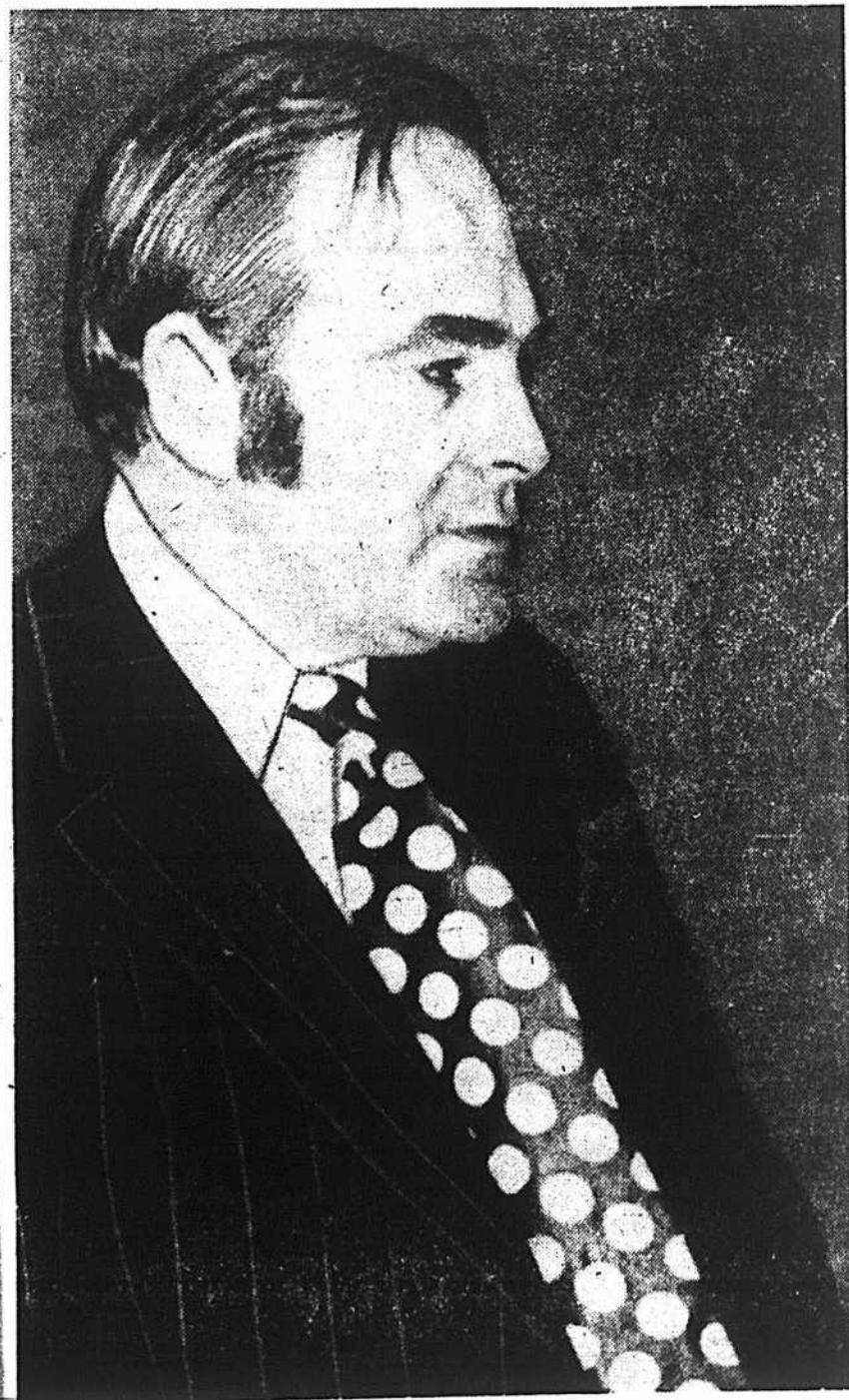
On s'explique mal que la Commission n'ait pas cru devoir se pencher davantage sur ces questions. Il eût été intéressant de prendre connaissance de ses remarques et recommandations à ce propos.

Vive les journaux "pop"

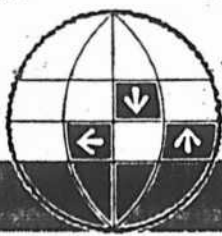
Incidemment, on a l'impression que la Commission a examiné de plus près les journaux anglophones, et s'est abstenue le plus possible de faire allusion aux problèmes de la presse francophone. Elle n'a pas jugé bon de noter certaines initiatives journalistiques remarquables qui ont été prises au Québec.

On note, par ailleurs, des outrances gratuites. Ainsi, on s'étonne des critiques acerbes dirigées contre le quotidien "The Gazette", alors qu'on ne tarit pas d'éloges à l'endroit des hebdomadaires "pop". Il est vrai que le rapport se garde de préciser ce qu'il faut entendre au juste par un journal "pop". Aussi, a-t-on la surprise de voir classer dans la catégorie des "pop", des hebdomadaires francophones généralement reconnus comme des véhicules d'information générale. Pour la gouverne des sénateurs, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, dans le public, un hebdo dit "pop" a plutôt la réputation d'être et d'abuser du sang et du sexe à la une.

Est-ce vraiment ce genre de presse qui fait l'admiration des auteurs du rapport Davey?



Le président Keith Davey



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

Après les entretiens du SALT

Le problème judéo-soviétique éloigne Moscou de Washington

Wilfrid
MARTINchroniqueur à l'information
étrangère

LES tribulations, millénaires et internationales, des Juifs n'ont pas pris fin ni avec l'effondrement du régime nazi, ni avec la création de l'Etat d'Israël. Ainsi, depuis la disparition du lourd rideau de fer de Staline, on entend fréquemment les échos d'un mur des lamentations russe. Voici un petit groupe de Judéo-Américains, la Ligue pour la défense juive, en y répondant "concrètement", d'une part, et que des Soviétiques, en ripostant ou menaçant, d'autre part, risquent de rétablir l'état de guerre froide entre les USA et l'URSS.

La LFI risque, de surcroît, de susciter, ou ressusciter, un certain antisémitisme.

L'Union soviétique d'aujourd'hui traite-t-elle plus mal sa minorité juive que la Pologne des pogroms, l'Espagne des inquisitions, la Russie des tsars. L'URSS stalinienne ont traité leurs Juifs ? Vraisemblablement non. Plutôt mieux. Reste que la sienne semble fondée à se plaindre de son sort.

1er grief:
pas d'écoles juives

Les fils d'Abraham soumis à ceux de Marx (un semite, par Yavé) leur reprochent, primordialement, de leur priver d'écoles hébraïques et yiddish, même dans la région autonome qu'on leur a donnée sur les rives de l'Amour (URSS extrême-orientale) en 1923. D'autant plus que, peu de siècles après la diaspora et jusqu'en 1930, dans tous les centres juifs du pays, en Ukraine tout particulièrement, on leur avait permis d'instruire leurs enfants dans leurs deux langues, la sacree et la profane.

Notons que de nos jours encore, maints Juifs font honneur aux sciences et aux Arts soviétiques: le physicien Lev Landau, l'écrivain Ilya Ehrenbourg, David et Igor Oistrakh, les frères musiciens, Plietkaya, ballerine, etc...

Savants, ingénieurs, technocrates, artistes, écrivains juifs, jouissant à peu près des mêmes privilèges — fort appréciables en réalité — que leurs collègues slaves, on s'explique mal que le nombre des élèves de même nationalité ait considérablement baissé dans les grandes écoles. Ostracisme ?

Le théâtre yiddish, jadis aussi florissant que riche, littérairement, a disparu. En 1950, on comptait encore 450 synagogues: il n'en reste plus que 52.

Un seul "Evrei" (juif) siège parmi les 133 membres du Comité central, quatre au Soviet suprême (1,143 représentants). A un moment donné, à l'époque de Lénine, Staline et lui étaient les seuls "goyim" (gentils) à l'échelon des dirigeants. Toutefois, à cet égard, le régime actuel ne favorise pas davantage les autres minorités.

Staline se trouvait parmi les accoucheurs à la naissance d'Israël. Par la suite, les bonnes relations entre Moscou et Tel-Aviv permirent à plusieurs milliers de Judéo-Soviétiques d'aller s'installer dans le pays dit "ancestral". Jusqu'au jour où un certain ministre israélien des Affaires étrangères reçut en URSS, dans la communauté sémitique, une réception si enthousiaste que le petit père en prit ombrage. Le ministre en cause: Golda Meir.

Pourquoi enfermer
les Juifs en URSS ?

Pourquoi donc Moscou contingentait-il l'immigration vers Israël ? Cela tient à la haute qualité intellectuelle ou artistique des personnes qui demandent passeports et visas de sortie. Il s'agit de ne pas appauvrir le pays en enrichissant l'Etat sioniste. Il s'agit aussi, surtout depuis la guerre de juin 1967, de ne pas l'enrichir scientifiquement et démographiquement au détriment des nations arabes.

Selon Tel-Aviv, un millier de Juifs soviétiques ont pris demeure dans la nouvelle Terre promise en 1970, comparativement à 300 à peine au cours des deux années et demie précédentes. Les immigrants estiment à 10,000 le nombre de leurs pères, qui, aujourd'hui, voudraient pouvoir suivre leur exemple. Ce chiffre paraît exagéré. Encore que Raymond Cartier ("Match") en mentionne un beaucoup plus considérable.

Ceux qui ne
veulent pas partir

C'est dire que la plupart de ceux qu'on dit plus ou moins persécutés s'accommodent du régime. Ou veulent le modifier de l'intérieur, au dire de certains observateurs (cf "L'Express", 2 janvier). Ou n'ont pas fait part de leur désir de partir par crainte de représailles. Il faut compter aussi avec la vieille réputation des Slaves et de beaucoup d'"étrangers" qui ont longtemps vécu avec eux. Enfin, il y a ceux qui ne veulent pas s'attacher à la terre russe sans appartenir à l'ethnie slave. Parlant au nom des siens, le général (en retraite) Grigory Plaskov a déclaré: "Les Juifs soviétiques n'ont qu'une patrie. Il n'est rien à attendre d'un pays lointain, situé au-delà des mers."

D'après des renseignements de source sérieuse jusqu'aux récentes et virulentes dénonciations de Judéo-Américains, il existait à Moscou, en sus de l'officiel, un quota secret qui permettait, chaque mois, à 200 Juifs de plus de sortir du pays, très discrètement, mais légalement.

En somme, conclut Andrew Waller, journaliste de l'agence Reuter, après avoir étudié la question sur place, "il est impossible pour un étranger de déterminer les sentiments des Juifs soviétiques à l'égard d'Israël".

Quant aux maîtres du Kremlin, ils ont toujours nié l'existence d'un antisémitisme systématique, administratif, dans les Républiques. Il y a six ans, pourtant, Kichkov, écrivain "bien vu", a publié "le Judaïsme sans masque", un ouvrage qui démontre implicitement, sans doute involontairement, le contraire. On l'a retiré des librairies peu après, à la suite de vives protes-

tations, mais en 1967 on en a imprimé une autre édition.

Ce qu'on sait avec certitude, c'est que l'arrestation à Leningrad, en juin dernier, de douze personnes, dont dix Juifs, sous l'accusation d'avoir tenté de s'emparer d'un avion du gouvernement pour se rendre en Israël et, surtout, les sentences prononcées le mois dernier contre les inculpés, ont incité des Juifs américains à poser des actes qui ont détérioré les relations Moscou-Washington.

Des Juifs
extrémistes aux USA

Entre le 27 juin et ces tout derniers jours, un mouvement américain, dirigé par un rabbin, Meir Kahane, et un cantor, Lawrence Fine, la Ligue de la défense juive, a déclenché une série de manifestations anti-soviétiques assorties à l'occasion de bombes, dans, ou devant, des immeubles soviétiques à New York et aux environs, aux Nations Unies, à Washington. Certains de ses membres ont ruiné un spectacle de ballet de la troupe Moiseyev à Philadelphie. Au moins une douzaine de gardiens de l'ordre ont subi des blessures en remplissant leurs fonctions en ces occasions.

Depuis le 29 décembre, jour où le tribunal de Leningrad a prononcé les sentences contre les accusés, la situation n'a guère cessé de s'aggraver. D'un côté, trente leaders juifs des Etats-Unis ont mis au point, à New York, une opération de protestation pacifique d'envergure mondiale, en faisant d'abord appel à différentes sommités.

Trois d'entre eux, le rabbin Schacter, président de l'American Jewish Conference sur la juiverie soviétique, le Dr William Wexler, président de la Conférence des présidents des principales organisations juives, le multimillionnaire Max Fisher, de Détroit, un des grands bailleurs de fonds du Parti républicain, ont fait pression sur la Maison Blanche pour qu'elle s'entremette et "fasse entendre raison" à ces messieurs du Kremlin. D'après "Newsweek" le président n'aurait pu que laisser entendre que si les sévères sentences étaient exécutées, il pourrait en résulter un "refroidissement des relations soviéto-américaines".

Entre-temps, la violence verbale des chefs de la ligue pour la défense juive atteignait un paroxysme: "Deux Russes pour chaque Juif (condamné ou tué)..." "Nous devons violer toutes les lois pour sauver les trois millions de Juifs soviétiques..." "L'heure est venue d'enterrer toutes les conventions avant qu'elles nous ensevelissent!"...

Deux autres procès intentés en URSS contre des Juifs inculpés d'actes anti-soviétiques n'ont pas arrangé les choses, même si les causes ont été ensuite remises sine die.

A la suite des actes de vandalisme encore plus graves commis il y a une douzaine de jours contre l'ambassade russe à Washington, le gouvernement américain a présenté des excuses officielles à Moscou. Le président Nixon a fait renforcer la protection des immeubles russes dans la capitale et à New York et il a condamné les extrémistes. Israël même aurait demandé aux dirigeants de la Ligue pour la défense juive de mettre un terme à leurs actes de terrorisme. De ceux-ci, au demeurant, la plupart des grandes organisations juives des USA se sont catégoriquement désolidarisées.

L'ours montre
les dents

Mais, au gré du Kremlin, amendes honorables, condamnations et oburgations venaient trop tard et prodéraient d'une volonté pour le moins velléitaire. L'agence Tass a affirmé que les "hooligans des organisations sionistes" se livraient à des excès avec la bénédiction des milieux officiels de Washington ("Le Monde"). La presse soviétique a accusé les autorités et les journaux des Etats-Unis de "jeter de l'huile sur le feu" (idem).

Officiellement, Moscou a fait savoir qu'il ne pourrait pas garantir la sécurité des Américains en Union soviétique, ni assurer la protection de leurs immeubles, si Washington ne matait pas les "extrémistes sionistes" aux Etats-Unis.

Dans les rues moscovites, des Russes ont arrêté des ressortissants américains pour, d'abord, proférer des menaces contre eux. Puis ils les rela-

chaient, après une cordiale poignée de mains et un sourire.

Après les entretiens, apparemment infructueux, entre officiels des deux pays concernés, à Washington, New York et Moscou, après le rappel à Moscou, pour exposer son point de vue, de l'ambassadeur soviétique aux USA, M. Dobrynine, on pouvait s'attendre à la continuation de la dangereuse escalade.

Fragile détente

Soudain, l'atténuation des peines prononcées par le tribunal de Leningrad, la remise sine die du procès d'autres Juifs, l'arrestation du rabbin Kahane (qui avait refusé de se présenter devant la Cour pour répondre à une accusation d'incitation à l'émeute) ont amorcé une détente. La presse soviétique a mis une sourdine à ses vociférations, comme si elle se "dégonflait".

Fragile détente, en fait. Jeudi matin, la vitrine des bureaux de la

ligne d'aviation et de l'office du tourisme soviétiques au centre de Manhattan a volé en éclats.

Quelques heures plus tard, le porte-parole de la délégation soviétique à l'ONU, M. Nikolai Loginov, a exigé des "mesures véritablement efficaces de la part des autorités américaines pour mettre fin aux actes de banditisme de la Ligue de la défense juive..."

"Où cela mènera-t-il les deux Grands ? Toute l'affaire s'apparente, en un sens, à une chamaille de gosses pour un brimborion. Seulement, ces deux gosses ont une taille et une forme ultra gargantuesques.

Fort heureusement, deux considérations peuvent nous rassurer. Primo, M. Nixon ne veut absolument plus d'"histoires" à l'extérieur pour préparer cette élection de 1972 qui l'obsède. Secondo, l'URSS éprouve des difficultés économiques qui lui interdisent toute grande aventure — sauf la poursuite de sa conquête pacifique des mers.



Des manifestations antisoviétiques se sont déroulées un peu partout dans le monde, en guise de protestation contre la condamnation des Juifs à Leningrad. Ici, des jeunes Juifs brandissent chaînes

et pancartes au cours d'une manifestation qu'ils avaient organisée devant l'ambassade d'URSS à Ottawa.

LA REVUE
ET RÉSUMÉE
SEMAINE

PAR GERMAIN TARDIF

LES procès du FLQ, le chômage, la soirée Wagner et la possibilité d'une assurance-auto d'Etat au Québec constituent les événements qui ont le plus retenu l'attention, cette semaine, sur les scènes nationale, provinciale ou locale.

Dans le monde, la conférence du Commonwealth a fait les frais des manchettes, de même que l'affaire Bucher au Brésil, l'attentat à la bombe contre un ministre britannique, à Londres, et la crise en Jordanie.

FLQ:
premier acquittement

Le premier présumé felquist à subir son procès à Montréal depuis les événements d'octobre a été acquitté d'une première accusation, jeudi après-midi.

Le jury a conclu que Robert Langevin, âgé de 21 ans, n'avait pas commis de libelle séditieux en rédigeant un plan d'opération en vue de renverser l'actuel gouvernement du Québec.

Le procès s'instruisait devant le juge Roger Ouimet. Langevin demeure toutefois en prison puisqu'il doit répondre à d'autres accusations.

Ce sera long...

Tout indique que les tribunaux n'en ont pas fini avec les procédures sous l'empire de la loi des pouvoirs d'urgence.

Le même jour, jeudi, le juge Ouimet a reporté à lundi le procès d'un autre présumé felquist, Jean

Boisjoly, accusé de conspiration séditionnelle.

Ce dernier a demandé le remplacement de son avocat, Me Michel Lamarre, par Me Robert Lemieux. Celui-ci est, comme on le sait, également en prison. Le juge a décidé d'attendre que le tribunal ait statué sur la requête en cautionnement de Me Lemieux avant de rendre sa décision dans le cas de Boisjoly.

C'est le lendemain, vendredi, que Me Lemieux ainsi que Pierre Vallières et Charles Gagnon sont revenus en cour pour se voir refuser, par le juge Ouimet, leur requête en cautionnement.

La veille, Vallières, Gagnon, Me Lemieux et Michel Chartrand avaient, d'autre part, présenté une requête en "habeas corpus" devant le juge Jean-Paul Bergeron. Ce dernier a pris l'affaire en délibéré.

Dénouement
d'un drame

Louis Chiasson a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité après avoir été trouvé coupable de meurtre à la suite de l'incendie du Repos du Vieillard.

Le jury a rendu son verdict de culpabilité après plus de deux heures de délibération.

39 personnes avaient péri dans le sinistre survenu le 2 décembre 1969 à Notre-Dame-du-Lac.

Chômage accru

Le chômage a connu une recrudescence substantielle, en décembre, au Canada, et a atteint un sommet de 538,000 chômeurs, c'est-à-dire 62,000 de plus que le mois

précédent et 155,000 de plus qu'en décembre 1969.

Au Québec, le nombre des sans-travail est passé de 168,000 en novembre à 197,000 en décembre.

A Montréal, il y avait 65,346 chômeurs, le 31 décembre, soit environ 4,000 de moins que le mois précédent.

Projet à Bécancour

Le premier ministre Bourassa a annoncé, jeudi, que la société de nickel Falconbridge investira la somme de \$60 millions, d'ici 1974, en vue de la réalisation de la première étape d'un complexe métallurgique.

Ce complexe sera aménagé dans le parc industriel de Bécancour. La compagnie y construira des usines d'affinage de nickel et de cuivre et de récupération de soufre.

Le gouvernement fédéral a versé une subvention de \$4 millions à ce projet.

Assurance-auto

Le ministre des Transports, M. Georges Tremblay, a déclaré, mercredi, que le Québec songe à créer, éventuellement, un régime étatique d'assurance-auto.

Il a ajouté que son ministère étudie présentement le régime d'assurance-auto qui entrera en vigueur au Manitoba cette année et que le projet québécois pourrait bien être présenté dès la session d'automne.

Quelques heures plus tard, le premier ministre Bourassa, sans démentir les propos de son ministre, a dit qu'il n'a pas encore été question d'un tel projet, jusqu'ici, au Conseil des ministres.

Ils veulent Wagner

La soirée Wagner organisée mercredi par des membres de l'Union nationale qui veulent voir l'ancien ministre libéral, devenu juge, à la tête de leur parti, a remporté un succès mais pas aussi grand qu'ils l'espéraient.

Un millier de personnes ont participé à cet événement, au Château Frontenac, à Québec, alors qu'on en attendait plus de 2,000.

Le juge Claude Wagner n'y était pas et a répété, à Montréal, qu'il n'a aucunement l'intention de revenir à la politique.

Le Commonwealth

La conférence des pays du Commonwealth a débuté jeudi, à Singapour. La Grande-Bretagne et les pays africains membres de l'organisation sont restés sur leurs positions en ce qui concerne la décision de la Grande-Bretagne de vendre des armes à l'Afrique du Sud.

Jusqu'ici, toutefois, le débat a été dénué de rudesse mais on prévoit que les déclarations et les attitudes deviendront beaucoup plus fracassantes au cours de la semaine prochaine.

Quant au premier ministre Trudeau, qui participe à la réunion, il s'est montré optimiste sur l'avenir du Commonwealth. Il a par ailleurs laissé entendre que le Canada pourrait cesser d'en faire partie advenant le départ de la majorité des Etats africains. Il a, de plus, émis l'opinion que le Commonwealth pouvait fort bien continuer même si la Grande-Bretagne n'en était plus membre.

Attentat en G.-B.

Un attentat, que Scotland Yard qualifie de tentative d'assassinat qualifié, a été commis contre le ministre de l'Emploi, M. Robert Carr, mardi.

Deux bombes ont sauté à cinq minutes d'intervalle à l'entrée de sa maison.

L'incident a créé une vive inquiétude au sein du gouvernement britannique et le Conseil des ministres s'est réuni d'urgence.

M. Carr est l'auteur d'un projet de loi ayant pour but d'imposer des sanctions financières aux syndicats qui violent les conventions collectives et d'arrêter la vague de grèves non autorisées qui déferle à travers le pays depuis quelque temps.

Prisonniers libérés

Les 70 prisonniers politiques échangés contre l'ambassadeur de Suisse au Brésil, M. Enrico Bucher, ont été libérés, jeudi matin, par le gouvernement brésilien. Ils ont été amenés au Chili.

Mais, à venir jusqu'à vendredi après-midi, on était toujours sans nouvelle de M. Bucher ou de ses ravisseurs.

Crise en Jordanie

La situation s'est gâtée, en Jordanie, au cours de la semaine. L'armée en est venue aux prises avec les fedayin palestiniens dans plusieurs secteurs ou localités du pays, notamment à Amman, la capitale.

Un nouvel accord de cessez-le-feu a fini par se conclure mais on se fait peu d'illusion quant à son efficacité. D'ailleurs, même après l'entente, les accrochages ont continué.

la critique du samedi

musique - danse - théâtre - variétés

Un concert de professeurs

CONCERT BEETHOVEN, présenté hier soir au Redpath Hall de l'université McGill par des professeurs de la Faculté de musique: Edward Cuthbert, violoncelle, Charles Reiner, pianiste, Pierre del Vescovo, coriste, Otto Armin, violoniste, et Jan Simons, baryton.

PROGRAMME

Sonate en ré majeur, op. 102 no 2, pour violoncelle et piano.
Sonate en fa majeur, op. 17, pour cor et piano.
Sonate en sol majeur, op. 96, pour violon et piano.
"An die ferne Geliebte", cycle pour voix et piano, op. 98.
Sonate en fa majeur, op. 5 no 1, pour violoncelle et piano.
Trio en do mineur, op. 1 no 3, pour violon, violoncelle et piano.
Sonate en la majeur, op. 47, pour violon et piano ("Kreutzer").

par Claude GINGRAS

On croyait l'Année Beethoven terminée avec 1970. Fausse nouvelle: ça recommence! Dans le cadre de ses fêtes de 150e anniversaire de fondation, l'université McGill présentait hier soir, en effet, un concert consacré à Beethoven, et elle en prépare deux autres pour la fin du mois. Par ailleurs, une petite exposition Beethoven est présentée jusqu'au 2 février à l'arrière du Redpath Hall, et groupant des photocopies — uniquement des photocopies — de manuscrits et lettres de Beethoven, gravures de l'époque, etc.

Bien que fort rudimentaire, l'exposition vaut le déplacement. Pour ma part en tous cas, j'y ai pris plus de

plaisir qu'au concert lui-même. Ce concert était présenté par cinq musiciens de Montréal, la plupart bien connus pour leur activité en divers domaines, et qui sont tous professeurs à la Faculté de musique de McGill.

L'exécution fut, dans l'ensemble, convenable, mais je n'aime pas penser qu'elle illustre le standard de l'enseignement musical au McGill Occident à droite et à gauche (del Vescovo est cor-solo de l'OSM, Reiner est accompagnateur, Simons chante dans les églises, etc.) et pris par ailleurs par leur enseignement au McGill, ces musiciens n'ont évidemment pas eu le temps de mettre parfaitement au point ce programme d'ailleurs fort considérable. Il eût été pourtant si simple pour tout le monde — exécutants et auditeurs tout autant — de choisir un programme moins long et lui apporter vraiment tout le soin voulu.

A 10 h. 30, les deux tiers seulement du programme avaient été donnés. Les concerts sont généralement terminés à cette heure-là. Pressé par l'heure de tombée du vendredi soir, j'ai dû partir avant la "Sonate à Kreutzer". Mais je mentirais si je disais que j'ai quitté à regret. Un concert comme celui-là ne donne aucun plaisir. D'ailleurs, la salle, comble au début, se vidait un peu plus après chaque oeuvre et même après chaque mouvement. On dirait que notre public commence à avoir du goût.

L'exécution s'est maintenue à peu

près constamment au niveau du "convenable", très rarement au-dessus et souvent au-dessous. Le jeu avait un certain allant et même une certaine spontanéité et on a noté un minimum d'ensemble entre les instruments (c'est la moindre des choses), mais rien de plus. Sur le plan du style et de l'interprétation proprement dite, rien à signaler. Le corniste del Vescovo a été le plus écoutable; malheureusement, il avait à défendre l'oeuvre la plus faible au programme. On connaît la voix impersonnelle de Simons. On sent derrière ce qu'il fait un certain métier, mais le chanteur donne bien peu de plaisir à l'entendre. Le violoniste et surtout le violoncelle ont joué faux plus souvent qu'il n'est permis de le faire; dommage car la sonorité est bonne au départ. Enfin, Reiner, qui avait à fort à faire, j'en conviens, puisqu'il était de toutes les oeuvres, a échappé suffisamment de fausses notes pour composer une sonate entière (mais pas de Beethoven!).

Sévère? Peut-être. Je dirais plutôt: gâté par les enregistrements et les concerts des très grands interprètes. Gâté, et incapable d'accepter la médiocrité.

Enfin, l'acoustique effroyable du Redpath Hall, surtout en ce qui concerne le piano, n'était pas pour arranger les choses. La direction du McGill est-elle donc si impuissante à régler ce problème? Un conseiller en acoustique trouverait certainement moyen de remédier à cet état de choses pour faire enfin, d'une salle fort sympathique, une salle de concert vraiment digne de ce nom.

Le phénomène Mireille Mathieu

Mireille Mathieu, accompagnée par six musiciens, à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

par Yves Leclerc

Je n'aime pas Mireille Mathieu. Ses chansons, son style et sa voix m'ennuient et m'agacent même un peu.

Mais il est indubitable que Mireille Mathieu est un phénomène de la chanson populaire, et qu'on n'a pas fini d'en entendre parler... ni de l'entendre chanter.

Hier soir, la moitié de la salle était debout à crier bravo à la fin de son spectacle, même si on eût pu croire que ce qu'elle faisait était du lip-synch sur l'enregistrement de ses succès, même si l'on ne semble pas y avoir de commune mesure entre la voix qu'on entend et le petit bout de femme lâbas sur la scène.

Il se passe donc quelque chose à un récital de Mireille Mathieu, quelque chose d'assez fort pour pousser son public à lui faire une ovation. Quelque chose qui, pourtant, défie l'analyse.

Bien sûr, elle a une voix puissante, juste et de plus en plus souple, avec des accents parfois émouvants: ce n'est pas pour rien qu'elle a débuté reuses, l'absence, la tristesse et puis

sa carrière en tant que "réincarnation" de Piaf. Mais cette voix est amoindrie par un vilain accent nasillard qui finit par porter sur les nerfs. Quand elle dit: pas, on entend: pan, et ça donne par moments des phrases comme: "Je n'ai pour armer que mes larmes...". Ce qui devrait normalement susciter plutôt le sourire que l'émotion chez l'auditeur. Or, il n'en est rien.

Bien sûr aussi, la vue de cette toute petite fille perdue dans l'immensité du plateau de la grande salle a quelque chose de naïvement émouvant. Mais la petite fille a des gestes si mécaniquement étudiés, elle manque tellement de grâce naturelle et de spontanéité que cet effet devrait, en être atténué. Pourtant, trois mille personnes passent deux heures les yeux fixés sur elle, comme hypnotisées, comme s'il se passait vraiment quelque chose.

Bien sûr enfin, les chansons qu'elle chante sont adroitement écrites, bien faites pour toucher la corde sensible au coeur des Margot que nous sommes tous. Comment peut-on rater son coup en chantant les amours malheu-

parfois les amours triomphantes? Hélas, ces chansonnettes bien faites se suivent à la queue-leu-leu, à peu près toutes pareilles (moins que jadis, mais encore), engendrant presque inévitablement la monotonie. Et cependant on les écoute sans paraître s'en lasser.

C'est peut-être que les gens sont moins difficiles, moins critiques qu'on voudrait le croire. C'est peut-être qu'ils ressentent le besoin de ce genre de spectacle dont on sait exactement à l'avance ce qu'il sera et quel effet il aura sur nous. C'est peut-être que Mireille Mathieu, malgré ses attitudes étudiées, a une véritable présence faite de jeunesse, de conviction et d'une fraîcheur que la mécanique ne parvient pas à masquer complètement.

Quoi qu'il en soit, le récital de la petite fille d'Avignon transformée en vedette par Johnny Stark est un succès pour ceux qui aiment ce genre de choses. C'est bien fait, bien monté, les musiciens font bien leur travail, et les chansons sont moins bêtes que bien d'autres "tubes" auxquels on pourrait penser.

Cela n'empêche pas que je n'aime pas Mireille Mathieu.

"Trittico" de Puccini à la Place des Arts

Dans le cadre de son programme annuel d'opéra, la Place des Arts projette de présenter la saison prochaine "Trittico", de Puccini. "Trittico" (i.e. "Triptyque") est un spectacle formé de trois petits opéras en un acte chacun, à savoir "Il Tabarro", "Suor Angelica" et "Gianni Schicchi". "Trittico" avait été créé mondialement à New York en 1918.

Nous ignorons encore les dates et les noms des interprètes, mais ces renseignements seront communiqués prochainement.

Par ailleurs, on sait que la Place des Arts projette également pour la saison prochaine une production de "Samson et Dalila", de Saint-Saëns, avec, semble-t-il, le ténor canadien Jon Vickers dans le premier rôle masculin.

Rappelons que la Place des Arts en est actuellement à sa première saison comme producteur d'opéras. En novembre, elle présentait "La Bohème" de Puccini. À compter du 22 février, elle montera "Carmen", de Bizet, avec dans le rôle-titre le mezzo-soprano américain Shirley Verrett.

Moustaki (enfin!) à Montréal pour quelques jours

GEORGES MOUSTAKI et quatre musiciens. Salle Malinche de la Place des Arts, les 15, 16 et 17, plus deux spectacles supplémentaires, dont un le 23 janvier, pour lequel il reste des places. Première hier soir.

par RUDEL-TESSIER

Les impresarios ont marché sur la pointe des pieds: l'un avait renoncé à courir le risque, et Michel Gélinas avait prévu, trois spectacles, salle Malinche. Mais le public de Moustaki, qui achète ses disques, depuis pas mal de temps, a enlevé les places comme on se dispute (disputait) les petits pains chuds. Il a fallu ajouter une représentation, et quand on a vu que ce ne serait pas suffisant on a

trouvé une place, dans le calendrier de la Place des Arts, pour un autre spectacle, le lundi 25 janvier, ce qui n'empêchera pas beaucoup de Montréalais d'être déçus, car, déjà, une bonne partie de cette cinquième salle est vendue.

Cela devait arriver, car Georges Moustaki, surtout depuis "Le Meïe", à la fois des milliers d'admirateurs - d'adorateurs. Ceux d'entre eux qui étaient à la première, hier soir, ont fait connaissance avec lui et ont découvert qu'il était tel que ses photos, et tel que sa publicité. Il a chanté ses belles chansons accompagnées par qua-

tre excellents musiciens, aussi discrets que lui, aussi simples, aussi sincères, et presque aussi talentueux. Car Georges Moustaki n'est pas seulement un poète, c'est aussi un musicien de talent. Même sa voix est la conséquence de son talent, car peu de chanteurs, sans doute, avaient moins de voix que lui, au départ. Il a pourtant réussi à chanter très joliment ses chansons, avec des douceurs ravissantes.

Mais il faut accepter le fait qu'il n'est pas un showman (par répugnance naturelle), à moins que la supême habileté ce ne soit cette par-

faite simplicité, ce refus de se projeter par-dessus la rampe. Quand il a compris, c'est le public qui se rapproche de lui.

Mais il faudrait peut-être renoncer à analyser le charme de Moustaki, pour ne pas déplaire à ceux qui l'aiment totalement, pour ses cheveux, pour sa barbe, pour ses yeux... Parce qu'il est beau! Car on l'aime comme on aime les "vedettes", lui qui a toujours l'air de s'excuser d'être là.

Georges Moustaki est venu. Il n'aura déçu personne. Même pas ses impresarios!

Le PSBGM souhaite l'élimination dans certains cas des examens en français

par Lysiane GAGNON

Le "Protestant School Board of Greater Montreal" ne s'opposerait pas à ce que le ministère de l'Éducation élabore des examens "spéciaux" (c'est-à-dire comportant des exigences moindres) à l'intention des élèves de 11e année, examens qu'ils seraient tenus de réussir pour recevoir leur diplôme d'études secondaires.

C'est du moins ce qu'on a clairement affirmé hier midi, au cours d'une conférence de presse, deux dirigeants du PSBGM, MM. Dinsdale, directeur adjoint, et M. Marcel Fox, "assistant spécial" auprès de l'organisme. Ayant soumis cette possibilité en réponse aux questions des reporters, MM. Dinsdale et Fox ont précisé qu'il s'agissait là de leur opinion personnelle, mais qu'ils avaient la conviction que leurs collègues seraient du même avis.

La conférence de presse avait été convoquée pour expliquer l'optique dans laquelle le PSBGM réclame du ministre de l'Éducation qu'il évite aux élèves qui auraient suivi leur cours élémentaire ailleurs qu'au Québec de devoir passer l'examen obligatoire de français en classe terminale.

Cette exigence, estime le PSBGM, défavorise ceux qui, venant des autres provinces ou de pays non-francopho-

nes, n'ont pas la moindre connaissance du français à leur entrée au secondaire. Par ailleurs, de signaler M. Fox, les cours de français au secondaire resteraient obligatoires.

Introduisant dans le débat une nuance qu'on ne retrouve pas dans la lettre envoyée au ministre le 22 décembre par le directeur pédagogique du PSBGM, M. Fox précise que c'est pour les élèves de 10e et de 11e que le problème se pose particulièrement, car "ceux qui arrivent dans nos écoles en 8e ou en 9e peuvent, dans la plupart des cas, rattraper leurs camarades en trois ou quatre ans". Dans la même lancée, M. Fox a affirmé qu'il regretterait que le PSBGM n'ait pas demandé que l'exemption de l'examen terminal ne s'applique qu'aux élèves arrivés au Québec au niveau de la 10e ou de la 11e.

Le français remplace l'histoire

L'histoire a commencé en novembre 1969, lorsque le ministère a éliminé l'option histoire (que les étudiants du secondaire anglophone pouvaient choisir à la place du français), pour imposer un examen de français à la fin du cours. Or le PSBGM affirme qu'il est difficile aux élèves qui n'ont pas suivi leur cours élémentaire (ou à

tout le moins le début du secondaire) au Québec de réussir ces examens, même avec les sessions de rattrapage que le PSBGM organise le samedi matin. Mais il y a eu, en juin dernier, un examen de français obligatoire pour les élèves de 11e, au PSBGM: quels ont été les résultats, quel a été le pourcentage d'échecs, parmi les jeunes Québécois fraîchement "débarqués"? À cette question, pas de réponse, car le PSBGM n'a pas fait l'analyse de ces cas avant de livrer sa requête au ministre.

Cette année, selon le PSBGM, quel que 46 élèves seraient impliqués dans ce problème, sur les 5,468 finissants. Il aurait été intéressant de savoir ce qui est arrivé en juin aux 80 élèves placés l'an dernier dans une situation analogue.

En réponse à "certaines attaques vicieuses, non fondées, mesquines et de nature agressive", lit-on dans le communiqué préparé par le PSBGM, on précise que les cours de français, langue seconde, sont obligatoires au PSBGM à partir de la 3e année, que l'on a ouvert 23 classes maternelles "à immersion totale" (tout le programme est en français), que tel est aussi le cas dans plusieurs années du premier cycle et dans 32 classes de

7e. "Le temps consacré à l'enseignement du français dans nos écoles élémentaires a été doublé dans la mesure où nos effectifs le permettaient".

En outre, le PSBGM a amorcé des expériences de jumelage entre écoles anglaises et françaises, et a distribué "quelque 250 abonnements saisonniers pour six représentations du TNM", afin que les élèves du secondaire puissent "goûter aux joies de la langue française".

Employant à son tour un ton passablement "agressif", le PSBGM engage les "ignorants" à se taire "plutôt que de se rendre ridicule en poussant des hauts cris mal à propos".

Rappelons que la position du PSBGM, au sujet de l'examen terminal obligatoire de français, a été fort mal accueillie dans plusieurs milieux francophones. Par ailleurs, cette question fait également, ces temps-ci, l'objet de débats au niveau gouvernemental, puisque le ministère a récemment soumis au conseil des ministres un projet de règlement concernant l'étude du français dans les écoles anglaises, suite à la loi 63 qui établissait, outre la liberté de choix de la langue d'enseignement, la nécessité de répandre le français comme "langue d'usage".

Les enseignants néo-québécois sont victimes de discrimination

— l'APM

Les enseignants néo-québécois de la région métropolitaine de Montréal sont victimes de "mesures d'injustice sociale uniques dans un pays civilisé" et d'une "discrimination systématique" par suite de "l'arbitraire et l'incohérence" des décisions du comité provincial de classification.

C'est ce qu'affirme une pétition qui circule présentement dans les écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal, de Laval et de la rive sud. Destinée au ministre de l'Immigration du Québec, cette pétition réclame pour les enseignants néo-québécois le maintien des droits acquis au moment de leur engagement.

La pétition demande au ministre de l'Immigration d'intercéder auprès du ministre de l'Éducation pour que seuls soient maintenus les critères d'équivalence qui étaient en vigueur jusqu'en 1968 (conformément aux accords franco-canadiens de 1965 et 1969).

Par suite des décisions du comité provincial de classification, la scolarité moyenne des enseignants français qui sont à l'emploi des commissions scolaires du Québec est passée de 17 à 14,5 années de scolarité; celle des

Egyptiens est passée de 17 à 14 années de scolarité. Chaque année de scolarité équivaut à environ \$600 de traitement par année. Au surplus, des commissions scolaires exigent rétroactivement à septembre 1969 des sommes d'argent pouvant aller jusqu'à \$3,000 de la part d'un professeur qualifié.

La pétition est organisée par le "comité de défense des diplômés étrangers", un organisme qui a été créé à la suite d'une initiative de l'Alliance des professeurs de Montréal (C.E.Q.). Le président de l'organisme, M. Michel Agnaffé, souligne que 375 signatures ont été recueillies au cours d'une première réunion qui a eu lieu cette semaine.

Tous les professeurs néo-québécois de la région métropolitaine de Montréal, quels que soient leur langue, leur religion, leur pays d'origine, leur commission scolaire, leur syndicat, etc., sont invités à signer cette pétition.

Éventuellement, le comité projette de présenter un mémoire au premier ministre Robert Bourassa.



Yvan Patry, à gauche, défendant ses positions face aux autres cinéastes et au public du Verdi.

Le cinéma québécois a son manifeste

par Luc PERREAULT

Pour préparer le lancement prochain de sept longs métrages québécois, on avait organisé hier soir au cinéma Verdi une avant-première qui devait permettre à chaque réalisateur de présenter son film et d'amorcer ensuite un débat avec les invités, des représentants du milieu du cinéma, des professeurs de cinéma ou des membres de comités de citoyens, en somme un public plutôt spécial, lequel, espérait-on, ne manquerait pas de réagir énergiquement face aux cinéastes.

Une soirée donc qui s'amorçait lentement et qui, jusque vers les 10 h., s'annonçait plutôt terne. Chaque cinéaste, choisi au hasard, était venu présenter tantôt un extrait de son film, tantôt un bout de pellicule tourné à l'occasion de son film ou lors du tournage d'un nouveau.

Il y eut bien le cinéaste Roger Frappier qui, regrettant l'absence de son caméraman François Roux, emprisonné en vertu de la Loi des mesures de guerre, avait demandé au public une minute de silence en signe de solidarité avec les prisonniers politiques.

Il y eut aussi, au tout début de la soirée, la projection d'"Essai à la mille", un court métrage expérimental de Jean-Claude Labrecque utilisant pour la première fois une lentille 1000 mm. pour en obtenir des effets visuels étonnants. Encore inédit, cet excellent film de recherche sert d'illustration à l'Apocalypse de saint Jean.

On eut encore, bien sûr, l'occasion de se divertir au moment de l'extrait de "La Nuit de la poésie" où l'on pouvait voir un Raoul Duguay yodeler

poétiquement: se réjouir du naturel de Jean Chabot tandis qu'il présentait "Mon enfance à Montréal". Mais jusque-là peu de surprises.

Et Patry vint...

C'est alors qu'Yvan Patry vint! Aucun lien de parenté apparentement entre lui et Pierre, Aidé, semble-t-il, par un commando de choc, opérant selon les méthodes de la guérilla culturelle, il vint mettre un peu d'animation dans la salle. Le texte qu'il avait préparé à l'avance, lu par ses coéquipiers, et les diapositives qui l'accompagnaient pourraient se résumer dans les points suivants:

- Tout spectateur est un lâche ou un traître, disait Frantz Fanon.
- Le cinéma a jusqu'ici utilisé comme une fin en soi, un instrument de la bourgeoisie et, par conséquent, a toujours été l'apanage d'une classe.
- La production cinématographique sert les intérêts économiques et idéologiques de ceux à qui appartiennent les moyens de production. Actuellement plus de 90 pour cent des moyens de production cinématographique au Québec sont contrôlés par le capital américain.
- Ce qui reste des moyens de production est soumis au colonialisme anglo-canadien d'une part, et d'autre part à une bourgeoisie locale qui ne peut s'émanciper que si elle s'allie soit à l'impérialisme américain soit à la bourgeoisie anglophone du Canada.
- Dans tout ceci le peuple québécois est réduit au rôle de spectateur. Sa non-participation économique en-

traîne sa non-participation idéologique. Le travailleur et le spectateur se caractérisent de part et d'autre par leur consommation passive, leur absence de pouvoir décisionnel, leur aliénation...

- En voulant complexifier sa démarche, le cinéaste ne s'adresse qu'à la même bourgeoisie, qu'à la même élite. Bien plus, il aide cette bourgeoisie à épurer ses petits complexes pour lui permettre de mieux exploiter les masses populaires.
- Dans la phase de retour aux sources nationalistes, il constate la déposssession de son peuple mais refuse de s'insérer dans la société de classe au nom de la sacro-sainte objectivité.
- Comme le cinéma ici est un phénomène de classe et le Québec une société de classe, le seul cinéma possible à ce stade de notre histoire est un cinéma clair et explicite de lutte de classes.

On comprendra que les cinéastes présents (dont certains étaient directement visés par les critiques de Patry), de même que les spectateurs, ont commenté abondamment ces propos. (qui font figure d'un véritable manifeste sur le cinéma québécois) tantôt pour les endosser, tantôt pour les contester. Il nous fut malheureusement impossible d'assister à tout le débat à cause de l'heure de tombée. Mais s'il fallait conclure ce débat, cette réflexion de Roger Frappier ne me paraîtrait pas déplacée dans le contexte: "Le problème du cinéma québécois ne sera jamais résolu tant que le problème du Québec ne sera pas résolu".

L'hôtelier Guérin en a soupe des démolisseurs

Un hôtelier de Laprairie, qui n'écarter pas la possibilité de fermer son établissement pour se débarrasser des taupins qui veulent s'imposer par la force, affirme qu'il connaît bien ses tourmenteurs.

M. Guérin, propriétaire de l'auberge "Chez Delphis" affirme qu'il connaît bien Eugène Lefort, de Longueuil, Antonio Pilley et Williams Thériault.

Ces trois individus lui auraient démolé tout récemment son bar-salon. Les dégâts auraient été considérables.

les tribunaux



Thériault a déjà été mis temporairement "en sécurité" puisqu'il purge présentement une peine de six mois d'emprisonnement pour vol.

Quant à Lefort il a été arrêté une première fois, il y a quelques semaines, mais il a été relâché sous cautionnement jusqu'à son enquête préliminaire sous une inculpation de voies de faits.

Appréhendé de nouveau le lendemain, sous une accusation de méfait, il a été une seconde fois relâché sous

cautionnement. Enfin, jeudi, il était arrêté une troisième fois pour extorsion et chantage, et il était remis en liberté une troisième fois sous cautionnement.

Toutes ces plaintes se rapportent à l'opération "démolition" du bar-salon de l'auberge "Chez Delphis".

De l'avis du policier enquêteur, "c'est une affaire qui pue le racket de la protection et commandée par les gros pontifes de la pègre montréalaise."

Fernand Turgeon serait un "pro" de la fraude!

Fernand Turgeon, un vendeur de 39 ans demeurant au 5395 boulevard Rosemont, a comparu, hier après-midi, en Correctionnelle, sous une inculpation de fraude.

L'accusé, qui a un lourd dossier judiciaire, serait propriétaire d'un magasin d'articles de sports situé au 748, rue Ste-Anne, à St-Hyacinthe.

C'est par le "canal" de ce magasin — c'est du moins la version du procureur de la couronne, Me Gilbert Morier — que Turgeon, "un spécialiste de la fraude", aurait frustré plusieurs fournisseurs. "Depuis 1959, a déclaré Me Morier, l'accusé, qui semble avoir le don d'ubiquité, a été à plusieurs reprises condamné pour fraudes, et, de

plus, les policiers éprouvent certaines difficultés à lui fixer des rendez-vous."

La couronne s'est objectée à tout cautionnement jusqu'à l'enquête préliminaire. Après les représentations de Me Pearl Charnetsky, le juge Irénée Lagarde a finalement permis à Turgeon de recouvrer provisoirement sa liberté moyennant un dépôt de \$5,000 ou un cautionnement de \$10,000 sur propriété.

Me Morier a d'ailleurs laissé entendre à la cour que Fernand Turgeon, alias Dr Décarie, serait mêlé à quelques autres fraudes dans le domaine de l'ameublement, et que d'autres mandats d'arrestations seraient incessamment émis contre lui.

Un supplément de détention à trois évadés de prison

Fernand Lussier, 39 ans, Armand Beaudoin, 25 ans, et André Noisieux, 38 ans, trois individus qui se sont évadés pendant quelques heures du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, le 11 décembre dernier, devront ajouter deux mois de détention à la peine qu'ils purgent présentement.

C'est là la décision rendue, hier matin, par le juge Guy Guérin, à l'endroit des trois inculpés. Ceux-ci ont été condamnés pour évasion, vol d'un camion et détention illégale d'un otage.

Lussier, Beaudoin et Noisieux, qui travaillaient sur un camion épandeur de calcium dans l'enceinte du pénitencier, avaient utilisé ce camion pour réussir leur évasion en compagnie d'un em-

ployé de l'institution gardé comme otage.

Ce dernier n'avait cependant pas été maltraité par ses ravisseurs puisque ceux-ci lui avaient rendu sa liberté à proximité du Pont-Viau.

Au moment de leur évasion, Lussier avait encore un an de pénitencier à purger pour fraude. Beaudoin avait, pour sa part, un an à purger sur une peine de trois ans pour vol à main armée, et Noisieux, qui avait été condamné pour vol par effraction, avait encore une année de prison à purger sur une peine de 34 mois de détention.

AVIS

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES DU DISTRICT ÉLECTORAL DE CHAMBLY

VOUS DEVREZ DÉPOSER VOS DEMANDES EN INSCRIPTION, EN RADIATION OU EN CORRECTION À L'UN DES ENDROITS SUIVANTS: (le plus près de votre domicile)

BUREAUX OUVERTS:
Du 18 au 28 janvier inclusivement de 8 heures a.m. à 10 heures p.m.

POUR LA VILLE DE BOUCHERVILLE:
44, Antoine Favreau
(Bureau du président d'élection)

POUR LA VILLE DE GREENFIELD PARK:
117, St.-Charles Road

POUR LA VILLE DE LeMOYNE:
241, St.-Louis

POUR PARTIE DE LA VILLE DE LONGUEUIL COMPRIS DANS LE DISTRICT ÉLECTORAL DE CHAMBLY:
334, De Maricourt
136, St.-Jacques
1007, Marmier
270, Léo

POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT:
951, Boissy

N.B. Tout électeur peut demander l'inscription de son nom sur la liste électorale de même que celui de ses proches parents domiciliés dans le même district électoral.



PUBLIÉ PAR LE PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Legaré

TOUT POUR LE FOYER

NE MANQUEZ PAS CETTE CHANCE UNIQUE

Legaré ABAT LES PRIX

Les prix ont été coupés considérablement. Profitez-en pour économiser sur tous les articles dont vous avez besoin.

12 MAGASINS À MONTRÉAL POUR VOUS SERVIR
1200 AMHERST **6960 ST. HUBERT**
Tél: 842-8911 **Tél: 271-4668**

1278 Mont Royal est - 521-5373
3250 rue Masson - 725-2453
3734 rue Notre-Dame ouest - 935-6994
4010 rue Wellington - 768-4730
11926 rue Notre-Dame est - 645-5371

10530 Boul. Pie IX - 322-2741
3730 rue Ontario est - 526-1667
1020 rue Notre-Dame - 637-5825
4660 rue Ste. Catherine est - 255-7029
6589 Boul. MonK - 768-4777

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC à montréal

Cours du soir
SESSION D'HIVER 1971

Administration
Production et rationalisation du travail
Le cheminement critique
Administration du personnel
Initiation aux relations humaines en milieu de travail — II
Relations ouvrières-patronales
Techniques d'entrevues et de sélection
Introduction à l'informatique
Théorie et pratique de la publicité
Comment placer son argent

Achat
Économie
Introduction aux fondements de l'activité économique

Évaluation d'immeubles

Comptabilité

Administration et transport

Assurance générale

Gestion du commerce de détail

Brevet de l'institut des banquiers canadiens

Arts et techniques
Histoire de l'art et des civilisations
Initiation à la décoration intérieure

Techniques théâtrales
Les grands metteurs en scène du XXe siècle
Pose de voix et diction
Rendez-vous au théâtre

Civilisations
Civilisation romaine

Droit
Le droit civil à la portée de tous — II

Français et expression
Composition et rédaction professionnelles
Style et stylistique

Géographie
Géographie humaine
Géographie physique

Histoire
Évolution historique et sociologique du Québec des origines à nos jours
Problèmes du Québec contemporain

Langues vivantes
Anglais
Allemand
Espagnol
Français
Italien
Russe
L'anglais des affaires

Lecture rapide

Littérature
Littérature québécoise
Le roman contemporain

Philosophie
Le thème de l'amour vu par des philosophes

Psychologie
Psychologie de la personnalité
Psychologie de l'adolescent
Psychosociologie et relations humaines

Sciences
Astronomie
Géologie

Science politique
Relations internationales
Sous-développement économique et social

Sociologie
Structure de la société

Secrétaire légiste

Secrétariat médical

Début des cours
1^{er}, 2, 3, 4 février
Dépliants sur demande
1180 rue de Bleury
Montréal 111, tél.: 876-3030

Service de Formation Culturelle et Professionnelle

DU NOUVEAU POUR UNE BONNE ANNÉE!

YVON DUPUIS



DE 6 À 9 A.M.

NOS P'TIT'S MÈRES AVEC ANDRÉ BRETON ET BLAISE GOUIN



DE 9 À 10 A.M.

JACQUES BOULANGER



DE 10 À 11 A.M.

LE PÈRE GÉDÉON



DE 11 A.M. À MIDI

LE PROFESSEUR GAZON



DE MIDI À 12.30

FRENCHIE JARRAUD



DE 12.30 À 2 P.M.

MADAME X



DE 2 À 3 P.M.

GILLES PELLERIN



DE 3 À 4 P.M.

DISCOTHEQUE

AVEC LUC ET LISE **DISQUES CANADIENS FRANÇAIS AMÉRICAINS**

DE 4 P.M. POUR LA NUIT

TOUTES CES VEDETTE ET PLUS ENCORE À...

CKVL RADIO 850

Moteur rotatif.

Elle tourne

plus rond!



Coupé Mazda R100

Une Mazda R100 "fastback" à moteur rotatif. Vous n'avez jamais rien vu de pareil. C'est une expérience de conduite inoubliable! La R100 a été conçue pour rouler. Vite et bien.

L'intérieur, de style cockpit, a été aménagé en fonction du pilote. Instruments de bord à fond noir, volant de bois, levier quatre vitesses monté sur console et sièges baquet enveloppés inclinables, surmontés d'appuis-tête réglables.

Sous le capot, une merveille! Un moteur auquel vous rêvez depuis longtemps. Un moteur rotatif.* Il arrache les 0-60 en 8,4 secondes et fait du cent à l'heure sans effort.

Simple, sûr et puissant, le moteur de la R100 est deux fois plus léger qu'un moteur à pistons,

*permis: NSU/Wankel

pas de soupapes, pas de bielles, et pas d'arbre à cames.

Dotée d'une suspension indépendante à jambe de renforcement à l'avant, de pneus à carcasse radiale et d'un châssis rigide, la R100 adhère parfaitement à la route.

L'essieu arrière a été étudié pour fournir le maximum de sécurité dans les virages et assurer des randonnées de tout repos. Les freins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière immobilisent la R100 aussi vite qu'elle accélère.

Essayez la R100 chez votre concessionnaire Mazda. Pour quelques ronds, vous aurez une voiture qui tourne plus rond! Et vous vivrez une expérience inoubliable!

Prix suggéré au port
d'entrée de Montréal: \$2679

MAZDA

Toute une merveille du Japon

Mazda Motors of Canada, Ltd. Siège social: 2721 Lake City Way, Burnaby 2, C.-B.
Siège régional pour le Québec: 9701 Chemin Côte-de-Liesse, Montréal 128, Québec

FABRIQUÉE PAR L'USINE DE MONTAGE LA PLUS AVANT-GARDISTE AU MONDE, TOYO KOGYO CO. LTD., Hiroshima, Japon

GARAGE WILLIE INC.
3432, rue Masson, Montréal - 727-2828
FABREVILLE AUTO INC.
4010, rue Dagenais, Fabreville, Laval - 622-7380
LEMYRE AUTOMOBILE INC.
181, rue Saint-François, Valleyfield - 373-8080
BISSON AUTOMOBILE INC.
2855 ouest, rue King, Sherbrooke - 562-3856
ARMAND QUERIN AUTOMOBILES LTEE
4219, Boulevard Lévesque,
Chomedey, Ville de Laval - 688-4787

OSAKA AUTO INC.
2049 Boulevard Labelle, St. Jérôme - 861-7621
DRAINVILLE AUTO ENR.
1260 Delanaudière, Joliette - 756-1678
GERMAIN POLIQUIN
390, rue Saint-François, Victoriaville - 752-5021
GARAGE BLANCHETTE INC.
900 ouest, rue Saint-Laurent, Longueuil - 677-
SPORTS CAR SPECIALISTS (SALES) CO.
382, avenue Victoria, Westmount - 482-9595

LAGRANDEUR AUTOMOBILE ENR.
2049, rue Notre-Dame, Thetford Mines - 335-7539
GERVAIS ET TOUPIN INC.
3035 Boulevard Royal, Trois-Rivières - 375-4711
QUINTIN AUTO INC.
297 Chemin Richelieu, St. Jean - 346-9445
HERVE LAFOND AUTO LTEE
200 B Route, Principale Châteauguay - 692-8257
G. BERGOT AUTOMOBILE INC.
1015, rue Hickson, Verdun - 768-1161

DORION AUTO CENTRE INC.
220 Harwood, Dorion - 234-5271
BEDARD ET FILS AUTO LTEE
1423, Boul. St. Paul, Chicoutimi - 549-1264
GARAGE GAUTHIER
10023, Boul. des Hêtres, Shawinigan - 539-9518
GARAGE O. GOSSELIN INC.
185, Saint-Sacrement, Québec - 681-0525
G. MASSE AUTO ENR.
701, boul. Est., Louiseville - 228-2217

Loisirs et récréation

par Dollard Morin

Cours de moniteurs de terrains de jeux

Cette année encore, le Service régional des Loisirs de Montréal (S.L.M.) organise des cours de moniteurs et monitrices de terrains de jeux, en collaboration avec les diverses municipalités de la région.

Il s'agit d'une série de cours qui durent huit semaines et ont lieu le dimanche matin, de 9 h à midi, afin de favoriser particulièrement les étudiants et étudiantes.

Cette initiative s'adresse aux jeunes gens et jeunes filles, qui désirent poser leur candidature comme moniteurs et monitrices de terrains de jeux, dans l'une ou l'autre des municipalités de la région montréalaise.

Première série

Une première série de cours doit débuter demain matin. Elle est destinée aux candidats et candidates pour les terrains de jeux du Service des parcs de Montréal. Ce groupe est déjà complet.

La direction des cours est assumée par M. René Bélisle, surintendant de la Récréation municipale de Montréal, et par M. Dollard Morin de LA PRESSE, président du

Service régional des Loisirs de Montréal. M. Marcel Parent, adjoint au surintendant de la Récréation, remplit la fonction de coordonnateur des cours.

Ceux-ci auront lieu chaque dimanche matin, au centre St-Denis, 5515, rue Rivard, angle Laurier. Une autre série doit y débiter le dimanche 7 février. À l'issue des deux séries, il y aura des examens, le 4 avril.

Candidates et candidats doivent être âgés d'au moins 17 ans, au 1er mai 1971 et avoir complété la 10e année d'étude. En outre, pour être moniteur ou monitrice à la ville de Montréal, il faut y avoir résidence légale. On exige aussi le certificat remis par le S.L.M. à ceux et celles qui suivent assiduellement les cours et réussissent l'examen.

A noter aussi que ces cours sont organisés par le S.L.M. en collaboration avec le Haut-Commissariat qui fournit une subvention. Pour de plus amples renseignements, on est prié de s'adresser au responsable des cours au S.L.M., M. Gilles Larocque, 1207, rue St-André, Montréal 132 (814-8473).

POUR SE RÉCRÉER.

CE SOIR — A 8 h., séance de patinage libre dans les arénas municipaux de Montréal (872-2440).

— A 6 h. 30, au sous-sol de l'église Saint-Simon-Apôtre, 8900, rue de Reims, près Saint-Laurent et Crémazie, souper canadien de l'Association des Zouaves, danse avec orchestre.

— A 9 h., à "l'Accord", 2015, rue de la Montagne, "soirée des artistes", danse avec orchestre.

— A 7 h., au Carrefour international d'étudiants, 6020, avenue Wilderton, Côte-des-Neiges, souper national et soirée d'échanges.

— A 7 h. 30, café-rencontre à la boîte "le Noyau", 443 est, rue Sainte-Catherine, près Berri, entrée libre : à 8 h. 30 et 10 h. 30, spectacle "le Grand Ménage" (demain soir également).

— A Sainte-Anne-de-Belle-vue, à 8 h., à l'école secondaire Saint-Georges, 300, rue Sainte-Anne, soirée bavaroise pour adultes, au profit des "Explos du Bout-de-l'Île".

— A Laprairie, à 8 h. 15, au café-théâtre "Au Vieux Fort", 120, chemin de Saint-Jean, spectacle du Théâtre de la Rampe ("En pièces détachées", de Michel Tremblay), demain soir également.

— A Beloeil, à 8 h., au Centre culturel, spectacle de la troupe des "Carcans", pour adultes ("Suite pour une Belle dormant au bois").

(Aujourd'hui et demain, de 10 h. du matin à 10 h. du soir, dernières chances de visiter la "Féerie d'hiver", au parc Angrignon, angle des boulevards de la Vérendrye et des Trinitaires, dans le sud-ouest de Montréal).

DEMAIN : à 2 heures, séance du Ciné-dimanche, aux Loisirs Saint-Paul-de-la-Croix, rue de La Roche, près Fleury (sous-sol de l'église), avec "Tintin et l'Objetif Lune".

Cours de folklore

L'Atelier des loisirs-danse, de la Récréation municipale de Montréal, donnera une nouvelle série de cours de danses folkloriques, canadiennes et internationales. Ces cours s'adressant aux 16 ans et plus; ils doivent commencer le mardi 19 janvier, à 8 h. du soir, à l'Atelier même, 2765, rue Desjardins, près Boyce, avec le professeur Michel Saint-Louis. Pour renseignements, 872-2035.

"Invitation au loisir"

Lors du programme "Invitation au loisir", qui sera télévisé demain soir, à 6 h. 05, par Radio-Canada (canal 2), on verra à l'oeuvre les jeunes qui font partie du groupe de gymnastique "Sokol", du Manoir Notre-Dame-de-Grâce. Ce reportage a été filmé au centre récréatif municipal du même endroit, où les jeunes gymnastes tiennent régulièrement leurs activités.

Le programme comprendra un second reportage; il portera sur le sport de la moto-neige et il a été pris sur le vif dans la région de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Education physique

Une importante assemblée est organisée par l'Association d'éducation physique de Montréal. Elle se tiendra le lundi 18 janvier à 8 h. du soir, au Pavillon d'éducation physique de l'Université de Montréal, 265 ouest, rue Mont-Royal.

Le président, M. Jean Comeau, nous signale qu'on y fera l'étude d'un document rédigé en vue de la tenue d'un mini-congrès, le 27 février prochain. Cette rencontre doit porter sur les problèmes syndicaux en éducation physique. Tous les éducateurs physiques sont invités.

Maniement des armes

Une série de cours portant sur la sécurité dans le maniement des armes à feu doit débuter le lundi 18 janvier, aux Loisirs Saint-Mathias. Les leçons auront lieu chaque lundi soir, à 7 h., au sous-sol de l'église, 1500, rue Orléans. Les intéressés pourront s'y inscrire sur place, lors du premier cours. Pour renseignements, 521-0462.

DANSE

CE SOIR : — à 7 h. 30, au Centre culturel et sportif, 2275 est, boul. St-Joseph, avec deux orch. et décor psychédélique;

— à 8 h. 30, à l'école St-Marc, angle 6e Avenue et Beaubien, danses folkloriques avec "Casse-Noisette";

— à 8 h., au Centre Saint-Edouard, 6515, rue St-Denis, près Beaubien, pour les 35 ans et plus, avec orch. (demain soir aussi);

— à 8 h., aux centres de l'Age d'Or "Laurier", 1115 est, rue Laurier, près de La Roche, et "Maisonnette", 1875, boul. Morgan, près Ontario, danse pour les personnes âgées;

— à 8 h. 15, au centre St-Emile, 3450, rue Davidson, près Sherbrooke, danses internationales à la Folklotheque" (entrée libre);

— à 8 h., à la salle Vincent-Piette, 1370 est, boul. St-Joseph, danse pour gens âgés (demain soir également);

— à 8 h., au Club Hélio, 1238 est, rue Bélanger, pour les gens "seuls", danse avec orch. de Juliette Painchaud (demain soir également);

— à 8 h. 30, au centre Maisonneuve, 3000, rue Viau, près Boyce, première soirée de danse sociale de 71 avec le groupe "V-Argent", ouverte à tous;

— à 7 h. 30, au Club Apollo, 480, rue Gifford, discothèque pour les adultes;

— à St-Hubert : — à 9 h., à la salle "les Compagnons", 3395, av. Mountainview, danse sociale pour adultes, avec orch.;

— à Longueuil : — à 8 h., danse de l'Age d'Or, à l'école de Bienville, 205, rue Gentilly (autobus 75), avec le Trio d'Or;

— à Laflèche : — à 8 h., au Centre des jeunes, 2060, rue Homes, "Disco-Pop" (demain soir, à 7 h. 30);

— à Dorval : — à 8 h., au Centre communautaire, 1335 Bord-du-Lac, danse du Club des jeunes, avec l'orch. "Gladstone";

— à Longueuil : — à 8 h. 30, à la Barre 500, soirée des Fêtes de l'Association des Anciens Abitibiens.

DEMAIN : — à 1 h. 30, au Centre culturel et sportif, 2275 est, boul. St-Joseph, matinée pour les 16 ans et plus, à la discothèque "Chez Hugo";

— à 1 h. 30, aux Loisirs St-Vincent-de-Paul, 2330 est, rue Ste-Catherine, discothèque "Chez Rosa" pour les 16 ans et plus;

— à 1 h. 30, aux Loisirs St-François-Solano (à l'école), 3580, rue Dandurand, danse pour les jeunes;

— à 8 h. du soir, aux centres de l'Age d'Or "Henri-Julien", 9300, rue St-Denis, angle Chabanel, et "Côte St-Paul", 1606, rue de l'Eglise, près Angers, danse pour les personnes âgées;

— à Longueuil : — à 7 h. 30, danse du club de l'Age d'Or de Jacques-Cartier, à l'école Brébeuf, 1863, rue Brébeuf (près boul. Curé-Poirier, autobus 71);

— à Rosemont : — à 8 h., au centre Marquette, angle Bellechasse et Marquette, danses folkloriques avec "les Compagnons".

TARZAN

by Edgar Rice Burroughs



PHILOMENE



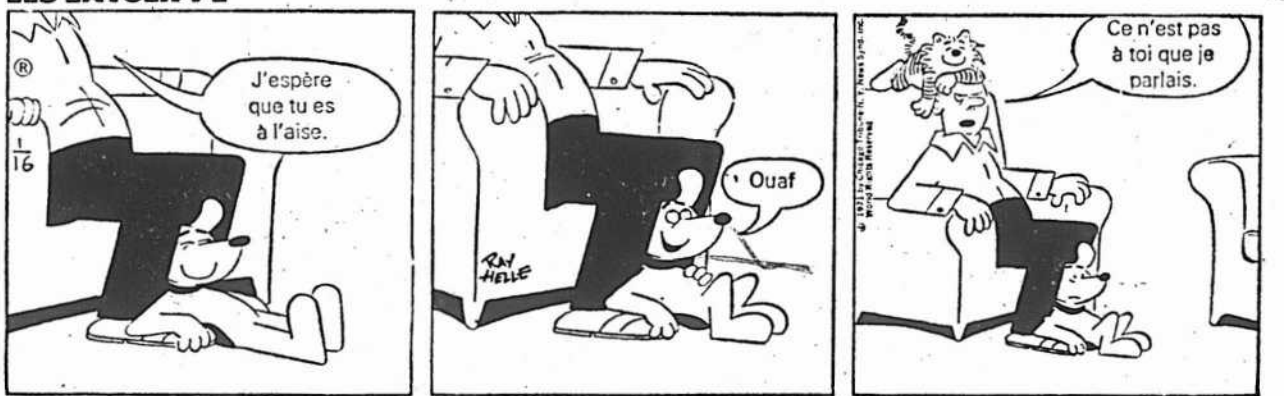
BOZO



BATMAN ET ROBIN



LES LATULIPPE



MON ONCLE



FERDINAND



DEANUTS



JULIE



Festival du Patro

Demain, le Patro le Prévoist sera en grande liesse! Il tiendra son Festival d'hiver, à l'intention des jeunes et des adultes.

Le comité directeur de cette initiative est sous la présidence de M. Roger Guilbert. Celui-ci est secondé par M. A.-A. Tessier, vice-président, Mme Paulette Rouleau, secrétaire, M. Edouard Lagacé, trésorier, et le Père Gilles Gosselin, s.v., animateur et directeur du Patro.

Les festivités s'ouvriront à midi et comprendront différentes compétitions sportives (hockey, courses, ballon-bail, etc.), qui se dérouleront tout l'après-midi, sur les deux patinoires du Patro, 5707, rue St-Dominique. Garçons et filles, et adultes, participeront à ces compétitions. Le public y est cordialement invité.

Une "reine"

Demain soir, à 5 h. il y aura grand souper canadien au gymnase du Patro. Vers 7 h. on procédera au couronnement de la "reine" du Festival. Celle-ci sera choisie parmi six "duchesses": Mlle Dolorès Clérout, Louise Daunais, Manon Beaupré, Jocelyne Dufresne, Gisèle Ma'o et Lily Tremblay.

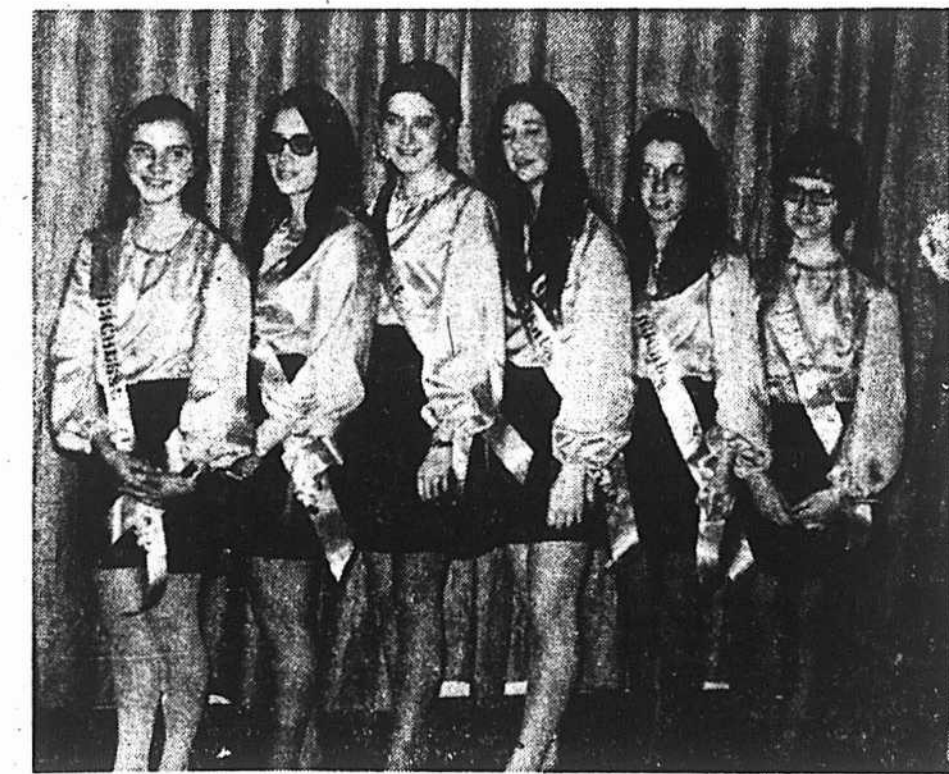
A la même occasion, on fera la remise des prix et récompenses aux gagnants des épreuves sportives de l'après-midi. Pour de plus amples renseignements : 270-4108.

PETIT MÉMO

"Soirée des artistes", tel sera le thème de la veillée qui aura lieu ce soir, dès 9 h., à "l'Accord", 2015, rue de la Montagne, à l'intention des Canadiens et Neo-Canadiens de 20 ans et plus. Au programme : danse avec orchestre, récital de Marcia et Philippe Thomas, spécialistes du folklore international.

Un autre café-rencontre pour célibataires, veufs et veuves, se tiendra demain après-midi, à 2 heures, au Club social Villieray, 6954, 16e Avenue, à Rosemont. Il y aura jeux de cartes, audition de disques, présentations individuelles, etc. Pour renseignements, 725-7727.

Demain, il y aura de l'activité aux Loisirs Saint-Joseph (sous-sol de l'église), 520, rue Richmond, près Guy et Notre-Dame. A 1 h. 30 de l'après-midi, ce sera la séance habituelle de bingo et le soir, à 7 heures, séance de cinéma pour jeunes et adultes.



Pour son Festival d'hiver, le Patro le Prévoist s'est choisi six "duchesses". Ce sont : (de g. à dr.) Mlle Lily Tremblay, "duchesse du Sourire", Jocelyne Dufresne, de "la Gaieté", Gisèle Malo, de "la Jeunesse", Manon Beaupré, de "l'Amitié", Louise Daunais, de "l'Accueil" et Dolorès Clérout, de "la Joie". L'une d'elles sera couronnée "reine" demain soir, à l'issue d'un grand souper canadien au gymnase du Patro, 5707, rue St-Dominique.

le bridge

par Emile Quintal (collaboration spéciale)

Il est des contrats à la table de bridge qui sont atteints presque automatiquement, en deux temps trois mouvements, mais qui ne sont pas pour autant réalisables aussi automatiquement. Vous verrez dans la donne rapportée plus bas d'une des principales épreuves des championnats nationaux américains d'automne, tenus à Houston, Texas, du 20 au 30 novembre dernier, que si la manche déclarée par Nord-Sud peut à première vue paraître facile d'exécution, elle n'en est pas moins de nature à donner du fil à retordre au déclarant, surtout contre une certaine entame de la part du flanc gauche de ce dernier.

Le côté Est-Ouest vulnérable.

Donneur: Sud.

NORD

♠ R 1063
♥ D 3
♦ 542
♣ 10853

EST

♥ V 9
♠ R 1042
♦ 107
♣ R 9642

SUD

♠ A D 542
♥ A 6
♦ A 983
♣ A V

Les enchères:

Sud Ouest Nord Est
1 ♠ passe 2 ♠ passe
4 ♠ passe 3 ♠ passe

Entame: le dix de carreau.

Ce n'était pas bien compliqué comme enchères qui furent les mêmes à presque toutes les tables, à l'exception d'une couple de paires Nord-Sud qui tentèrent leur chance à trois sans atout, mais subirent un échec contre une défensive un tant soit peu alerte. Il est vrai que la main de Nord était presque nulle, mais ses quatre belles cartes dans la couleur annoncée par son coéquipier et son doubleton à cœur compensaient pour la faiblesse de sa main en cartes d'honneur: quant à Sud sa main était assez puissante, avec ses quatre as et ses cinq piques pour le justifier d'atteindre d'emblée la manche à cette dernière couleur.

Il va sans dire que ce n'est pas à toutes les tables que le dix de carreau fut entamé par Ouest, mais c'était dans les circonstances l'entame de nature à causer le plus de difficultés au déclarant. D'autant plus que dans le cas qui nous occupe Est fut bien inspiré en couvrant du valet et, Sud lui ayant laissé la levée, en revenant du sept de coeur, le déclarant s'en empara aussitôt de son as puis il enleva les atouts adverses en deux rondes avec son as et le roi du mort qui revint d'un petit carreau et la dame d'Est fut prise par l'as de Sud qui joua son dernier coeur vers le roi de son flanc gauche, avec retour du quatre de trèfle, couvert par la dame d'Est et le déclarant encaissa son as pour continuer de la couleur avec son valet et Ouest, de nouveau en main, ne pouvait revenir d'un coeur sans permettre au mort de se défaire de son dernier carreau tandis que Sud couperait d'un de ses atouts: il se résigna donc à jouer un petit trèfle, ce qui permit au déclarant de tenter avec succès l'impasse du huit et d'encaisser ensuite son dix, ce qui lui donna l'opportunité de jeter ses deux derniers carreaux, réussissant ainsi sa manche à pique, avec la perte d'une seule levée dans chacune des trois couleurs autres que l'atout. Vous admettez tout de même que la moindre erreur d'analyse des mains adverses ou de synchronisation de la marche du coup pouvait valoir un échec à la paire Nord-Sud.

Sept ans de pénitencier à J. Brunet

Jacques Brunet, 18 ans, de la rue Brisset, a été condamné, hier, à sept ans de pénitencier, après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation d'homicide involontaire.

Brunet a reconnu avoir abattu, le 22 août dernier, un homme de 35 ans, M. Maurice Sauvé, à l'intérieur d'une maison de la rue Denonville.

Le procureur de l'accusé, Me Rolland Blais, a expliqué au président du tribunal, le juge Antonio Lamer, que son jeune client était tracassé depuis plusieurs mois par la victime et, qu'au cours d'une crise de rage, Jacques Brunet s'est emparé d'une carabine pour abattre Sauvé, qui aurait été un homosexuel.

D'abord accusé de meurtre, Brunet a vu cette inculpation réduite en une accusation d'homicide involontaire.

A la Visitation le 20

C'est mercredi prochain, 20 janvier, que reprendront les séances hebdomadaires de bridge-duplicate pour paires libres de tous calibres au Cercle de bridge des loisirs de La Visitation au sous-sol de la Caisse Populaire de cette paroisse, angle du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Papineau. Tous les bridgeurs, dames et messieurs, avec ou sans partenaire, sont invités. Pour renseignements, on est prié de composer 387-1710 ou 387-3367.

Au Linton Bridge Club

Mardi et vendredi prochains, à 20 h. 15, il y aura au Linton Bridge Club, 1504 rue Sherbrooke, séances de bridge-duplicate pour paires libres de tous calibres. Tous les bridgeurs, dames et messieurs, avec ou sans partenaire, sont invités. Pour renseignements, on est prié de composer 935-8730.

Voici maintenant les résultats des tournois tenus récemment à cet endroit. Mardi 5 janvier: 1ers, MM. R. Leblond et A. V. Maloney; 2es, MM. C. Saragat et E. L. Kallos; 3es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 4es, MM. F. Turcotte et E. Kallos.

Au Cercle Le Manoir

Il y a tous les lundis, à 20 heures, au Cercle de bridge Le Manoir, 5319, avenue Notre-Dame de Grâce, près Décarie, séances de bridge-duplicate pour paires libres de tous calibres, ainsi qu'un autre pour les débutants. Tous les amateurs de bridge, avec ou sans partenaires, sont invités.

Voici maintenant les gagnants du tournoi tenu à cet endroit lundi dernier, section Nord-Sud, 1ers, MM. E. Beausoleil et F. Gauthier; 2es, MM. L. Villos et V. Maloney; 3es, MM. C. Saragat et E. L. Kallos; 4es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 5es, MM. F. Turcotte et E. Kallos.

Prochaines rencontres au Cercle de Bridge Laurier

Le Cercle de Bridge Laurier, 5055, rue de Lanaudière, tiendra au cours de la semaine les séances de bridge-duplicate suivantes: demain, à 14 h. 15, rencontre à mouvement individuel; mardi et vendredi, à 20 h. 15, séances des paires libres de tous calibres. Tous les bridgeurs, dames et messieurs, avec ou sans partenaire, sont invités. Pour renseignements, on est prié de composer 387-1710. Il est également à noter que le Cercle est ouvert tous les jours, de 13 heures à minuit.

Voici maintenant les résultats des tournois tenus ces jours derniers à cet endroit. Mercredi 4 janvier: 1ers, ex æquo, MMes F. Lavigne et F. Galarneau; 2es, ex æquo, MMes F. Bruneau et F. Valé-Robert; 3es, MM. J. Lefebvre et M. P. Nagyi; 4es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 5es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 6es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 7es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 8es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 9es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 10es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 11es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 12es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 13es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 14es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 15es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 16es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 17es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 18es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 19es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 20es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 21es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 22es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 23es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 24es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 25es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 26es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 27es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 28es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 29es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 30es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 31es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 32es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 33es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 34es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 35es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 36es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 37es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 38es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 39es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 40es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 41es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 42es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 43es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 44es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 45es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 46es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 47es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 48es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 49es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 50es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 51es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 52es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 53es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 54es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 55es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 56es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 57es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 58es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 59es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 60es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 61es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 62es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 63es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 64es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 65es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 66es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 67es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 68es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 69es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 70es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 71es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 72es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 73es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 74es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 75es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 76es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 77es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 78es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 79es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 80es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 81es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 82es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 83es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 84es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 85es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 86es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 87es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 88es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 89es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 90es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 91es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 92es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 93es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 94es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 95es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 96es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 97es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 98es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 99es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 100es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 101es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 102es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 103es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 104es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 105es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 106es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 107es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 108es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 109es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 110es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 111es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 112es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 113es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 114es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 115es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 116es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 117es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 118es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 119es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 120es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 121es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 122es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 123es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 124es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 125es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 126es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 127es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 128es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 129es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 130es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 131es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 132es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 133es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 134es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 135es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 136es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 137es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 138es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 139es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 140es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 141es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 142es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 143es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 144es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 145es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 146es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 147es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 148es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 149es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 150es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 151es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 152es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 153es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 154es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 155es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 156es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 157es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 158es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 159es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 160es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 161es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 162es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 163es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 164es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 165es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 166es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 167es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 168es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 169es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 170es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 171es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 172es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 173es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 174es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 175es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 176es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 177es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 178es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 179es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 180es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 181es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 182es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 183es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 184es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 185es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 186es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 187es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 188es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 189es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 190es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 191es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 192es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 193es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 194es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 195es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 196es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 197es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 198es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 199es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 200es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 201es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 202es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 203es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 204es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 205es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 206es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 207es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 208es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 209es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 210es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 211es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 212es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 213es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 214es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 215es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 216es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 217es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 218es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 219es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 220es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 221es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 222es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 223es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 224es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 225es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 226es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 227es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 228es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 229es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 230es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 231es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 232es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 233es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 234es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 235es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 236es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 237es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 238es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 239es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 240es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 241es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 242es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 243es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 244es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 245es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 246es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 247es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 248es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 249es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 250es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 251es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 252es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 253es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 254es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 255es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 256es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 257es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 258es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 259es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 260es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 261es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 262es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 263es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 264es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 265es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 266es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 267es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 268es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 269es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 270es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 271es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 272es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 273es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 274es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 275es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 276es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 277es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 278es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 279es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 280es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 281es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 282es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 283es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 284es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 285es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 286es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 287es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 288es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 289es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 290es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 291es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 292es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 293es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 294es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 295es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 296es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 297es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 298es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 299es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 300es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 301es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 302es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 303es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 304es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 305es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 306es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 307es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 308es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 309es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 310es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 311es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 312es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 313es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 314es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 315es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 316es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 317es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 318es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 319es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 320es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 321es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 322es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 323es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 324es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 325es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 326es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 327es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 328es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 329es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 330es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 331es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 332es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 333es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 334es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 335es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 336es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 337es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 338es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 339es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 340es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 341es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 342es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 343es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 344es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 345es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 346es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 347es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 348es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 349es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 350es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 351es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 352es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 353es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 354es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 355es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 356es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 357es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 358es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 359es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 360es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 361es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 362es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 363es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 364es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 365es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 366es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 367es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 368es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 369es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 370es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 371es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 372es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 373es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 374es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 375es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 376es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 377es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 378es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 379es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 380es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 381es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 382es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 383es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 384es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 385es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 386es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 387es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 388es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 389es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 390es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 391es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 392es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 393es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 394es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 395es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 396es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 397es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 398es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 399es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 400es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 401es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 402es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 403es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 404es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 405es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 406es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 407es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 408es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 409es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 410es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 411es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 412es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 413es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 414es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 415es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 416es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 417es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 418es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 419es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 420es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 421es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 422es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 423es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 424es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 425es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 426es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 427es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 428es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 429es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 430es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 431es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 432es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 433es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 434es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 435es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 436es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 437es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 438es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 439es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 440es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 441es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 442es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 443es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 444es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 445es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 446es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 447es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 448es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 449es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 450es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 451es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 452es, MM. F. Turcotte et E. Kallos; 453es, MM. J. L. Lefebvre et M. P. Nagyi; 454es, MM

science & technique

Un des "pères" de l'hélicoptère ne songe pas à la retraite

BREME. (DaD) — C'est avec les appareils Focke-Wulf que l'Allemagne rejoignit voici 60 ans le peloton de tête de la construction aéronautique internationale. En 1936, les Allemands pouvaient exhiber l'une des inventions les plus spectaculaires de l'histoire de l'aviation: le premier hélicoptère du monde d'usage courant et officiellement autorisé à voler. Son "père", le professeur Heinrich Focke, a fêté ses 80 ans le mois dernier. Et il travaille toujours dans sa petite maison de Brème sur des projets révolutionnaires. Il cherche à élaborer ce "know how" technique que même les géants de la branche, Bell et Sikorsky, n'ont pas encore trouvés: la stabilisation intégrale des hélicoptères dans leur axe longitudinal. Ce qui aurait pour conséquence d'améliorer considérablement le comportement en vol des appareils à voilure tournante.

Le "père de l'hélicoptère" a fait ses premiers essais de vols planés en 1908 avec un engin de sa conception. Lorsque le jeune Heinrich passe son premier examen de construction mécanique en 1913, plusieurs de ses appareils ont déjà effectivement volé: un curieux aéroplane à fuselage en treillis de 40 cv et un monoplan de 50 cv. En 1920, il est reçu enfin ingénieur diplômé avec mention. Il construit de nouveaux appareils à partir de ses réalisations précédentes et en 1921 il lance l'"A-7", son premier avion homologue.

En 1924, la société "Focke-Wulf-Flugzeugbau" est fondée avec un ancien camarade de l'aviation militaire. Avec neuf hommes et un peu d'argent, la petite entreprise se met au travail. Jusqu'à 1933, Heinrich Focke réalise 29 modèles différents d'avion, qui culminent avec la "Möwe" (mouette) pour 13 passagers, appareil destiné à la Lufthansa. Objectif de Focke: stabiliser en vol aussi grande que possible, amélioration de la sécurité. Il y parvient en élaborant une voilure qui empêche l'appareil de se mettre en vrille: c'est le principe de l'avion-canard.

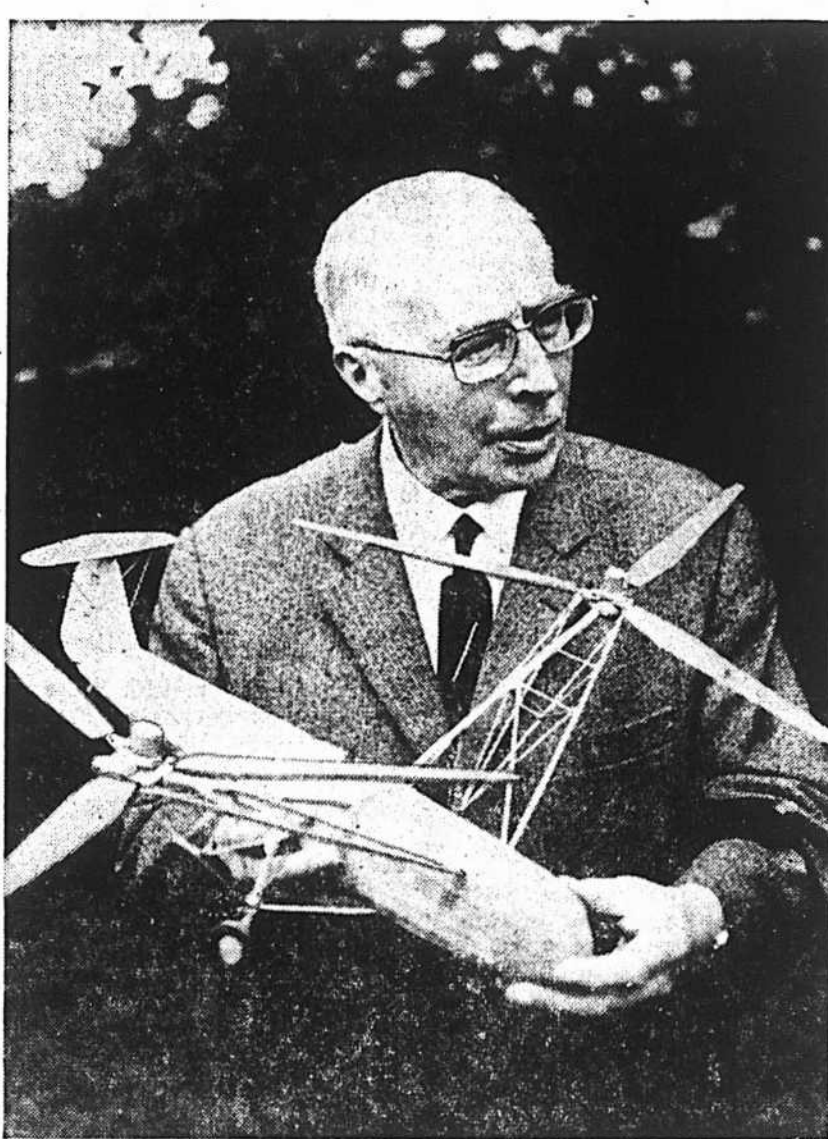
En 1928, la compagnie aérienne Lufthansa constate que la "Mouette" Focke-Wulf a accompli 6 millions de kilomètres et se classe en tête sur le plan de la sécurité, suivie par le "Roland" de Rohrbach (2 millions de km). On connaît ensuite d'autres appareils de la firme Focke-Wulf: le

"Sperber" (épervier), le "Kiebitz" (vanneau) tout désigné pour l'acrobatie aérienne, le "Bussard" (buse) à sept places et les "Falke" (faucon) à quatre places volant à la vitesse de 245 km/h.

Le gouvernement de la ville de Brème décerna à Heinrich Focke le titre de professeur en 1931. Par la suite il devait se consacrer de plus en plus à un champ d'action totalement nouveau de l'aéronautique: la giravation. En partant de l'autogire de l'Espagnol de la Cierva, il réalisa l'hélicoptère F-61, qui vola pour la première fois en 1936 et les 25 et 26 juin 1937 il pulvérisa tous les records du monde établis jusqu'à présent dans la giravation. Les experts du monde entier étaient tous d'accord: le premier hélicoptère d'usage courant était le fruit d'un travail scientifique systématique. La série de succès fut couronnée par la célèbre vélivole Hanna Reitsch. Elle se pose en championne de l'hélicoptère en effectuant notamment le vol record de Brème à Berlin en octobre 1937. Un an plus tard, elle faisait ses évolutions, en compagnie du pilote H. Bode, sous la coupole gigantesque de la Deutschlandhalle de Berlin: cette sensationnelle démonstration constituait encore un record mondial, car jamais un hélicoptère n'avait pris son départ dans un hangar.

Heinrich Focke obtint de meilleures performances avec le FA-223, hélicoptère de grandes dimensions qui fut construit en série en 1942. Il demeura inégalé pendant de nombreuses années: poids en vol 4,300 kg, charge utile 1.150 kg; puissance 1.000 cv, vitesse 182 km/h, altitude de croisière 7.100 m (record battu seulement en 1945). Au total, 51 de ces "grues volantes" furent construites. On se souvient encore du FA 330 "Bachstelze" (bergeronnette), autogire pliant transportable par sous-marin et pouvant servir de vigie surélevée!

Après la guerre, le professeur Focke se rend à Paris, où il contribue à la réalisation de l'hélicoptère SE-3000 (version analogue au FA-223) et du précurseur de la célèbre "Alouette", le SE-3101. Avec ses 18 collaborateurs, il partit ensuite travailler en 1952 au "Centro Tecnico da Aeronautica" à São Paulo pour mettre au point un hélicoptère "convertible" et un "Beijaflo" (colibri) de 225 cv



Agé de 80 ans, le professeur Heinrich Focke, d'Allemagne, travaille encore à des projets révolutionnaires en aéronautique.

et quatre places. En 1956, il présentait son projet de "colibri" triplace à la société de Carl Borgward à Brème.

Les expériences rassemblées par le professeur Focke servirent de capital de départ lorsque fut créée la Vereinigte Flugtechnische Werke (VFW), née de la fusion des firmes Focke-Wulf, Heinkel et Weserflug. La deuxième fusion eut lieu en 1969 entre VEW et Fokker, tandis que le "père de l'hélicoptère" était officiellement

en retraite (on voit sur la photo le professeur Focke avec une maquette de l'hélicoptère géant FA-223). Mais il n'a pas arrêté ses recherches pour autant. Il espère bientôt avoir résolu le problème de la stabilisation d'une manière optimale. A ce propos, il n'a jamais possédé une licence de pilote et il a au moins passé, comme il aime à le raconter avec malice, près de 1.200 heures de vol aux commandes de vol d'un appareil.

Les échos de la science

Lunettes de pêcheur

Des lunettes de soleil spécialement conçues pour les pêcheurs à la ligne viennent d'être mises en vente aux Etats-Unis par la société "Foster Grant". Ces lunettes sont évidemment à verres polarisés, afin d'éviter tout reflet gênant pour le pêcheur. Cette dernière propriété fait que les lunettes permettent également de voir sous l'eau. D'autre part, les verres sont montés sur pivot de telle façon que l'utilisateur puisse les relever et par exemple consulter une carte. Enfin, détail important pour ceux qui portent ces lunettes près de l'eau: la monture leur sert de bouée de flottaison et les rend insubmersibles.

Caméraman électronique

Une caméra de télévision pour les prises de vue en couleur entièrement automatique a été réalisée par la société "Marconi". La caméra est tout simplement commandée par un petit calculateur, qui, une fois mis en route, effectue tous les réglages, rangements, etc... sans que les opérateurs aient à intervenir. En particulier, c'est le calculateur qui s'occupe, avant usage, de régler les systèmes compliqués permettant les prises de vue en couleur. Auparavant, une telle opération devait être effectuée à la main et demandait beaucoup de temps.

Information à l'auto

Dans quelques années, prédit un spécialiste de l'informatique, il sera possible de disposer de terminaux d'ordinateurs (qui permettent d'avoir accès à ceux-ci par l'intermédiaire d'un clavier et d'un écran) jusque dans les voitures particulières. Des appareils de ce genre à peine plus gros qu'une montre seront ainsi mis à la disposition des utilisateurs, ce qui permettra de communiquer directement avec les énormes ordinateurs de centres de calcul. Même dans sa voiture, l'ingénieur ou le chef d'entreprise pourra ainsi "converser" avec les centres de calcul qui seront situés très loin de l'endroit où il se trouvera.

Et les odeurs?

Comme nos ancêtres qui construisaient leurs maisons en pisé, mélange de paille et de boue, nous construirons peut-être bientôt les nôtres avec les débris de nos villes. Une firme américaine vient de faire breveter un procédé qui permet de fabriquer des briques avec les résidus de combustion des déchets urbains. Les résidus sont mélangés avec divers ingrédients et moulés à froid, ce qui dispense d'utiliser un four à briques. Le temps de séchage ne dépasse pas une journée. Les briques sont toutes de forme parfaitement régulières, n'ayant pas subi les hautes températures du four, qui provoquent parfois des déformations.

Electricité par satellite

AFP — M. Glen Seaborg, président de la Commission d'Energie atomique des Etats-Unis, entrevoit la possibilité de créer un réseau mondial de distribution d'électricité par satellites. Le Dr Seaborg, qui parlait au cours d'un colloque international sur l'utilisation de l'énergie atomique pour l'amélioration du milieu humain, a souligné que l'électricité pourrait être convertie en rayon laser. Ce rayon serait transmis entre les continents par des satellites et l'énergie retransmise en électricité.

"Aujourd'hui, a-t-il ajouté, l'idée de transmettre de l'énergie électrique à travers les océans au moyen de satellites, constitue une conception très avancée mais ceux d'entre nous qui ont assisté et participé au développement de notre technologie savent que les rêves d'aujourd'hui sont les réalités de demain."

Le Dr Seaborg a souligné que de grandes quantités d'électricité pourraient également être transportées à grande distance en utilisant des câbles à basse température et superconducteurs.

Plus d'essuie-glaces

Les pare-brise d'automobiles et d'avions enduits d'un produit mis au point au centre national de la Recherche scientifique du Canada ne retiennent plus les gouttes d'eau mais au contraire les repoussent. Ce résultat a pu être obtenu à l'aide d'une substance ressemblant à du savon noir qui, appliqué par frottement, adhère au verre intimement.

Le produit appelé SPR (Semi-permanent repellent) a été expérimenté sous des pluies diluviennes. Les gouttes d'eau frappaient les glaces sur lesquelles elles rebondissaient mais ne s'y accumulaient pas. Les spécialistes de l'automobile qui ont assisté aux démonstrations du SPR ont déclaré que désormais les voitures n'auraient plus besoin d'essuie-glaces.

Solution au problème des déchets atomiques

Le meilleur moyen de se débarrasser des déchets industriels hautement radioactifs produits par l'énergie atomique, est de les enfermer dans des galeries de mines de sel, estime un rapport préparé par la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis.

Communication de ce rapport a été faite lors d'un séminaire qui s'est tenu aux Nations-Unies à New York et auquel participaient 400 savants venus de toutes les parties du monde. Le thème de cette réunion, organisée par la Commission atomique américaine et l'Agence internationale de l'énergie atomique, était l'utilisation de l'énergie atomique pour améliorer le milieu humain.

"Les galeries de mines de sel constituent les meilleurs endroits fournissant l'isolement requis pendant des centaines de milliers d'années", conclut le rapport. Jusqu'à présent les déchets liquides ont été enfermés avec succès dans des réservoirs près de la surface de la terre, mais ce moyen n'est que temporaire parce que les déchets sont sous forme liquide et que les réservoirs doivent être remplacés en raison de la corrosion du métal. D'autre part un contrôle incessant est nécessaire.

"Les gisements de sel sont uniques en ce sens qu'ils sont toujours présents, que depuis des millions d'années ils n'ont pas connu l'eau et qu'il devrait en être ainsi pendant d'autres millions d'années encore", poursuit le rapport. Ce dernier souligne aussi que les salines se trouvent généralement dans des régions où l'activité sismique est peu élevée.

Le rapport note que les Etats-Unis disposent de quatre régions de salines: deux dans l'Etat de Michigan, une dans celui de New York et la quatrième dans le Kansas. Cette dernière a une superficie d'environ 26.000 kilomètres carrés.

Papier indestructible

Des chercheurs américains travaillent actuellement à la mise au point d'un papier indestructible que l'on utiliserait pour la réalisation des ouvrages précieux. Ni l'eau, ni le feu ne pourraient le détruire.

C'est par l'adjonction à la pâte de papier de carbone radioactif que l'on pourrait atteindre ce résultat, estiment les savants de la Commission de l'Energie atomique qui ont conçu ce projet.

Laissez-les faire

Sur 300 enfants dont le comportement a été étudié par un spécialiste de Chicago, 147 — soit près d'un sur deux — suçent leur pouce. Le fait qu'ils soient nourris au sein ou non n'influe en rien sur leur "manie". Surtout, les anomalies bucco-dentaires ne sont pas plus fréquentes chez les "suceurs de pouce" que chez les autres enfants.

De la cellule primitive, à l'homme

HAMBURG (DAD) — Quelle est l'origine de la vie organique, cette vie qui s'est développée à partir d'un chaos de substances ou d'une "cellule primitive" pour mener jusqu'aux structures complexes de l'être humain? Cette question-clé de la biologie, la question des origines de l'évolution, n'a encore reçu aucune réponse universelle jusqu'à ce jour.

La dernière tentative en date (actuellement fort discutée) pour expliquer la naissance de la vie et l'évolution des espèces vient du professeur Manfred Eigen (photo), Prix Nobel de chimie 1967, aujourd'hui directeur de l'Institut Max-Planck de chimie physique à Göttingen. Il a lui-même récemment présenté sa théorie de l'évolution à Munich devant un parterre de savants et d'étudiants.

Manfred Eigen part du fait que la "vie" est liée avant tout aux protéines, facteurs fonctionnels, et aux acides nucléiques, supports de l'information génétique. Ces deux sortes de matériaux sont étroitement dépen-

dants les uns des autres et sont aux prises à un cycle sans fin de réactions. Ni les protéines, ni les acides nucléiques ne sont isolément capables de donner naissance au processus de la vie et à le maintenir en mouvement. Nous savons aujourd'hui que les acides nucléiques sont indispensables au développement des protéines, mais aussi que la synthèse des acides nucléiques ne peut se faire qu'à l'aide de certaines enzymes, lesquelles contiennent beaucoup de protéines. La question de savoir qui fut le premier des protéines ou des acides nucléiques est donc aussi superflue et inutile que celle de savoir qui exista en premier de l'oeuf ou de la poule...

La théorie de l'évolution de Manfred Eigen s'appuie en outre sur le principe de la sélection naturelle, déjà découvert par Darwin. On entend par là ce processus en vertu duquel ne survit dans la nature que celui qui est le mieux adapté aux conditions environnantes, c'est-à-dire le spécimen le plus résistant et le meilleur sur le plan qualitatif. Manfred Eigen avance

l'hypothèse selon laquelle cette sélection se serait déjà opérée au niveau macromoléculaire, donc dès le stade des molécules de protéine et d'acide nucléique. Mais pour que cette sélection naturelle soit efficace dans le sens de l'évolution, c'est-à-dire le développement progressif vers les formes hautement organisées de la vie — depuis l'algue jusqu'à l'être humain — il faut encore d'autres conditions et un autre système. De telles particularités, affirme Manfred Eigen, sont présentées par le cycle de réaction des protéines et des acides nucléiques, où l'on voit apparaître l'interaction entre la fonction et l'information sous une forme perpétuelle. Il faut ajouter à cela la faculté qu'ont les protéines de se transformer elles-mêmes (autocatalyse) ainsi que le déséquilibre permanent du système où s'introduit constamment de l'énergie libre.

En résumé, la théorie précise que "dans une substance déterminée, dans certaines conditions, la sélection engendre une information d'une certaine

valeur qui se trouve en interaction avec la fonction correspondante". Dans la pensée de Manfred Eigen, le facteur qu'il qualifie de "valeur de sélection" joue un rôle essentiel, car il est convaincu que l'"information" (acides nucléiques) ne naît pas tout simplement de l'action de la "fonction" (protéines), mais uniquement lorsque la fonction a atteint une certaine "valeur" nécessaire au développement de l'information.

L'explication physico-chimique de l'évolution par le professeur Eigen a déjà déclenché de violentes controverses au sein des hommes de sciences. Ses détracteurs affirment avant tout que cette théorie ne permet pas encore de combler la lacune qui existe entre la physique et la chimie. Tandis que les partisans de Manfred Eigen parlent déjà d'une théorie "universelle", il faut tout de même remarquer qu'il existe de nombreux phénomènes de l'évolution qui ne peuvent être expliqués par de simples considérations physico-chimiques.

Lettres électroniques envoyées à des ordinateurs

Un système expérimental d'empaquetage de 100 lettres ou parcelles d'informations, et de transmission du colis à un ordinateur en une seule opération fonctionnerait techniquement très bien.

Par ce morcellement des données, le Laboratoire national de physique de Grande-Bretagne (NPL) a découvert un moyen d'introduire les informations dans l'ordinateur même lorsque la ligne est déjà utilisée par d'autres abonnés.

M. Donald Davies, chargé de la division des sciences électroniques du Laboratoire, a donné l'explication suivante: "actuellement, un ordinateur tend à transmettre des informations par secousses. Le temps de transmission est souvent gâché car la ligne téléphonique est à l'usage exclusif de l'abonné qui l'a réservée."

Avec le système NPL, les données peuvent être transmises à partir de terminaux différents sur un seul canal. Les "paquets" d'information s'insèrent dans les espaces inutilisés dans le temps du canal de transmission.

Un réseau expérimental de quatre terminaux est actuellement mis sur pied. On pense que ce réseau sera plus tard agrandi pour atteindre 200 terminaux.

M. Davies s'adressait à une conférence de presse pour lancer une série de conférences sur les ordinateurs qui auront lieu l'an prochain à Londres et Amsterdam, organisées par Infotech,

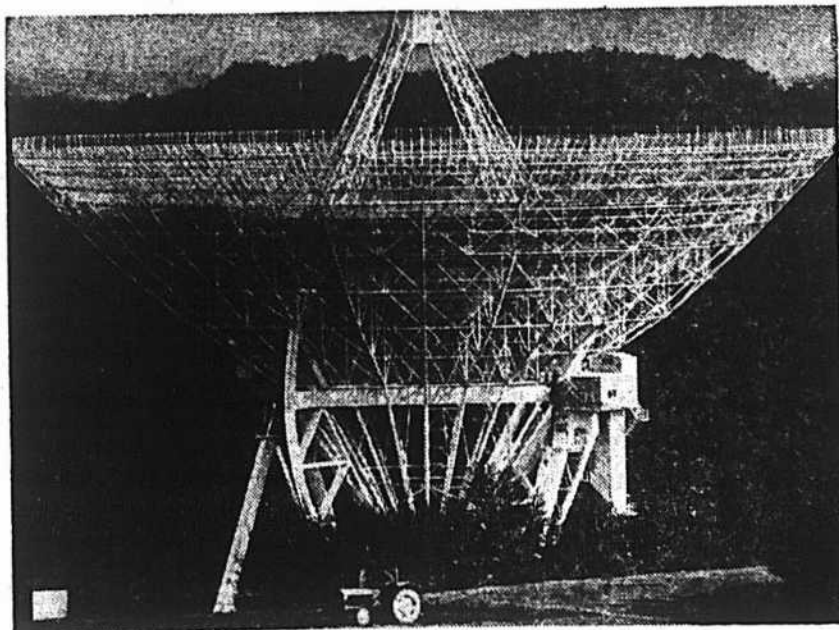
organisme indépendant britannique d'information et d'éducation par ordinateur. Cette série amènera au public les connaissances de plus de 140 spécialistes connus venant de plus de 100 organisations des Etats-Unis et d'Europe.

Pour détecter les chuchotements de l'atmosphère

Des appareils électroniques capables de détecter les infra-sons en provenance de l'atmosphère et inaudibles à l'oreille humaine, viennent d'être construits par des ingénieurs de l'Université de l'Etat de Washington. Ces infra-sons prennent naissance chaque fois qu'une énergie quelconque se manifeste dans l'air qui nous entoure. Leur détection permettra donc de surprendre en quelque sorte les secrets de l'atmosphère où des énergies colossales mais difficilement décelables sont mises en jeu. Les météorologistes, en particulier, devraient tirer un grand profit de cette écoute, puisqu'elle leur permettra de mieux comprendre les phénomènes provoqués par exemple par l'interaction de deux masses d'air. Ce qui devrait normalement permettre d'améliorer les prévisions météorologiques.



Le professeur Manfred Eigen, prix Nobel de chimie, en 1967



OREILLE GEANTE A L'ECOUTE DE L'UNIVERS

DONN (DaD) — Le plus grand radiotélescope du monde est terminé. Fin octobre, l'antenne parabolique de cent mètres de haut et autant de large, d'un poids d'environ 4.000 tonnes, a été officiellement remise à l'Institut Max-Planck de radioastronomie (Donn). Ce radiotélescope qui a été construit dans une vallée solitaire du massif d'Eifel, doit sonder les insondables profondeurs de l'univers. Une équipe de 40 chercheurs allemands et étrangers va tenter d'éclaircir les mystères du cosmos. Parmi ceux-ci, la naissance de la vie des étoiles, des galaxies et de ses corps célestes découverts voici plusieurs années et baptisés "quasars" et "pulsars". Il est fort possible que ce gigantesque radiotélescope donne lieu à des découvertes qui bouleversent complètement nos conceptions actuelles sur l'univers.

réflexions

par le Père EMILE LEGAULT, c.s.c.



comme elle. Ayez assez de hardiesse pour vous renouveler; n'ayez pas peur des changements, fussent-ils difficiles; ayez le courage de renoncer à certaines traditions, même si elles vous paraissent vénérables."

Ces réflexions m'ont frappé par leur franchise et leur opportunité; je voudrais qu'elles amènent beaucoup de monde à réfléchir et pas seulement les spécialistes des "mass media".

Je constate, en effet, un certain désarroi, chez plusieurs, devant l'évolution actuelle de l'Eglise. Qui s'ajoute, d'ailleurs, au malaise provoqué par l'accélération présente de l'histoire, dans tous les domaines: social, éducationnel, économique, politique, culturel.

Bien sûr, il n'est pas confortable de jouer sa partie dans une mutation de civilisation comme celle qui est en train de se réaliser mais ça n'est pas une raison de céder à la panique: il y a même quelque chose d'exaltant dans cette aventure.

Quant à l'Eglise, si elle ne

bougait pas, si elle n'était pas travaillée par certaines bousculades plus ou moins inquiétantes, cela voudrait dire qu'elle ne serait pas dans le coup et qu'elle renoncerait à son action irremplaçable de levain dans la pâte. Une Eglise statique, repliée sur son passé, identifiant la Tradition avec la séquelle équivoque de ses traditions, serait peut-être plus tranquillisante mais ceux qui l'observeraient, du dedans comme du dehors, seraient les témoins d'un espace révolu de l'histoire, comme au musée.

"N'ayez pas peur des changements, nous dit le cardinal Roy, fussent-ils difficiles..." Il y a, en effet, une certaine peur, chez les chrétiens, qui trahit une défaillance de l'espérance. Assez proche d'une défaillance de la foi. Comme si le Christ nous avait floué lorsqu'il a promis d'être là, actif et appelant, jusqu'à la consommation des siècles.

Les accidents de parcours qui paraissent ébranler l'Eglise, actuellement, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'irrépressible mouvance

de l'Esprit. L'Esprit de Dieu n'est pas en vacances: ah! non, qu'il n'est donc pas en vacances. On peut, dans plusieurs cas, en palper de la main, pour ainsi dire, le dynamisme: pour ma part, ma foi en l'Esprit, troisième Personne de la Trinité, s'alimente tous les jours. Par le jeu même de l'évidence. Mais, attention! nous avons été prévenus depuis longtemps: l'Esprit souffle où il veut; il peut même se faire étonnant de fantaisies.

C'est bien pourquoi il devient si important d'être attentifs aux changements et, au départ, sympathiques à ceux-ci. Pas nécessairement parce qu'ils sont "changements" (il faut s'interdire de jouer les aventuriers...) mais dans la mesure où ils traduisent un effort de l'Eglise pour demeurer, dans le monde d'aujourd'hui, présence du Christ au milieu des hommes.

Malgré toutes les apparences contraires, l'homme contemporain est nostalgique de Dieu.

Emile Legault, c.s.c.

Hardiesse et force

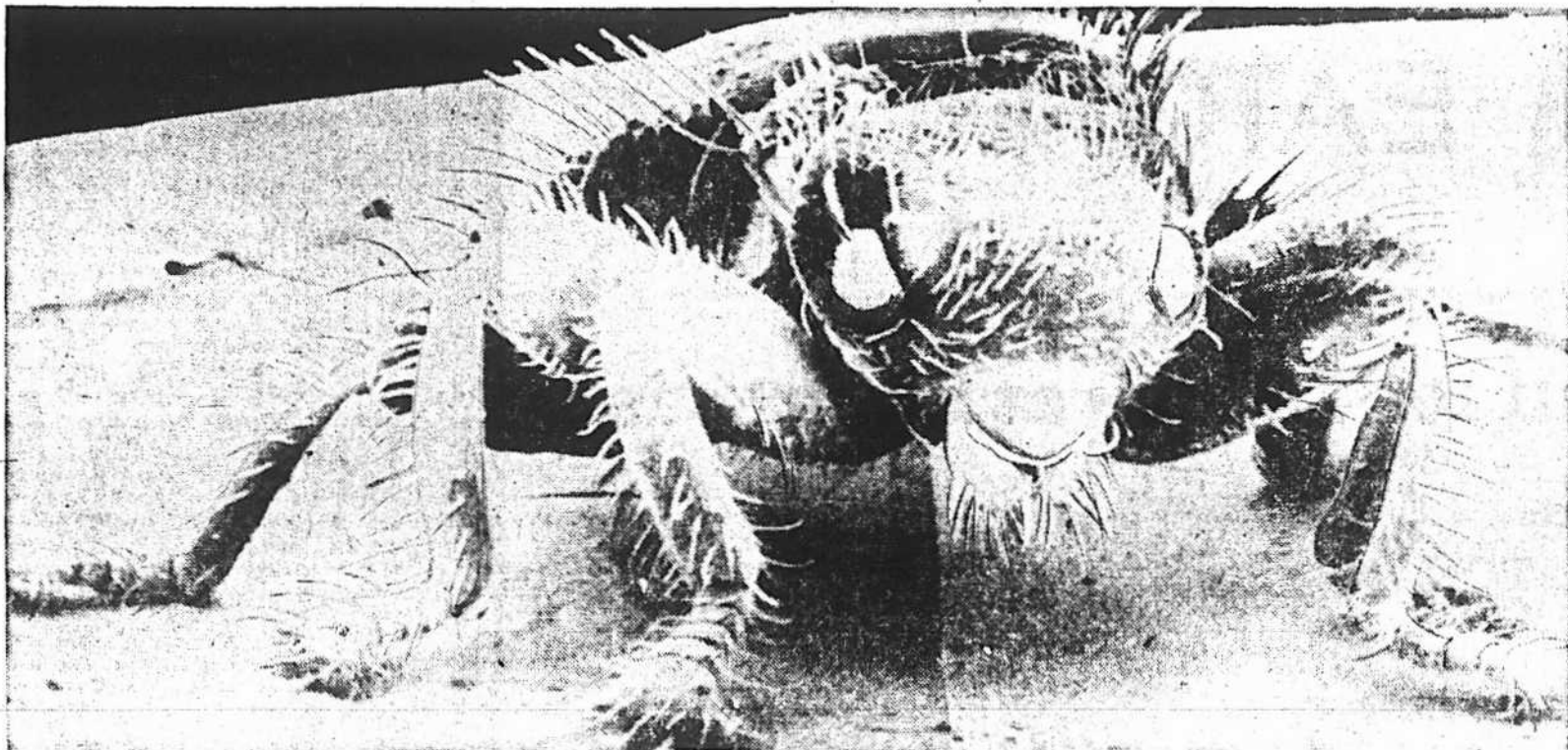
Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne, si vous le connaissez bien, est un homme pondéré, sans aucune propension pour les gestes hâtifs; il aurait même tendance à laisser mûrir les problèmes, escomptant, sans doute, qu'une bonne part de leur acuité se décantera d'elle-même, avec le temps.

On ne saurait donc redouter, de sa part, des déclarations intempestives ou farfelues: il se taira plutôt que de

risquer des sottises ou de se réfugier derrière les mots feutrés des déclarations sybillines.

C'est bien pourquoi j'ai été agréablement impressionné par un passage de son allocution récente devant les professionnels du monde des communications: presse, radio, télévision.

"L'Eglise, disait-il, évolue à une vitesse qui ne peut évidemment satisfaire tout le monde, mais qui déconcerte la plupart des observateurs et les Evêques eux-mêmes. Ne craignez pas de faire



teléphoto PA

Ce pou géant ne figure pas dans les films d'horreur

Cet animal monstrueux que l'on croirait tiré d'un film d'horreur existe pourtant réellement. Sauf qu'il n'est pas aussi gros. En effet, ce pou d'abeille est ici grossi 100,000 fois. L'exploit de le photographier ainsi a été réalisé par des chercheurs de l'Uni-

versité de Georgie, aux Etats-Unis. Ils expérimentaient alors un nouveau microscope électronique. Le pou d'abeille est si petit qu'à l'oeil nu, c'est un point impossible à identifier. Il se nourrit à même la bouche de l'abeille sur laquelle il vit en parasite.

Drapeau participe à la réunion du BIE à Paris

PARIS (AFP) — M. Jean Drapeau, maire de Montréal, et représentant du Canada au Bureau international des expositions (BIE), est arrivé ce matin à Paris. Il vient participer à la réunion spéciale du BIE qui se tiendra vendredi prochain dans la capitale française et qui doit débattre d'un projet de renouvellement de la convention internationale des expositions. Celle-ci remontant à 1928 est maintenant inadaptée aux besoins, et sa modernisation apparaît d'autant plus nécessaire que Philadelphie envisage d'organiser une exposition internationale en 1975.

Le rapport que va rédiger M. Drapeau, avec l'aide de quatre délégués, sera soumis à la réunion du BIE le 22 janvier.

D'autre part, le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, qui effectue une visite en France, a assisté aujourd'hui, aux côtés de M. André Bettecourt, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, à l'inauguration du 11e Salon international audio-visuel des communications. Le Canada participe à ce salon en diffusant sur un réseau interne dans l'exposition, une série d'émissions de l'enseignement télévisé de Radio-Canada, réalisée par l'Université de Montréal, en collaboration avec les universités canadiennes de langue française, sous la direction du professeur Jean Cloutier.

Enfin M. Sydney Green, ministre de l'Energie et des Ressources naturelles du Ma-

nitoba est arrivé ce matin à Paris. M. Green est membre de la représentation canadienne à la conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones qui se tiendra la semaine prochaine à Lomé (Togo), délégation qui est présidée par M. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat du gouvernement fédéral.

BREVETS D'INVENTION

Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION
ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 107
Téléphone 288-2152

COLLEGE EDOUARD-MONTPETIT

Cours du soir pour adultes

COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

(session d'hiver)

INFORMATIQUE

— Cobol 201
— Analyse organique 401
— Fortran 404
— PL/1 504

TECHNOLOGIE AERONAUTIQUE

— Electricité appliquée 161, 261
— Cellules d'avions 201
— Propulseurs d'avions 211

ANGLAIS

— Langue et littérature

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

— Comptabilité 101, 201
— Commerce de gros et de détail 104
— Droit des affaires 107
— Organisation du personnel 112, 212
— Marketing 115, 215
— Organisation de l'entreprise 116
— Organisation et méthodes 117
— Relations industrielles et conventions collectives 121

Date limite pour les inscriptions: 26 janvier.

Début des cours: semaine du 1er février.

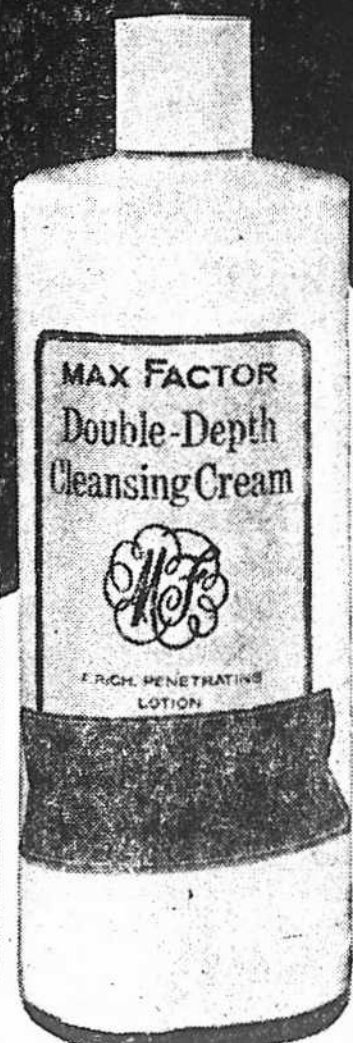
INSCRIVEZ-VOUS LE PLUS TÔT POSSIBLE

Pour plus de renseignements, adressez-vous à:

Service de l'Education permanente,
COLLEGE EDOUARD-MONTPETIT,
945, Chemin Chambly, Longueuil.
679-2630, poste 146.



EATON



Offre spéciale du fabricant! Produits de soins "Max Factor"

Prenez soin de votre beauté naturelle et conservez-la grâce aux produits de soins "Max Factor". Choisissez ceux dont vous avez besoin pour préserver l'éclat d'une fraîcheur naturelle.

A. Hydratant actif. Prix courant 4.50 Crème hydratante riche pour maintenir l'équilibre d'hydratation de la peau durant le jour sous le maquillage. Est absorbée complètement pour un fini velouté. 3 on. fl.

2.25

Offre spéciale du fabricant

B. "Cup of Youth". Prix courant 7.00 Un mélange spécial à base d'oestrogène, source de jeunesse pour la peau. Crèmeux et velouté pour l'épiderme. 4 on.

3.50

Offre spéciale du fabricant

C. Demaquillant hydratant. Prix courant 5.00 formule nouvelle pour nettoyer en profondeur et enlever maquillage et impuretés. De texture lisse hydratant et rafraîchissant la peau sèche. 9 on.

2.50

Offre spéciale du fabricant

D. Demaquillant ultra efficace. Prix courant 6 on. 2.25 Lotion ultra-riche aux huiles de beauté pénétrant pour déloger le maquillage et les impuretés que l'eau et le savon ne peuvent enlever. 12 1/2 oz.

2.50

Offre spéciale du fabricant

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 212



Cosmétiques et produits de soins de beauté "Pier Augé"

Les produits Pier Augé vous aident à conserver l'éclat de fraîcheur jeunesse de votre teint. Crèmes et cosmétiques subtilement parfumés pour votre féminité.

F. Vernis à ongles: laque biologique pour la beauté des ongles.

2.50

G. Ental Rims: traitement antirides pour régénérer la peau fatiguée spécialement autour des yeux, de la bouche et sur le front.

6.00

H. Leapsal Satin: une lotion hydratante adoucissante pour le corps, assouplit l'épiderme.

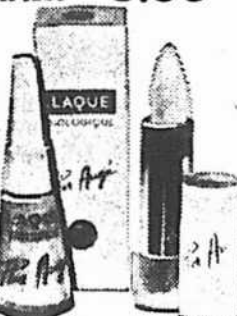
8.50

J. Bain Suraactif: pour un bain de beauté légèrément parfumé et qui rend la peau fraîche tout en tonifiant.

9.00

Offre prime!

tout achat de dix dollars de produits Pier Augé vous donne droit en prime à un rouge à lèvres ou un vernis à ongles. Madame Yvonne Gallico est au rayon en ville toute la semaine pour vous conseiller sur les produits Pier Augé.



EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou. Rayon 212

La VENTE FOYERAMA EATON

3 jours préliminaires de vente auront lieu
lundi, mardi et mercredi les 18, 19 et 20 janvier.

Rendez-vous et voyez ce qu'on vous offre
pour le foyer aux 3 grands magasins EATON.

Il y a un assortiment très vaste.

Laissez-vous guider par les affiches à tous les étages
d'ameublement.



**Télécouleur
"Viking" 26 po.**

Spécial
749.00
29.00 par mois

- Caractéristiques: contrôle automatique de la coloration.
- Lampe-écran "Matrix" noire.
- Contrôle automatique de la clarté de l'image.
- Maxi écran de 26 po.
- Meuble au fini noyer, modèle EOC42826 CU

Eaton en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou et
Pointe-Claire. Rayon 260

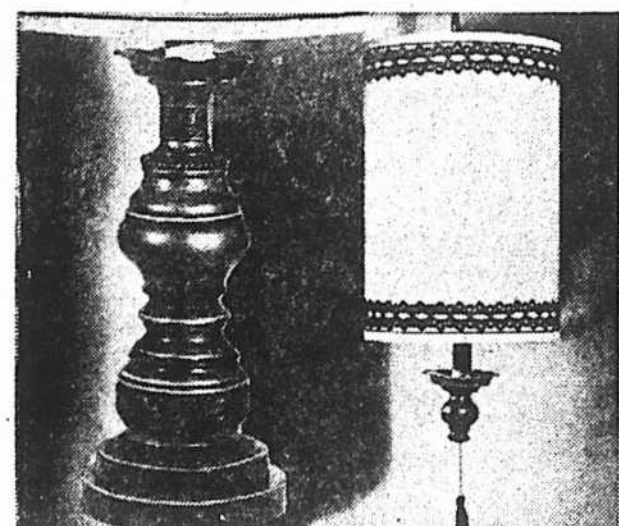


**Tables "Deilcraft"
de style italien**

Tables d'appoint "Romana" "Deilcraft" présentant de beaux placages cerisier, finies bois fruitier "custom" et traitées "Dura-Deil" pour mieux résister aux tâches.

A. Table cocktail de 52"	Spécial 84.95
B. Table-tambour hexagonale de 28"	124.95
C. Table ronde de 26"	114.95
(Non représenté): Commode à tiroir profond de 26"	84.95

Eaton en ville (septième étage), Ville d'Anjou,
Pointe-Claire. Rayon 470



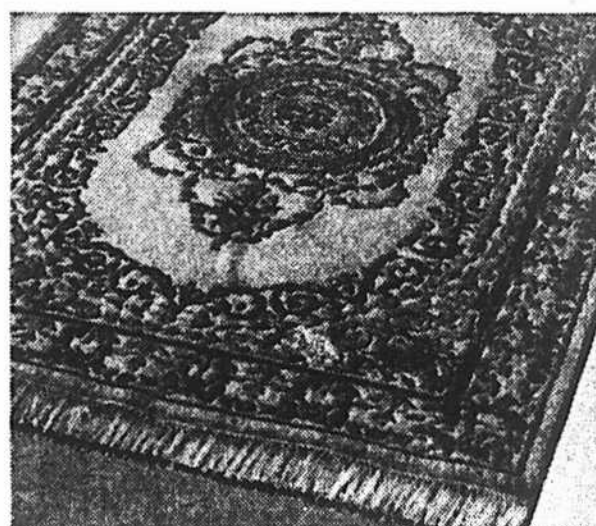
**Lampes d'influence
espagnole**

Spécial
27.99 ch.

Lampe de table en céramique, base de métal, au fini noir et ton argent. Lumière trois intensités, abat-jour de tissu sur parchemin. 32" de hauteur.

Lampe potence assortie à la lampe de table. Chaîne de 15". S'allumant à l'aide d'une chaînette.

Ampoules en sus
En ville (septième étage), Ville d'Anjou et
Pointe-Claire. Rayon 377



**Tapis Aubusson
Kandahar en laine**

Toison de laine touffue, motifs Aubusson, ces tapis sont tissés-main par des artisans de l'Inde. Tons de bleu, vert, champignon, ivoire, beige ou ivoire doré (non offerts dans toutes les dimensions).

Environ	Spécial	Environ	Spécial
9' x 6'	215.00	12' x 9'	425.00
10' x 8'	315.00	14' x 10'	545.00

Commandes passées au magasin
seulement
En ville (sixième étage), Ville d'Anjou et
Pointe-Claire. Rayon 373



EATON